



COMMISSION DE VALIDATION DES DONNEES

POUR L'INFORMATION SPATIALISEE

Standard de données COVADIS

Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale

version 1.0 - 17 mars 2010



COVADIS

Commission de validation des données pour
l'information spatialisée

Standard de données COVADIS

Thème Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la
planification urbaine et rurale

Titre	Standard de données COVADIS Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale
Rapporteur	François Salgé (MEEDDM/DGALN)
Date	17 mars 2010
Sujet	Spécifications du standard de données du thème [Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale]
Description du standard	Ce présent document décrit le standard de données COVADIS du thème [Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale] Ces différents zonages ne concernent qu'une partie réduite des informations à standardiser dans le domaine de l'urbanisme-habitat-politique de la ville. De part leur nature et leur valeur d'usage, ces zonages constituent des données de base pour des domaines et des applications variés. Ce standard de données propose une description des périmètres géographiques dans lesquels s'appliquent différentes politiques publiques de l'habitat, la ville et la planification urbaine et rurale.
Version	version 1.0 - 17 mars 2010
Contributeurs	Jean-Loup Delaveau, Pierre Werny (secrétariat COVADIS) Pierre-Alban Bonin, Raphaël Janelli (SG CIV)
Format	Formats disponibles du fichier : OpenOffice Writer (.odt), Adobe PDF
Source	
Droits	MAAP, MEEDDM
Fichier	COVADIS_standard_zonages_habitat_ville_planif_v1.odt
Statut du document	Projet Appel à commentaires Proposé à la COVADIS Validé par la COVADIS

Historique du document

Version	Date	Auteur	Chapitre modifié	Changement apporté
1 beta	18 décembre 2009	FS, JLD		Standard soumis à appel à commentaires
1.0	17 mars 2010	FS, JLD		Standard validé par la COVADIS

Table des matières

A. Présentation du standard de données.....	<u>7</u>
A.1 Identification.....	<u>7</u>
A.2 Généalogie.....	<u>8</u>
A.2.1 Commande.....	<u>8</u>
A.2.2 Périmètre de travail.....	<u>8</u>
A.2.3 Analyse de l'existant et des besoins.....	<u>9</u>
A.2.4 Déroulement de l'instruction.....	<u>9</u>
A.2.5 Perspectives d'évolution.....	<u>10</u>
B. Contenu du standard de données.....	<u>11</u>
B.1 Description et exigences générales.....	<u>11</u>
B.1.1 Présentation du contenu des données.....	<u>11</u>
B.1.2 Identifiants.....	<u>12</u>
B.1.3 Positionnement indirect.....	<u>12</u>
B.1.4 Modélisation géométrique.....	<u>12</u>
B.1.5 Topologie.....	<u>12</u>
B.1.6 Systèmes de référence.....	<u>13</u>
B.1.7 Modélisation temporelle.....	<u>13</u>
B.2 Modèles conceptuels de données.....	<u>14</u>
B.3 Catalogue d'objets.....	<u>16</u>
B.3.1 Classe d'objets <Perimetre>.....	<u>16</u>
B.3.2 Classe d'objets <SAGE>.....	<u>18</u>
B.3.3 Classe d'objets <SCOT>.....	<u>18</u>
B.3.4 Classe d'objets <ProcedureUrba>.....	<u>20</u>
B.3.5 Classe d'objets <PDU>.....	<u>23</u>
B.3.6 Classe d'objets <PTU>.....	<u>25</u>
B.3.7 Classe d'objets <PLH>.....	<u>27</u>
B.3.8 Classes d'objets <CUCS> et <QuartierCUCSnonZUS>.....	<u>29</u>
B.3.9 Classe d'objets <ZUS>, dont ZRU.....	<u>31</u>
B.3.10 Classe d'objets <ZFU>.....	<u>33</u>
B.3.11 Classes d'objets <ProjetANRU> et <QuartierANRUonZUS>.....	<u>35</u>
B.3.12 Classe d'objets <OPAH>.....	<u>38</u>
B.3.13 Classe d'objets <PIG>.....	<u>40</u>
B.3.14 Description des types énumérés.....	<u>42</u>
B.3.15 Associations de la classe d'objets <Perimetre>.....	<u>44</u>
B.3.16 Associations avec le thème administratif.....	<u>44</u>
B.3.17 Autres associations.....	<u>46</u>
B.4 Qualité des données.....	<u>46</u>
B.4.1 Critères de qualité des données.....	<u>46</u>
B.4.2 Saisie des données.....	<u>46</u>
B.4.3 Administration, maintenance des données.....	<u>47</u>
B.5 Considérations juridiques.....	<u>49</u>
C. Structure des données, métadonnées.....	<u>50</u>
C.1 Structure des données.....	<u>50</u>
C.1.1 Choix d'implémentation.....	<u>50</u>
C.1.2 Livraison informatique.....	<u>50</u>
C.1.3 Dictionnaire des tables pour Mapinfo.....	<u>52</u>
C.1.4 Représentation graphique.....	<u>62</u>
C.2 Métadonnées standard COVADIS.....	<u>63</u>

D. Annexe.....	89
D.1 Identification des cas d'utilisation.....	89
D.2 Expression du besoin.....	90
D.2.1 Besoins en données.....	90
D.2.2 Besoin en services.....	90
D.2.3 Exigences importantes.....	90
D.3 Données existantes.....	91
D.4 Modélisation UML existante.....	95
D.5 Expression de besoin pour d'autres thèmes.....	96

Bibliographie

- CERTU. *La planification territoriale en France – Du schéma de Développement de l'Europe Communautaire au Plan Local d'Urbanisme*. Éditions CERTU, n°195, collections Dossiers, 2008, 61 p.
- CERTU, DGUHC, CETE. *Les outils de l'action foncière au service des politiques publiques*. Éditions CERTU, 2006, 84 p.
- DIV, FNAU. *Observation locale et politique de la ville – Note stratégique & Guide méthodologique*. Les Éditions de la DIV, cahiers pratiques (hors-série), 2008, 158 p.
- Secrétariat général du CIV. *Système d'information géographique – politique de la ville*. [en ligne] <http://sig.ville.gouv.fr/>
- DATAR. *Observatoire des territoires*. [en ligne] <http://www.territoires.gouv.fr/>
- ANAH. *Les dispositifs programmés de l'action territoriale*. [en ligne] <http://www.anah.fr/laction-territoriale/les-dispositifs-programmes/>
- ANRU. Site internet de l'agence nationale pour la rénovation urbaine. [en ligne] <http://www.anru.fr/>

Glossaire

Association	Relation entre classes d'objets, qui décrit un ensemble de liens entre leurs instances.
Attribut	Propriété structurelle d'une classe qui caractérise ses instances. Plus simplement, donnée déclarée au niveau d'une classe et valorisée par chacun des objets de cette classe.
BD Carthage	La BD Carthage (Base de Données sur la CARTographie THématique des AGences de l'eau et du ministère de l'Environnement) est le fruit de la volonté nationale de disposer d'un système de repérage des milieux aquatiques superficiels pour la France. Elle regroupe dans un seul produit la cartographie des cours d'eau et des plans d'eau français à l'échelle du 1 :50 000. Chaque entité hydrographique est décrite avec un code unique et des informations générales topographiques (largeur du cours d'eau, sens, nom du cours d'eau...)
Classe d'objets	Description abstraite d'un ensemble d'objets qui partagent les mêmes propriétés (attributs et association), comportements (opérations et états) et sémantique.
Modèle conceptuel	Modèle qui définit de façon abstraite les concepts d'un univers de discours (c'est-à-dire un domaine d'application). Un modèle est une représentation simplifiée de certains aspects de la réalité
Périmètre	Zone fermée correspondant à un territoire bien déterminé comme une intercommunalité, une commune ou un quartier.
Série de données	Compilation identifiable de données.
Spécification de contenu	Description détaillée d'un ensemble de données ou de séries de données qui permettra leur création, leur fourniture et leur utilisation par une autre partie.
Standard de données	Spécifications techniques d'un ensemble de données élaborées afin d'en permettre l'homogénéisation.
Structure physique de données	Organisation des données dans un logiciel qui permet d'améliorer la recherche, la classification, ou le stockage de l'information.
Type de données	Nature de l'information modélisée par un attribut de classe (date, texte, énumération, image, nombre...)
Valeur d'attribut	Valeur que prend un attribut d'une classe d'objets
Zonage	Union de tous les périmètres dans lesquels s'appliquent un règlement, un contrat, un schéma, un plan ou une convention. Un zonage se compose de plusieurs périmètres.

Acronymes et abréviations

ANRU	Agence nationale de renouvellement urbain
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
BCSI	Bureau de coordination des systèmes d'information de la DGALN
CC	Carte communale
COG	Code géographique officiel (codification et liste des communes gérées par l'INSEE)
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
DDI	Direction départementale interministérielle
DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
SG CIV	Secrétariat général du comité interministériel des villes
DDE	Direction départementale de l'équipement
DGALN	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (MEEDDM)
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRIS	Ilots regroupés pour l'information statistique
ISO	International standard organization
MAAP	Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
MEEDDM	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
OPAH	Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat
PDU	Plan de déplacement urbain
PIG	Programme d'intérêt général
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PRNU	Programme national de rénovation urbaine
PTU	Périmètre de transports urbain
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SRU	Solidarité et renouvellement urbains (loi relative à)
ZFU	Zone franche urbaine
ZRU	Zone de redynamisation urbaine
ZUS	Zone urbaine sensible

Clés de lecture

Comment lire ce document ? Le contenu du présent standard de données géographiques est réparti dans trois parties indexées A, B et C.

La **partie A** consiste en une présentation générale du standard de données. Elle s'adresse d'abord à la COVADIS au moment de la délibération du projet de standard proposé. Sa lecture fournit un aperçu rapide du sujet traité, situe le contexte, récapitule les objectifs, la portée et l'historique du document. Mais il s'adresse également au lecteur curieux de savoir si le standard de données concerne ses données et dans quelles conditions l'utiliser. Autrement dit, cette partie peut répondre aux questions que se pose le lecteur :

- Ai-je des données concernées par ce standard de données ?
- Quels besoins ce standard de données permet-il de satisfaire ?
- Faut-il que je l'applique et dans quelle situation ?

La **partie B** s'attache à spécifier le contenu c'est à dire les informations que contiennent les données standardisées. Son contenu est de niveau conceptuel. L'intérêt de ce découpage est de rédiger une partie du document parfaitement indépendant des technologies, outils, formats et autres choix informatiques qui sont utilisés pour créer et manipuler les données géographiques. Elle sert à définir tous les concepts du domaine et leurs interactions au moyen de techniques d'analyse comme la modélisation. La description du contenu du standard est indépendante des évolutions technologiques. Seul l'évolution des besoins identifiés en début de standardisation peut entraîner des évolutions.

La **partie C** est de niveau opérationnel et s'adresse à qui veut traduire les spécifications de contenu en un ensemble de fichiers utilisables par un outil géomatique. A l'inverse des spécifications de contenu qui sont de niveau conceptuel, la structure physique des données dépend fortement de l'outil choisi pour stocker les futures données standardisées. Les caractéristiques d'une structure physique de données dépendent de plusieurs paramètres :

- les spécificités des outils géomatiques utilisés et de leur format de stockage,
- les cas d'utilisation envisagés des données,
- les simplifications apportées au modèle conceptuel

A. Présentation du standard de données

A.1 Identification

Nom du standard	Standard de données COVADIS : Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale
Description du contenu	<p>Ce standard de données concerne plusieurs zonages géographiques qui sont le résultat de la mise en œuvre de différentes politiques publiques – parfois complémentaires entre elles – relatives aux lois suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi d'orientation des transports intérieurs (30 décembre 1982) • Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (25 juin 1999) • Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (12 juillet 1999) • Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (13 juillet 2000) • Loi urbanisme et habitat (02 juillet 2003) <p>Les zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale ici standardisés regroupent les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les procédures de planification (PLU, POS, carte communale), les périmètres de déplacement urbain et de transports urbains (PDU, PTU), les programmes locaux de l'habitat (PLH), les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), les zones urbaines sensibles (ZUS), les zones de renouvellement urbain (ZRU), les zones franches urbaines (ZFU), les quartiers ANRU, les opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH), les programmes d'intérêt général (PIG). La modélisation de ces zonages est réalisée à un niveau macroscopique pour répondre aux besoins de divers métiers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ils identifient les territoires où se concentrent les enjeux des politiques publiques. 2. Ils offrent des périmètres très utilisés à des fins d'analyse spatiale, territoriale, statistique ou plus simplement d'information sur les dispositifs réglementaires. <p>Ce standard de données ne consiste pas en une modélisation complète de chaque dispositif réglementaire. Le modèle de données offre une description partielle de chaque politique publique dans la mesure où il ne s'intéresse qu'à leur périmètre géographique et leur état administratif à la date de la saisie des données, c'est à dire l'information minimum utile au suivi de chaque politique.</p> <p>Ce standard s'intéresse donc à tous les périmètres supra ou infra communaux sur lesquels s'applique ou s'élabore un contrat, un schéma, un plan ou une convention entre autorités publiques traduisant sur le terrain une politique publique. Le discours se limite aux objectifs de chaque politique mais ne concerne pas leurs résultats opérationnels.</p>
Thème principal	Catégorie principale des informations du standard au regard de la norme ISO19115 : <ul style="list-style-type: none"> – Limites – Environnement – Planification – Société – Transport
Lien avec un thème INSPIRE	<p>Les informations ici standardisés relèvent de la législation nationale. Les différents zonages sont constitués de plusieurs périmètres qui servent ou peuvent servir de maille d'analyse spatiale et statistique.</p> <p>Certains zonages standardisés peuvent être concernés par le thème 1 Unités statistiques et le thème 4 Usage des sols de l'annexe III de la directive INSPIRE, respectivement soit en tant que zone de gestion gouvernementale ou environnementale, quartier urbain, soit en tant que zonage de planification.</p>
Zone géographique d'application	France entière
Objectif des données standardisées	<p>Ce standard de données a été élaboré pour répondre à des besoins de connaissance de ces zonages aussi bien en termes de suivi des procédures administratives dont ils dépendent que de répartition territoriale. Les périmètres d'un zonage servent également à géolocaliser des données applicatives à analyser ou de partition intelligente du territoire en plusieurs zones d'études. Trois cas d'utilisation ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettre de localiser les principaux dispositifs réglementaires et réaliser des cartographies thématiques en y associant des données propres aux utilisateurs, • géolocaliser (par l'identifiant de chaque périmètre élémentaire) des informations thématiques issues de bases de données nationales ou locales, • servir de maille d'analyse spatiale en déterminant les relations spatiales entre des objets géographiques de l'utilisateur et le périmètre élémentaire d'un zonage (intersection, inclusion, voisinage notamment)

Type de représentation spatiale	Données géographiques vectorielles (principalement des polygones) & une donnée de type tabulée (sans géométrie)
Résolution, niveau de référence	Résolution spatiale variable selon le référentiel géographique utilisé et le procédé de saisie. Chaque zonage figurant dans ce standard COVADIS se matérialise par plusieurs périmètres géographiques. Ces périmètres peuvent représenter soit des agrégats de communes, soit des zones infra-communales généralement délimitées par des axes de rue, des limites cadastrales ou d'autres éléments topographiques. Pour les objectifs de cartographie thématique et d'accès cartographique, la résolution géométrique peut être faible. En revanche le troisième objectif requiert une résolution plus fine pour que les analyses spatiales aient des résultats pertinents.

A.2 Généalogie

A.2.1 Commande

Ce standard de données a été élaboré suite à une demande adressée par la DDE du Pas-de Calais concernant principalement les Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale. Cette demande faisait état d'une volonté de niveau inter-régional d'aboutir à un socle de définitions partagées sur différents zonages incontournables afin de faciliter les échanges de données entre services de l'État et leurs partenaires. La saisine de la DDE du Pas-de-Calais exprime explicitement la nécessité de standardiser : « *fourniture harmonisée par les services déconcentrés du MEEDAT des périmètres de divers zonages réglementaires de planification urbaine et de politique de la ville.* »

La COVADIS de mars 2009 a entériné cette saisine et décidé de la standardisation des Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale. La COVADIS a également désigné François Salgé (DGALN/DIRAU) comme rapporteur chargé de standardiser ce thème.

A.2.2 Périmètre de travail

Les Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale représentent une petite partie du domaine urbanisme-habitat-politique de la ville, désigné comme domaine prioritaire par la COVADIS. Ce vaste domaine contient beaucoup d'autres informations de nature géographique qui seront à standardiser ultérieurement. La valeur d'usage des Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale rend leur standardisation incontournable.

Le périmètre de travail correspond aux données identifiées dans la demande de la DDE du Pas de Calais :

Découpage administratif	EPCI : établissement public de coopération intercommunale
	Pays
Politiques de planification urbaine et rurale	SCOT : schéma de cohérence territoriale
	PLU : plan local d'urbanisme
	CC : carte communale
	PDU : plan de déplacement urbain
	PTU : périmètre de transports urbains
Politiques de l'habitat et de la ville	PLH : Programme local de l'habitat
	CUCS : contrat urbain de cohésion sociale
	ZUS : zone urbaine sensible
	ZRU : zone de renouvellement urbain
	ZFU : zone franche urbaine
	Quartier ANRU
	OPAH : opération programmée pour l'amélioration de l'habitat
PIG : programme d'intérêt général	

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les pays peuvent être considérés comme des zonages administratifs. Les EPCI et pays feront l'objet d'un standard de données à part.

A.2.3 Analyse de l'existant et des besoins

L'étude de l'existant et des besoins, dont les résultats détaillés figurent en annexe E, met en évidence des usages répandus et variés des zonages de planification et de politique de la ville. La standardisation est d'autant plus importante que ces données sont largement partagées et permettent une approche spatialisée des imbrications entre périmètres de différentes politiques.

La plupart des zonages abordés dans ce standard relèvent des missions du ministère en charge de l'écologie, de l'énergie, et du développement durable et de la mer.

L'analyse des besoins a permis d'identifier plusieurs cas d'utilisation type :

- Cas 1 : Connaître les périmètres de divers zonages réglementaires de planification urbaine et de politique de la ville
- Cas 2 : Localiser les périmètres des territoires prioritaires de la politique de la ville, selon la hiérarchie territoriale établie, localiser les zonages réglementaires de planification urbaine.
- Cas 3 : Connaître les dispositifs de la politique de la ville applicables sur des lieux
- Cas 4 : Connaître l'état d'avancement des procédures de planification urbaine PLH, SCOT, PLU, PTU...

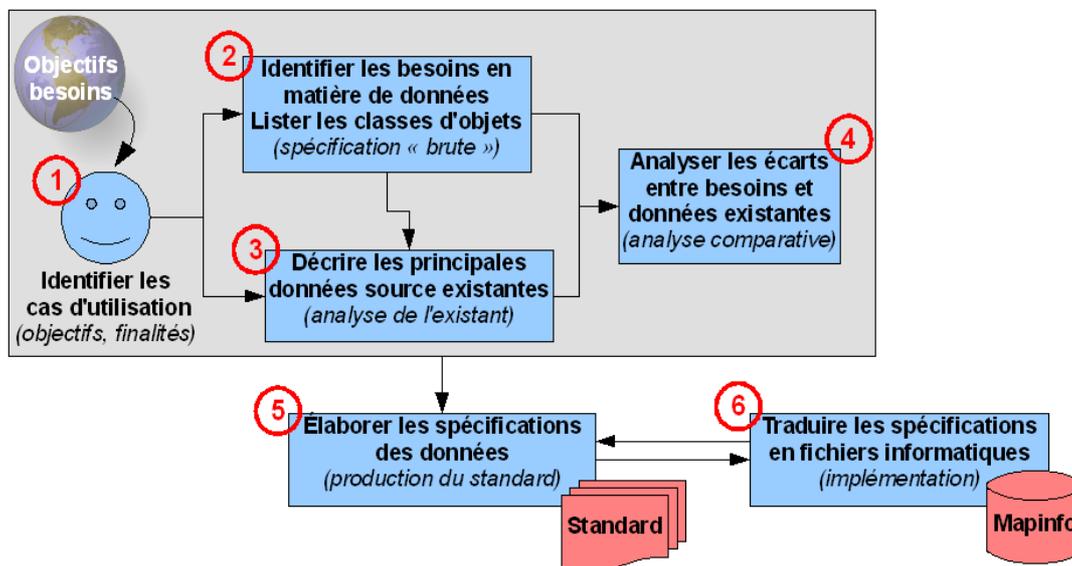
Plusieurs sources d'information et autres sites internet thématiques ont servi à mener cette analyse de l'existant. Ont notamment servi les informations disponibles sur :

- le portail de l'observatoire des territoires piloté par la DATAR (DATAR),
- le SIG du secrétariat général du comité interministériel des villes (CIV),
- le site internet sur l'intercommunalité BANATIC du ministère de l'intérieur (MIOCT),
- les catalogues de cartes et de données publiés dans AdéLie et Cartélie par les services du MEEDDM,
- le GéoREPERTOIRE du MAAP.

Ces travaux ont également bénéficié de l'expérience acquise par le bureau de la coordination des systèmes d'information de la DGALN dans le cadre du système d'information SIDAUH.

A.2.4 Déroulement de l'instruction

Ce standard de données est un des tout premiers standards de données élaborés par la COVADIS dans le champ de compétences du MEEDDM. Il présente la particularité d'avoir été conçu en expérimentant la méthode de spécification proposée par la directive INSPIRE de la commission européenne, décrite ci-après :



La méthodologie expérimentée comporte six étapes, numérotées sur le schéma ci-dessus :

- L'étape 1 (avril – mai 2009) identifie les cas d'utilisation, les besoins en données, les usages et les services visés. Elle permet de poser le problème et définir le périmètre.
- L'étape 2 (mai – juin 2009) décrit les exigences en matière de données, liste les classes d'objets. Elle décrit le domaine d'application, la liste des classes d'objets et de leurs propriétés et ébauche le modèle conceptuel de données.
- L'étape 3 (mai – juin 2009) recense les données existantes, réalise un inventaire technique, juridique et organisationnel des principales sources de données existantes avec métadonnées et documentation

associée.

- L'étape 4 (juillet – août 2009) analyse les écarts entre les besoins et les données existantes et propose des procédures d'harmonisation.
- L'étape 5 (août 2009) synthétise les informations des quatre premières étapes dans un dossier de spécifications. Ce dossier contient une description précise et complète du contenu sous la forme d'un modèle conceptuel de données B.2 et d'un catalogue d'objets B.3.
- L'étape 6 (fin 2009) traduit ensuite le modèle conceptuel de données pour le rendre opérationnel. Elle produit une structure de données – exploitable dans un environnement SIG ainsi que des métadonnées standard (cf. C)

L'instruction de ce dossier a impliqué plusieurs personnes concernées par ce sujet au sein de la DDE du Pas de Calais, du BCSI de la DGALN et du secrétariat général du CIV. En outre, plusieurs réunions entre le rapporteur et le secrétariat de la COVADIS se sont tenues afin d'organiser et suivre les travaux de standardisation engagés.

- Réunion de lancement : 25 mars 2009
- Réunion d'avancement n°1 : 27 avril 2009
- Réunion d'avancement n°2 : 3 juillet 2009
- Réunion d'avancement n°3 : 2 septembre 2009

La version 1 beta du standard a été finalisée en décembre 2009.

Elle a ensuite fait l'objet d'un appel à commentaires auprès des services du MAAP et du MEEDDM et des collectivités en janvier 2010. Parallèlement, le contenu du standard a été présenté par le rapporteur au cours de la réunion COVADIS de janvier 2010 pour préparer la validation du document prévue lors de la session de mars. Les commentaires (au nombre de 156, reçus de 18 auteurs différents) ont sensiblement aidé à clarifier le discours de ce standard : ils ont permis d'améliorer la description des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme (PLU-POS et cartes communales notamment) et mis en évidence des confusions entre les CUCS et leurs quartiers, d'une part, et les quartiers ANRU et les projets de rénovation auxquels ils sont liés, d'autre part.

Tous ces commentaires ont été examinés le 12 février lors d'une réunion entre le rapporteur et le secrétariat COVADIS. Leur prise en compte courant février 2010 a ainsi permis de consolider la présente version 1 de ce standard de données.

A.2.5 Perspectives d'évolution

Les données standardisées sont pour la plupart liées à des lois ou dispositifs réglementaires. Une maintenance de ces spécifications techniques sera nécessaire pour tenir compte des évolutions législatives. Ce sera notamment le cas avec la loi Grenelle 2 qui aura une influence sur la définition de certaines classes d'objets.

B. Contenu du standard de données

B.1 Description et exigences générales

B.1.1 Présentation du contenu des données

Les zonages d'aménagement du territoire du standard de données se répartissent en deux catégories :

1. La première catégorie regroupe les zonages relevant de la planification urbaine et rurale,
2. dans la seconde catégorie figurent les zonages de politiques de la ville et de l'habitat.

En préliminaire, quelques **principes** retenus pour la conception de ce standard de données COVADIS méritent d'être précisés :

- Ce standard COVADIS propose des définitions et une structure pour organiser et ranger des données géographiques existant sous forme numérique. En revanche, il n'impose aucune obligation de saisie ou de fourniture de ces données.
- Certains attributs sont qualifiés d'attributs métier complémentaires. Ils sont consignés à titre indicatif et sont considérés hors du champ de ce standard.
- Ce standard de données sert à dresser un état d'avancement des procédures – notamment sous forme de zonages pour des applications cartographiques – mais n'est pas conçu pour gérer l'historique détaillé des procédures administratives – ce qui relève d'un système d'information métier.
- Ce standard s'intéresse à tous les périmètres supra ou infra communaux sur lesquels s'applique ou s'élabore un contrat, un schéma, un plan ou une convention entre autorités publiques traduisant sur le terrain une politique publique. Le discours se limite aux objectifs de chaque politique mais ne concerne pas leurs effets au plan opérationnel.

Le tableau ci-dessous liste les zonages standardisés : à chaque zonage correspond une classe d'objets dans le modèle conceptuel de données. Les associations du modèle permettent notamment de décrire les imbrications entre zonages, de manière à représenter les cas d'inclusion et de superposition des différents dispositifs entre eux.

Nom de la classe à comprendre sous le sens de « zonage de... »	Thème / sous-thème	Étendue spatiale propre
SCOT : schéma de cohérence territoriale	Planification urbaine et rurale	Par agrégation
ProcedureUrba : procédure d'urbanisme visant à élaborer ou réviser un PLU, une carte communale	Planification urbaine et rurale	Par agrégation
PDU : plan de déplacement urbain	Planification urbaine et rurale	Par agrégation
PTU : périmètre de transports urbains	Planification urbaine et rurale	Par agrégation
PLH : programme local de l'habitat	Habitat, logement, politique de la ville	Par agrégation
CUCS : contrat urbain de cohésion sociale	Habitat, logement, politique de la ville	Par agrégation
Quartier CUCS non ZUS : quartier prioritaire des CUCS hors ZUS	Habitat, logement, politique de la ville	oui
ZUS : zone urbaine sensible dont ZRU : zone de renouvellement urbain	Habitat, logement, politique de la ville	oui
ZFU : zone franche urbaine	Habitat, logement, politique de la ville	oui
Projet ANRU : projet de rénovation urbaine de l'ANRU	Habitat, logement, politique de la ville	non
Quartier ANRU	Habitat, logement, politique de la ville	oui
OPAH : opération programmée pour l'amélioration de l'habitat	Habitat, logement, politique de la ville	oui
PIG : programme d'intérêt général	Habitat, logement, politique de la ville	oui

Liste des classes d'objets figurant dans les modèles conceptuels de données

Les Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale dépendent du thème « unités administratives » (notamment de Commune, Pays et EPCI).

Ce standard de données est également lié aux standards de données des documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme PLU et des cartes communales). Si, à première vue, ces deux standards concernent les mêmes informations, ils standardisent deux concepts différents :

- Ce présent standard de données modélise la procédure d'élaboration d'un document d'urbanisme PLU, POS et CC. L'intérêt est de pouvoir localiser annuellement les territoires concernés par une procédure et d'en connaître l'état d'avancement à la date de mise à jour des données.
- Les standards relatifs aux PLU-POS et aux cartes communales décrivent le document d'urbanisme approuvé (c'est à dire le contenu détaillé de ces documents lorsqu'ils sont approuvés et numérisés – notamment les annexes graphiques comme le plan de zonage). Le document est le produit de la procédure. Une procédure d'urbanisme – décrite dans ce standard par la classe <ProcédureUrba> – produit un document d'urbanisme opposable de type PLU, POS ou carte communale – modélisé dans les standards PLU-POS et Carte communale par la classe d'objets <DocumentUrba>. Cette classe a été ajoutée au modèle conceptuel B.2 pour bien distinguer les deux concepts.

B.1.2 Identifiants

Lorsque des identifiants sont gérés par les fournisseurs des données, ils figurent dans le modèle conceptuel de données B.2. Il est important d'utiliser ces identifiants pour plusieurs raisons :

1. Ils identifient un objet de manière unique.
2. Ils assurent la traçabilité des objets entre deux versions successives d'une série de données.
3. Ils servent de clé pour la géolocalisation des données applicatives des utilisateurs.

Une classe d'objets du modèle de données contient un identifiant lorsque l'organisme gestionnaire en assure le suivi et la maintenance dans le temps. Par exemple, le secrétariat général du CIV attribue systématiquement des identifiants aux données qu'il gère et diffuse, à l'instar des CUCS, ZUS, ZFU et ZRU. C'est également le cas des SCOT gérés par la DGALN dans son entrepôt de données SIDAUH.

Tous les identifiants d'objets présents dans ce standard de données sont susceptibles de servir de référence externe (un utilisateur peut s'en servir pour lier ses données métier ou applicatives aux périmètres du zonage). En cas de mise à jour annuelle d'un périmètre (mise à jour sémantique, modification de la composition communale), il est fortement recommandé de conserver le même identifiant. Cette stabilité garantit l'intégrité des relations avec les données métier provenant de systèmes d'information externes.

B.1.3 Positionnement indirect

Faut-il gérer les zonages à standardiser sans géométrie propre mais comme le stipule souvent les décrets d'application comme des listes d'unité administratives ou statistiques (INSEE le plus souvent mais aussi IRIS et ILOTS) ?

Compte-tenu des besoins et des usages notamment cartographiques, le choix raisonnable consiste à attribuer une géométrie propre à chaque zonage. Si ce choix satisfait les besoins et les usages les plus courants, il présente en revanche l'inconvénient de générer des géométries redondantes ce qui nécessite un suivi de l'évolution des objets constituant chaque agrégat. Par exemple, la création d'une nouvelle commune limitrophe à un zonage a de grande chance d'entraîner la modification de la limite du zonage voisin.

Quand un positionnement indirect à la commune est utilisé, il doit se faire en référence au code officiel géographique (COG) de l'INSEE en précisant systématiquement l'année de référence du COG utilisé.

B.1.4 Modélisation géométrique

Chaque périmètre de zonage est représenté par un polygone. Selon le zonage considéré, ce polygone se construit de différentes manières :

- soit par une agrégation de plusieurs communes couvertes par le même périmètre supra-communal,
- par une agrégation d'îlots statistiques composant le même périmètre infra-communal,
- soit par une construction topologique utilisant les axes des rues, les limites cadastrales ou d'autres objets topographiques, pour la délimitation de certains quartiers.

Chaque mode de construction utilise la géométrie d'objets appartenant à une base de données de référence qu'elle soit routière, administrative ou statistique. Dans le but d'harmoniser la résolution spatiale des zonages, le présent standard préconise un référentiel géographique à utiliser pour les zonages intercommunaux et les zonages infra-communaux (cf. rubrique 'Modélisation géométrique' de la définition de chaque classe B.3 et le paragraphe 'Qualité des données' B.4).

B.1.5 Topologie

Des règles particulières d'inclusion existent pour les ZRU, ZFU et ZUS :

- Une ZRU est toujours géographiquement identique à une ZUS
- Une ZFU peut avoir un périmètre plus large qu'une ZUS voire être constituée de plusieurs ZUS

B.1.6 Systèmes de référence

Système de référence spatial	Les systèmes de référence géographique préconisés sont rendus obligatoires par le décret 2000 – 1276 du 26 décembre 2000 modifié portant application de l'article 89 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire relatif aux conditions d'exécution et de publication des levés de plans entrepris par les services publics. Sur le territoire métropolitain c'est le système français légal RGF93 associé au système altimétrique IGN69 qui s'applique. La projection unique associée Lambert 93 est à utiliser obligatoirement dans les échanges de données. Les projections associées pour les DOM sont listées ci-dessous.					
		Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection	Système altimétrique	Unité
	France métropolitaine	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	IGN 1969 (corse: IGN1978)	mètre
	Guadeloupe	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1988	mètre
	Martinique	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1987	mètre
	Guyane	RGFG95	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 22	NGG 1977	mètre
	Réunion	RGR92	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 40	IGN 1989	mètre
Mayotte	RGM04 (compatible WGS84)	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 38		mètre	
Ainsi, chaque objet spatial est localisé dans le système de référence réglementaire RGF93 en utilisant la projection associée correspondant au territoire couvert.						
Système de référence temporel	Le système de référence temporel est le calendrier grégorien. Les valeurs de temps sont référencées par rapport au temps local exprimé dans le système de temps universel UTC.					
Unité de mesure	Cf. système international de mesure					

Les surfaces en attribut de certaines classes d'objets peuvent être exprimées en mètre-carré (m²), en hectares (ha), soit 10 000m², ou en kilomètre-carré (km²) selon les habitudes du domaine.

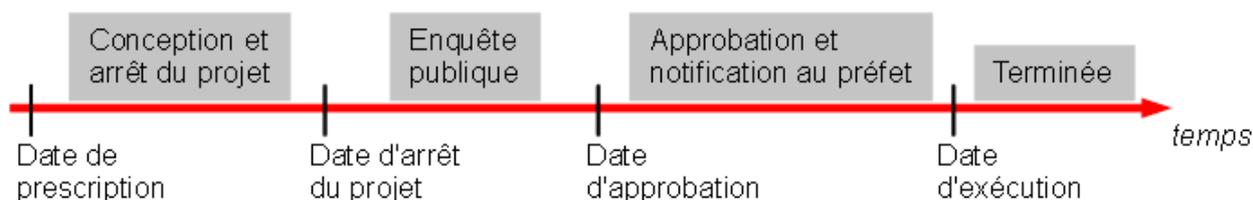
B.1.7 Modélisation temporelle

Les zonages de ce standard de données correspondent à des procédures réglementaires ou contractuelles engendrées par des décisions d'autorités publiques (délibérations, décrets, arrêtés) référencées dans le temps. Leurs périmètres subissent des modifications dans le temps et peuvent parfois évoluer après leur création. C'est le cas lorsque une ou plusieurs communes intègrent ou se retirent d'un zonage.

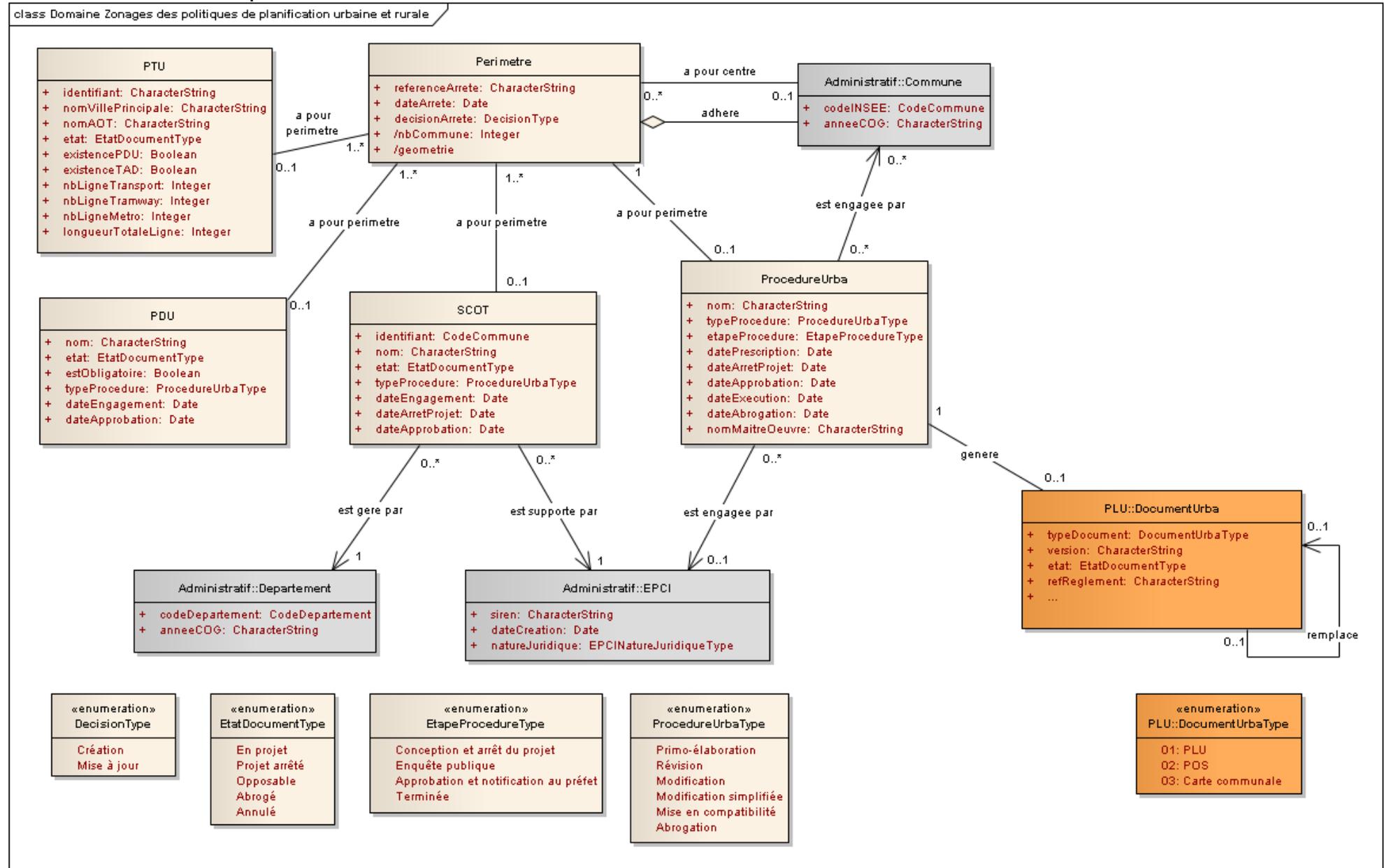
Le modèle conceptuel de données n'est pas conçu pour conserver l'historique complet de chaque procédure. Il sert plutôt à dresser un état d'avancement des procédures adopte, pour ce faire, un suivi dans le temps plus simple. Le suivi de ces procédures nécessite une mise à jour régulière des données, il est recommandé de procéder à au moins une publication de ces zonages chaque année et d'en conserver chaque millésime.

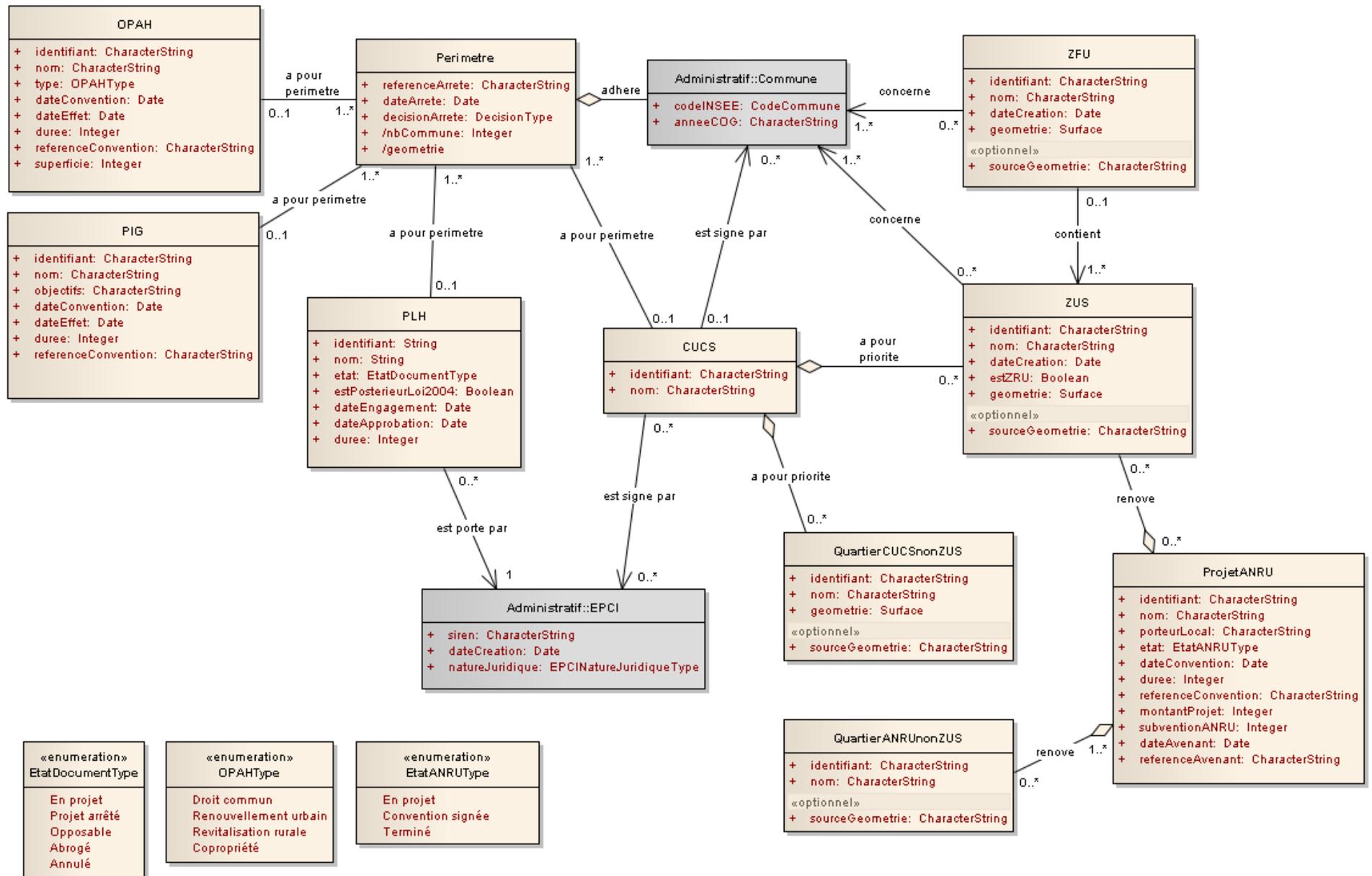
Chaque classe d'objets ne modélise que les procédures et leur périmètres en vigueur ou en cours d'élaboration, sauf indication contraire. Les procédures achevées ou annulées sont à archiver dans une table ad hoc en y précisant, le cas échéant, l'état 'annulé' ou 'terminé' et la date de fin de validité.

Ce standard de données a homogénéisé la description du déroulement des différentes procédures de planification. Si chacune peut présenter des spécificités, celles-ci ont été gommées car considérées comme trop métier pour intégrer ce standard de données COVADIS. En résumé, le déroulement des procédures de planification est décrit d'une façon homogène et linéaire pour ne conserver que les principales étapes et dates :



B.2 Modèles conceptuels de données





B.3 Catalogue d'objets

B.3.1 Classe d'objets <Perimetre>

Nom de la classe : <Perimetre>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Zone, occurrence d'un zonage intercommunal
Définition	Périmètre supra communal sur lequel s'applique ou s'élabore un contrat, un schéma, un plan ou une convention entre autorités publiques traduisant sur le terrain une politique publique. Il se construit par agrégation d'une à plusieurs communes ayant comme caractéristique partagée de toutes appartenir à la même zone d'un zonage réglementaire. Un acte officiel pris par l'autorité publique compétente sanctionne la création ou la modification du périmètre. Cette classe d'objets <Perimetre> peut être considérée comme un composant commun indépendant du contexte métier traité.
Regroupement	Commune simple, commune multiple, agrégat de communes simples et/ou multiples, intercommunalité
Critères de sélection	Dans ce standard de données, cette classe se rapporte aux SCOT, PDU, PTU, procédures PLU, PLH, CUCS, OPAH et PIG
Primitive graphique	Polygone simple ou multiple
Modélisation géométrique	La géométrie d'un périmètre se construit par l'agrégation géométrique des polygones représentant les limites des communes appartenant à ce périmètre.
Nom des attributs	<p>4 attributs sémantiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • referenceArrete • dateArrete • decisionArrete • nbCommune
Nom des associations	<p>La classe <Perimetre> participe à plusieurs associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <a pour centre> • <a pour perimetre> <p>dont une association de type agrégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <adhère>
Contraintes	<p>Si le périmètre correspond à un SCOT – étant porté par un EPCI responsable alors</p> <ul style="list-style-type: none"> • la référence de l'arrêté de création – du SCOT – correspond à celle de l'arrêté de création de l'EPCI responsable. • la référence de l'arrêté de mise à jour – du SCOT – correspond à celle de l'arrêté de mise à jour de l'EPCI responsable.

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Unité de mesure	Contraintes sur l'attribut
referenceArrete	Référence de l'arrêté officiel ayant créé ou modifié le périmètre (numéro d'enregistrement de l'arrêté dans le journal officiel ou numéro d'arrêté préfectoral ou équivalent)	texte			La valeur vide signifie qu'aucun arrêté n'a officialisé le périmètre
dateArrete	Date de l'arrêté officiel ayant créé ou modifié le périmètre	date			La valeur vide signifie qu'aucun arrêté n'a officialisé le périmètre Format ISO AAAA-MM-JJ
decisionArrete	Nature de la décision prise dans l'arrêté : l'autorité compétente décide après délibération de créer ou modifier le périmètre.	énumération DecisionType	Création Mise à jour		
nbCommune	Nombre de communes faisant partie du périmètre tel que défini dans l'arrêté	entier	[1, 37000]		

B.3.2 Classe d'objets <SAGE>

La modélisation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) relève de la responsabilité de l'ONEMA.

B.3.3 Classe d'objets <SCOT>

Nom de la classe : <SCOT>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Schéma de cohérence territoriale
Définition	Zonage composé de l'ensemble des périmètres de schéma de cohérence territoriale (SCOT) « La loi sur la solidarité et le renouvellement urbain (loi SRU) du 13/12/2000 prévoit la mise en place, à partir du 1er janvier 2002 des schémas de cohérence territoriale, qui remplacent les schémas directeurs. Élaborés par les élus, à l'échelle du bassin de vie, d'habitat ou d'emploi, ils auront pour vocation d'exprimer la stratégie globale de l'agglomération et d'énoncer les choix principaux en matière d'habitat, d'équilibre entre zones naturelles et urbaines, d'infrastructures, d'urbanisme commercial. Dans les zones péri-urbaines, au cas où le SCOT n'existe pas, toute zone d'urbanisation sera bloquée, sauf accord du préfet, dans un rayon de 15 km autour des communes de l'agglomération si celle-ci compte plus de 15 000 habitants. »
Regroupement	Schéma directeur, schéma de cohérence territoriale
Critères de sélection	Tous les périmètres de SCOT en élaboration ou en vigueur sont inclus dans cette classe d'objets. Les procédures de SCOT annulées avant leur terme ne sont pas incluses dans cette classe d'objets.
Primitive graphique	Sans
Modélisation géométrique	Sans
Nom des attributs	7 attributs : <ul style="list-style-type: none">• identifiant• nom• etat• typeProcedure• dateEngagement• dateArretProjet• dateApprobation
Nom des associations	La classe <SCOT> participe à 3 associations : <ul style="list-style-type: none">• <a pour perimetre>• <est gere par>• <est supporte par>
Contraintes	Les SCOT qui ne sont plus opposables ne figurent plus dans la classe d'objets. Il est recommandé de les archiver avec un état 'annulé' et en leur ajoutant un attribut date 'dateFinValidite'.
Commentaire	Cette définition est susceptible d'évoluer suite à la seconde loi sur le Grenelle de l'environnement.

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Unité de mesure	Contraintes sur l'attribut
identifiant	Correspond au numéro INSEE de la commune appartenant au SCOT dont la population est la plus élevée à la date d'arrêt du périmètre (choix DGALN)	texte			Unique France entière Conforme au COG
nom	Dénomination du SCOT	texte			Valeur vide interdite
etat	État juridique du SCOT	Énumération EtatDocumentType	En projet Projet arrêté Opposable Abrogé Annulé		Valeur vide interdite
typeProcedure	Nature de la procédure administrative engagée pour aboutir au document opposable	Énumération ProcedureUrbaType	Primo-élaboration Révision		
dateEngagement	Date d'engagement de la procédure d'élaboration ou de révision du SCOT. C'est à ce stade que les modalités de concertation (méthodes de travail) sont définies par délibération de l'EPCI	date			Format ISO AAAA-MM-JJ
dateArretProjet	Date de délibération de l'EPCI responsable validant le projet du SCOT	date			Format ISO AAAA-MM-JJ
dateApprobation	Date d'approbation du SCOT par délibération de l'EPCI après enquête publique (Le SCOT est opposable dès sa notification au préfet et si les modalités de publicité sont accomplies. Le préfet a 2 mois pour faire opposition au SCOT)	date			Format ISO AAAA-MM-JJ

B.3.4 Classe d'objets <ProcedureUrba>

Nom de la classe : <ProcedureUrba>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Procédure d'urbanisme
Définition	Zonage composé de l'ensemble des périmètres communaux ou intercommunaux dans lesquels une procédure d'urbanisme élabore ou fait évoluer un plan local d'urbanisme, un plan d'occupation des sols ou une carte communale. Cette classe d'objets décrit les procédures d'urbanisme dans leur dernier état connu en précisant leur situation en termes d'avancement et d'opposabilité. Une procédure d'urbanisme dure en moyenne trois ans. Cette description est volontairement limitée pour remplir un objectif précis : montrer, au moyen de cartes de synthèse, la répartition géographique et l'avancement des procédures d'urbanisme PLU et cartes communales, utiles au pilotage des politiques de la planification urbaine et rurale.
Regroupement	Procédures d'urbanisme concernant les plans locaux d'urbanisme (PLU), les plans d'occupation des sols (POS) et les cartes communales (CC)
Critères de sélection	Les procédures d'urbanisme en élaboration, en révision ou en abrogation doivent figurer dans cette classe d'objets. Afin de permettre une synthèse exhaustive de l'avancement des procédures, les procédures des années révolues ayant abouti à des documents d'urbanisme aujourd'hui opposables sont à conserver dans cette classe (un objet de la classe <DocumentUrba> leur est associé). Les anciennes procédures d'urbanisme (c'est à dire celles qui ont abouti à des documents d'urbanisme qui ne sont plus opposables) ne font plus partie de cette classe d'objets dès qu'un nouveau document d'urbanisme opposable remplace le précédent. Les procédures d'urbanisme annulées avant leur terme ne sont pas conservées dans cette classe.
Primitive graphique	Sans
Modélisation géométrique	Sans
Nom des attributs	<p>9 attributs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nom • typeProcedure • etapeProcedure • datePrescription • dateArretProjet • dateApprobatation • dateExecution • dateAbrogation • nomMaitreOeuvre
Nom des associations	<p>La classe <ProcedureUrba> participe à 3 associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <a pour perimetre> • <est engagee par> • <genere>
Contraintes	Les anciennes procédures d'urbanisme (c'est à dire celles qui ont abouti à des documents d'urbanisme qui ne sont plus opposables) sont à archiver en leur ajoutant un attribut date 'dateFinValidite'.

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Unité de mesure	Contraintes sur l'attribut
nom	Dénomination locale usuelle désignant la procédure administrative de PLU / POS / CC (en général, il contient la nature de la procédure en cours et le nom du document d'urbanisme concerné)	texte			Valeur vide interdite
typeProcedure	Nature de la procédure administrative engagée (en cours) visant à aboutir à un nouveau document opposable ou de la procédure utilisée (achevée) ayant établi le document opposable	Énumération ProcedureUrbaType	Primo-élaboration Révision Modification Modification simplifiée Mise en compatibilité Abrogation		Valeur vide interdite.
etapeProcedure	Étape en cours de la procédure administrative	Énumération EtapeProcedureType	Conception et arrêt du projet Enquête publique Approbation et notification au préfet Terminée		Valeur vide interdite
datePrescription	Date de la délibération de l'autorité publique compétente (conseil municipal ou organe délibérant de l'EPCI) prescrivant le PLU / CC / POS. La prescription est le fait de décider l'élaboration d'un PLU, elle marque le début de la procédure.	date			Valeur vide interdite Format ISO AAAA-MM-JJ
dateArretProjet	Date de la délibération de l'autorité publique compétente (conseil municipal ou organe délibérant de l'EPCI) validant le projet du document d'urbanisme	date			Valeur vide interdite si l'étape de la procédure vaut « enquête publique » Format ISO AAAA-MM-JJ
dateApprobation	Date de la délibération de l'autorité publique compétente (conseil municipal ou organe délibérant de l'EPCI) approuvant le document d'urbanisme	date			Valeur vide interdite si l'étape de la procédure vaut « approbation » Format ISO AAAA-MM-JJ
dateExecution	Date à laquelle la procédure prend fin. Il s'agit de la date à partir de laquelle le document d'urbanisme approuvé devient exécutoire, c'est à dire « opposable aux tiers », suite aux mesures de publicité réglementaires et notification au préfet. En particulier, la validation d'une carte communale par le préfet rend ce document exécutoire à compter de sa date d'approbation.	date			Valeur vide interdite si l'étape de la procédure vaut « terminée » Format ISO AAAA-MM-JJ
dateAbrogation	Date de la délibération de l'autorité publique compétente au cours de laquelle l'abrogation du document d'urbanisme opposable a été décidée	date	La valeur vide signifie qu'aucune délibération d'abrogation n'a eu lieu.		Format ISO AAAA-MM-JJ
nomMaitreOeuvre	Nom du maître d'œuvre en charge de la conception du projet du document d'urbanisme	texte			

Classe d'objets DocumentUrba – faisant partie des standards de données COVADIS PLU-POS et carte communale

La classe d'objets <DocumentUrba> est définie dans les standards de données PLU et POS, d'une part, et carte communale, d'autre part. La définition des attributs figurant sur le modèle est rappelée ci-dessous pour la bonne compréhension du document. Cette liste n'est pas exhaustive.

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Unité de mesure	Contraintes sur l'attribut
typeDocument	Type de document d'urbanisme concerné	Énumération DocumentUrbaType	PLU POS Carte communale		Valeur vide interdite
version	Numéro de version porté par le document	texte			
etat	Etat juridique du document d'urbanisme (compte-tenu de l'avancement de sa procédure d'élaboration)	Énumération EtatDocumentType	En projet Projet arrêté Opposable Abrogé Annulé		Valeur vide interdite
existenceNumerique	Indique si le PLU/POS ou la carte communale est disponible dans une version numérique	booléen	oui non		Valeur par défaut : non
referenceInternet	Adresse internet du service d'accès au PLU/POS/CC	texte			Format URL La valeur vide signifie que le document n'est pas accessible sur internet ou que son adresse n'est pas connue.
...		

B.3.5 Classe d'objets <PDU>

Nom de la classe : <PDU>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Plan de déplacement urbain
Définition	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres de plan de déplacement urbain en élaboration ou approuvé.</p> <p>Un PDU est un document de planification qui définit les principes généraux des transports de biens et de personnes, de la circulation (tous modes confondus) et du stationnement dans le périmètre de transports urbains (PTU). Il a pour objectif de réduire la circulation automobile en vue d'améliorer la qualité de l'air ainsi que de réduire les nuisances liées au bruit. Son élaboration est obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Le PDU concerne tous les modes de déplacements qui impliquent des voyageurs ou des marchandises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - véhicules automobiles (véhicules légers et poids lourds) ; - transports collectifs urbains et au sein du périmètre les transports interurbains ; - deux roues ; - piétons. <p>Le PDU énonce également des principes en matière de stationnement qui devront être repris dans les PLU. Il est élaboré par l'autorité organisatrice du transport urbain (AOTU) et approuvé après consultation des personnes publiques associées, des communes et groupements de communes concernés puis enquête publique.</p> <p>La loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) modifiée par la LAURE dispose que « L'élaboration d'un [PDU] est obligatoire dans les périmètres de transports urbains inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants [...] ou recoupant celles-ci ».</p> <p>Les autorités organisatrices des transports urbains (AOTU) non concernées par cette obligation peuvent tout de même élaborer un PDU mais elles devront alors respecter l'ensemble des règles de procédure relatives aux PDU. Certaines de ces AOTU non soumises à un « PDU obligatoire » ont préféré mettre en place une politique globale de déplacements (PGD) dont les objectifs peuvent être les mêmes que ceux d'un PDU et qui fait l'objet d'une procédure plus légère.</p>
Regroupement	
Critères de sélection	Seuls les PDU en élaboration ou validés font partie de cette classe d'objets. Les procédures de PDU annulées avant leur terme n'en font pas partie.
Primitive graphique	Sans
Modélisation géométrique	Sans
Nom des attributs	<p>6 attributs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nom • etat • estObligatoire • typeProcédure • dateEngagement • dateApprobatation
Nom des associations	<p>La classe <PDU> participe à 1 association :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <a pour perimetre>
Contraintes	Les anciens PDU (c'est à dire ceux qui ne sont plus opposables) ne font plus partie de cette classe d'objets. Il est recommandé de les archiver avec un état 'annulé' et en leur ajoutant un attribut date 'dateFinValidite'.

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Unité de mesure	Contraintes sur l'attribut
nom	Nom du maître d'ouvrage en charge de l'élaboration du PDU	texte			Valeur vide interdite
etat	État juridique du PDU	Énumération EtatDocumentType	En projet Projet arrêté Opposable Abrogé Annulé		Valeur vide interdite
estObligatoire	Indicateur du caractère obligatoire du PDU	booléen	oui non		
typeProcedure	Nature de la procédure administrative engagée	Énumération ProcedureUrbaType	Primo-élaboration Révision Modification		La valeur vide signifie qu'aucune procédure n'est en cours, le PDU étant approuvé
dateEngagement	Date d'engagement de la procédure d'élaboration ou de modification du PDU	date			Valeur vide interdite Format ISO AAAA-MM-JJ
dateApprobation	Date de la délibération ayant approuvé le PDU	date			Format ISO AAAA-MM-JJ

B.3.6 Classe d'objets <PTU>

Nom de la classe : <PTU>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Périmètre de transport urbain
Définition	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres de transport urbain (PTU)</p> <p>Un périmètre de transports urbains concerne le territoire d'une commune ou le ressort territorial d'un établissement public ayant reçu mission d'organiser les transports publics de personnes. Sur demande du maire ou du président de l'établissement public, le représentant de l'État constate la création du périmètre, après avis du conseil général dans le cas où le plan départemental est concerné. [...] Dans les départements d'Outre-mer, le représentant de l'État, sur proposition du maire ou du président de l'établissement public, peut définir un périmètre excluant certaines parties du territoire de la commune.</p> <p>Le périmètre de transports urbains peut également comprendre plusieurs communes adjacentes ayant décidé d'organiser en commun un service de transports publics de personnes. La création et la délimitation de ce périmètre sont fixées par le représentant de l'État sur demande des maires des communes concernées après avis du conseil général.</p> <p>Le PTU n'est donc pas défini a priori sur les contours d'une circonscription territoriale particulière, mais est entendu comme le ressort territorial de compétence d'une (ou plusieurs) collectivités ou d'une institution.</p>
Regroupement	PTU en projet, PTU en vigueur
Critères de sélection	<p>Seuls les PTU en élaboration ou validés font partie de cette classe d'objets.</p> <p>Sauf cas particuliers définis par la loi, l'arrêté de création d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté urbaine ou l'arrêté de transformation d'un établissement public de coopération intercommunale en communauté d'agglomération ou en communauté urbaine vaut établissement d'un périmètre de transports urbains conformément à la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains.</p> <p>Les périmètres sur lesquels les syndicats mixtes SRU, créés par application de la loi SRU, exercent leurs compétences ne sont pas des périmètres de transports urbains.</p>
Primitive graphique	Sans
Modélisation géométrique	Sans
Nom des attributs	<p>10 attributs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifiant • nomVillePrincipale • nomAOT • etat • existencePDU • existenceTAD • nbLigneTransport • nbLigneTramway • nbLigneMetro • longueurTotaleLigne
Nom des associations	<p>La classe <PTU> participe à 1 association :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <a pour perimetre>
Contraintes	Les anciens PTU (c'est à dire ceux qui ne sont plus opposables) ne font plus partie de cette classe d'objets. Il est recommandé de les archiver avec un état 'annulé' et en leur ajoutant un attribut date 'dateFinValidite'.

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Unité de mesure	Contraintes sur l'attribut
identifiant	Code du PTU suivant une codification définie par le CERTU	texte			Valeur vide interdite Unicité nationale
nomVillePrincipale	Libellé du périmètre de transports urbains Le nom attribué à un PTU est une dénomination pratique liée à l'usage et précisant, en général, le nom de la plus grande commune du PTU. Cette dénomination ne répond à aucune norme et n'a aucun caractère officiel.	texte			Valeur vide interdite
nomAOT	Nom de l'autorité organisatrice de transports urbains	texte			
etat	Dernier état connu du PTU	énumération EtatDocumentType	En projet Opposable Abrogé Annulé		
existencePDU	Existence d'un PDU dans le périmètre du PTU	Booléen	Oui Non		Valeur par défaut : non
existenceTAD	Existence d'un service de transport à la demande dans le périmètre du PTU	Booléen	Oui Non		Valeur par défaut : non
nbLigneTransport	Nombre de lignes de services réguliers ordinaires de transport collectif urbain, tout mode incluant : – les lignes d'autocars, – les lignes de bus (tous gabarits confondus), – les lignes de trolleybus, – les lignes de tramway, – les lignes de métro, – les lignes d'autres moyens de transport (funiculaires, bateaux, navettes électriques, taxibus, services PMR...)	entier			
nbLigneTramway	Nombre de lignes de tramway (sur rails ou sur pneus)	entier			
nbLigneMetro	Nombre de lignes de métro (classique ou automatique)	entier			
longueurTotaleLigne	Longueur cumulée des lignes de services réguliers ordinaires de transport collectif urbain (parcours communs comptés pour chaque ligne)	entier		Kilomètre (km)	

Attributs métier complémentaires à la classe d'objet PTU

Ces attributs ne sont pas intégrés au standard. Cependant, ils sont consignés ci dessous en raison de leur intérêt potentiel.

- dateDecisionVersementTransport : Date de la délibération fixant le taux de versement transport
- montantVersementTransport : Montant du versement transport perçu
- anneePerception : année de perception du montant du versement transport perçu

B.3.7 Classe d'objets <PLH>

Nom de la classe : <PLH>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Programme local de l'habitat
Définition	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres de programme local de l'habitat (PLH)</p> <p>Le PLH définit la politique de l'habitat sur un territoire intercommunal. Il vise à répondre aux besoins en logements (social ou non, locatif ou non), à favoriser la mixité sociale en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements au sein d'un territoire intercommunal et indique les moyens pour y parvenir. Sa procédure spécifique implique qu'il n'est porté que par un EPCI ayant la compétence PLH en association avec l'État. Un programme local de l'habitat dure généralement six ans. La loi Molle du 29 mars 2009 modifie la portée du PLH en le rendant beaucoup plus opérationnel et oblige les EPCI à détailler les objectifs à la commune.</p> <p>Le programme engage l'État, les communes, les intercommunalités et le cas échéant les conseils généraux délégués des aides à la pierre. Les actions sont mises en œuvre par les opérateurs : organismes de logement social, opérateurs professionnels privés, propriétaires occupants ou bailleurs. Pour les autres territoires n'ayant pas la compétence PLH (un pays par exemple), l'étude de cadrage Habitat établit le diagnostic territorial de l'habitat et peut ensuite servir pour l'élaboration d'un futur PLH.</p>
Regroupement	
Critères de sélection	Seuls les PLH en cours d'élaboration ou en vigueur font partie de cette classe d'objets.
Primitive graphique	Sans
Modélisation géométrique	Sans
Nom des attributs	<p>7 attributs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifiant • nom • etat • estPosterieurLoi2004 • dateEngagement • dateApprobation • duree
Nom des associations	<p>La classe <PLH> participe à 2 associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <a pour perimetre> • <est porte par>
Contraintes	Les anciens PLH (c'est à dire ceux qui sont terminés) ne font plus partie de cette classe d'objets. Il est recommandé de les archiver avec un état 'annulé' et en leur ajoutant un attribut date 'dateFinValidite'.

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Unité de mesure	Contraintes sur l'attribut
identifiant	Numéro SIREN de l'EPCI support du programme local de l'habitat	Texte			Unicité nationale
nom	Libellé du programme local de l'habitat	Texte			Valeur vide interdite
etat	État juridique du PLH	Énumération EtatDocumentType	En projet Projet arrêté Opposable		
estPosterieurLoi2004	PLH engagé avant l'adoption de la Loi du 13 août 2004 (art. 61)	Booléen	oui non		
dateEngagement	Date d'engagement de la procédure d'élaboration ou de modification du programme local de l'habitat	date			Format ISO AAAA-MM-JJ
dateApprobation	Date d'approbation du programme local de l'habitat	date			Valeur vide interdite si l'état du programme vaut « opposable » Format ISO AAAA-MM-JJ
duree	Durée du programme exprimée en année	entier		Nombre d'année	

Attributs métier complémentaires à la classe d'objet PLH

Il s'agit des attributs qui ne sont pas intégrés au standard mais dont l'intérêt potentiel a été remarqué.

- population : Population totale sans double compte comprise dans le périmètre du PLH à la date de la mise à jour des données. L'année de référence du recensement est renseignée ci-après.
- anneeRecensement : Année de référence du recensement utilisé
- nbPLUS : Nombre de PLUS prévus
- nbPLAI : Nombre de PLAI prévus
- nbPLS : Nombre de PLS prévus
- nbConstructionNeuve : Objectifs de construction neuve totale
- nbDemolition : nombre de logements à détruire
- nbRehabilitationPublic : Nombre total de réhabilitations prévues
- nbRehabilitationPrivePO : Nombre de logements subventionnés pour des propriétaires occupants
- nbRehabilitationPrivePB : Nombre de logements subventionnés pour des propriétaires bailleurs
- nbVenteBienPublic : Nombre de logements sociaux publics prévus à la vente
- nbLogementIndigne : Nombre de logements indignes à requalifier
- nbLogementEtudiant : Nombre de logements pour étudiant
- nbLogementGensVoyage : Nombre de logements pour gens du voyages
- nbLogementMobiliteReduite : Nombre de logements pour personnes à mobilité réduite
- nbCreationCHRS : Nombre de création de CHRS prévues
- nbCreationMaisonRelais : Nombre de création de maisons relais prévues
- coutEstimePLH : Coût estimatif du PLH (somme des moyens financiers mobilisés par chaque partie prenante)

B.3.8 Classes d'objets <CUCS> et <QuartierCUCSnonZUS>

Nom de la classe : <CUCS>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Contrat urbain de cohésion sociale
Définition	Zonage composé de l'ensemble des périmètres de contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) ayant été signés. Les contrats urbains de cohésion sociale ont succédé en 2007 aux contrats de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficultés. Le CUCS est un contrat passé entre l'État et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement...). Il est élaboré à l'initiative conjointe du maire ou du président de l'EPCI, et du préfet de département. Le cadre général et les orientations ont été définis par le comité interministériel à la ville (CIV) du 9 mars 2006. Le contrat est signé pour une période de trois ans, renouvelable une fois, par le préfet de département et par le maire et/ou le président de l'EPCI, en concertation avec le préfet de région. Les conseils régionaux et généraux sont, à leur demande, associés à la contractualisation. Selon les problématiques locales, des partenaires privilégiés sont sollicités : caisse des dépôts et consignations, caisses d'allocations familiales, bailleurs sociaux, rectorats...
Regroupement	Les CUCS 2007-2009 sont prorogés d'un an. Une seconde vague de CUCS est envisagée sur la période 2011-2013.
Critères de sélection	Seuls les contrats urbains de cohésion sociale ayant été signés sont inclus dans classe d'objets. Les anciens CUCS (c'est à dire ceux qui sont terminés) en sont exclus.
Primitive graphique	Sans
Modélisation géométrique	Sans
Nom des attributs	2 attributs : • identifiant • nom
Nom des associations	La classe <CUCS> participe à 5 associations : • <a pour perimetre> • <est signe par> un EPCI • <est signe par> une commune dont deux associations de type agrégation : • <a pour priorite> une ZUS, ou, • <a pour priorite> un quartier non ZUS
Contraintes	Les anciens CUCS ne font plus partie de cette classe d'objets. Il est recommandé de les archiver en leur ajoutant un attribut date 'dateFinValidite'.

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Unité de mesure	Contraintes sur l'attribut
identifiant	Numéro identifiant chaque CUCS fourni et géré par le SG CIV. Cet identifiant sert de référence pour l'accès à la description détaillée du CUCS sur le site SIG du SG CIV (par exemple : http://sig.ville.gouv.fr/Synthese/CS8203)	texte			Unicité nationale Valeur vide interdite Format CSnnnn (où nnnn est une numérotation à 4 chiffres - exemple : CS2282)
nom	Dénomination du CUCS	texte			Valeur vide interdite

Nom de la classe : <QuartierCUCSnonZUS>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Quartier prioritaire des contrats urbains de cohésion sociale non ZUS, géographie prioritaire des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) hors ZUS
Définition	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres de quartier, non ZUS, repéré comme prioritaire par un contrat urbain de cohésion sociale CUCS. Les CUCS ont succédé en 2007 aux contrats de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficultés. Chaque contrat urbain de cohésion sociale désigne et délimite un ou plusieurs quartiers infra-communaux qui concentrent en priorité les aides et les actions développées par ce contrat. Ces quartiers prioritaires CUCS peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> des quartiers classés en zone urbaine sensible (ZUS) dont le périmètre correspond au périmètre réglementaire de la ZUS, ou, des quartiers non classés en ZUS dont le périmètre est propre à chaque CUCS (le périmètre des quartiers CUCS non ZUS n'a pas d'assise légale mais contractuelle). <p>Cette classe d'objets modélise exclusivement les quartiers de CUCS non ZUS.</p>
Regroupement	Quartiers CUCS hors ZUS
Critères de sélection	Tous les quartiers non ZUS et désignés comme prioritaires par un CUCS ayant été signé font partie de cette classe d'objets. Les quartiers CUCS classés en ZUS en sont exclus, ainsi que les quartiers CUCS non ZUS des anciens CUCS (c'est à dire ceux qui sont terminés).
Primitive graphique	Polygone simple
Modélisation géométrique	Un quartier de CUCS correspond à un sous-ensemble infra-communal d'une ville ou d'une agglomération dont le périmètre est constitué d'axes de route ou de rue et de parcelles cadastrales. Les périmètres des quartiers CUCS non ZUS sont définis par chaque contrat urbain de cohésion sociale CUCS. Les préfectures ont pu faire appel aux DDE et/ou DRE pour reporter la géométrie des quartiers hors ZUS sur un référentiel géographique numérique. Compte-tenu de la diversité des contrats CUCS, ce report a parfois pu générer des approximations géométriques.
Nom des attributs	<p>2 attributs :</p> <ul style="list-style-type: none"> identifiant nom
Nom des associations	<p>La classe <QuartierCUCSnonZUS> participe à 1 association de type agrégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <a pour priorite>
Contraintes	Les quartiers prioritaires non ZUS des anciens CUCS (c'est à dire ceux qui sont terminés) ne font plus partie de cette classe d'objets. Il est recommandé de les archiver en leur ajoutant un attribut date 'dateFinValidite'.

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Unité de mesure	Contraintes sur l'attribut
identifiant	Numéro identifiant chaque QuartierCUCSnonZUS fourni et géré par le SG CIV. Cet identifiant sert de référence pour l'accès à la description détaillée du QuartierCUCSnonZUS sur le site SIG du SG CIV (par exemple : http://sig.ville.gouv.fr/Territoire/8269030) et à un portrait de quartier sur le site de l'INSEE http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/accueil.asp	texte			Unicité nationale Valeur vide interdite Format RRDDnnn (où RR correspond au numéro de région, DD au numéro de département et nnn à une numérotation à 3 chiffres - exemple : 8269016)
nom	Dénomination du quartier	texte			Valeur vide interdite
sourceGeometrie	Source du géoréférencement du polygone représentant le quartier infra-communal (certains peuvent être numérisés sur le SCAN25, d'autres sur le RGE)	texte	SCAN25 RGE		Attribut optionnel dont l'utilisation est recommandée lorsque un jeu de données contient des objets numérisés sur des référentiels différents.

B.3.9 Classe d'objets <ZUS>, dont ZRU

Nom de la classe : <ZUS>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Zone urbaine sensible, zone de redynamisation urbaine
Définition	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres de zone urbaine sensible (ZUS) dont ceux de zone de redynamisation urbaine (ZRU)</p> <p>La loi du 14 novembre 1996 de mise en œuvre du pacte de relance pour la ville (PRV) distingue trois niveaux d'intervention : les zones urbaines sensibles, les zones de redynamisation urbaine (ZRU), les zones franches urbaines (ZFU). Ces trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers.</p> <p>Les zones urbaines sensibles sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Les zones urbaines sensibles sont définies dans la loi PRV comme des zones « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi ». Les ZUS ont été déterminées sur des critères qualitatifs (grands ensembles, déséquilibre emploi/habitat) par une analyse conjointe des collectivités et de l'État. Ces zones font également partie des quartiers prioritaires des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).</p> <p>En outre, la loi PRV indique que « les zones de redynamisation urbaine correspondent à celles des zones urbaines sensibles [...] qui sont confrontées à des difficultés particulières, appréciées en fonction de leur situation dans l'agglomération, de leurs caractéristiques économiques et commerciales et d'un indice synthétique. Celui-ci est établi, dans des conditions fixées par décret, en tenant compte du nombre d'habitants du quartier, du taux de chômage, de la proportion de jeunes de moins de vingt-cinq ans, de la proportion des personnes sorties du système scolaire sans diplôme et du potentiel fiscal des communes intéressées ».</p>
Regroupement	<p>Zone urbaine sensible, zone de redynamisation urbaine</p> <p>Les zones de redynamisation urbaine constituent un sous-ensemble de l'ensemble des zones urbaines sensibles.</p>
Critères de sélection	<p>Le décret (n°96-1156) du 26 décembre 1996 fixe la liste des ZUS à 750 (dont 34 dans les DOM). Un premier décret (n°2000- 796) du 24 août 2000 ajoute le quartier «Nouveau Mons» de Mons-en-Baroeul à la liste des ZUS. Un second décret (n°2001-707) du 31 juillet 2001 modifie le périmètre de la ZUS de Grigny (91).</p> <p>Les décrets (n° 96-1157) et (n° 96-1158) du 26 décembre 1996 fixent la liste des 416 zones de redynamisation urbaine (396 en France métropolitaine, 20 dans les départements d'outre-mer).</p>
Primitive graphique	Polygone simple
Modélisation géométrique	<p>Une zone urbaine sensible correspond à un sous-ensemble infra-communal d'une ville ou d'une agglomération dont le périmètre constitué d'axes de route ou de rue et de parcelles cadastrales, est reporté sur un fond cartographique IGN au 1/25000.</p> <p>Ces cartes constituent à ce jour l'unique document certifié conforme des périmètres des ZUS. Elles sont accompagnées par une description littérale rue par rue des limites des quartiers. La carte réglementaire au 1:25000 et le descriptif « rue par rue » des contours des ZUS, annexés à leur décret, sont consultables au siège du Secrétariat général du CIV ainsi que auprès des préfetures, des directions des services fiscaux et des mairies concernées.</p> <p>Ces documents sont téléchargeables sur l'Atlas des Zones Urbaines Sensibles (http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/chercherZUS.htm).</p> <p>La zone de redynamisation urbaine (ZRU) est toujours géographiquement identique à la ZUS à laquelle elle se superpose.</p>
Nom des attributs	<p>4 attributs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifiant • nom • dateCreation • estZRU

Nom des associations	La classe <ZUS> participe à 3 associations : <ul style="list-style-type: none"> • <concerne> • <contient>
Contraintes	Les anciennes ZUS ne font plus partie de cette classe d'objets. Il est recommandé de les archiver en leur ajoutant un attribut date 'dateFinValidite'.

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Unité de mesure	Contraintes sur l'attribut
identifiant	Numéro de ZUS attribué par le SG CIV. Cet identifiant sert de référence pour l'accès à la description détaillée de la ZUS sur le site SIG du SG CIV (par exemple : http://sig.ville.gouv.fr/Territoire/8212080) et à un portrait de zone sur le site de l'INSEE http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/accueil.asp	texte			Unicité nationale Valeur vide interdite
nom	Dénomination de la ZUS. Ce nom correspond généralement au nom du ou des quartiers couverts par la ZUS.	texte			Valeur vide interdite
dateCreation	Date de la création de la ZUS	date			Valeur vide interdite Format ISO AAAA-MM-JJ
estZRU	Indique si la zone urbaine sensible est aussi une zone de redynamisation urbaine	booléen	oui non		Valeur vide interdite
sourceGeometrie	Source du géoréférencement du polygone représentant le quartier infra-communal (certains peuvent être numérisés sur le SCAN25, d'autres sur le RGE)	texte	SCAN25 RGE		Attribut optionnel dont l'utilisation est recommandée lorsque un jeu de données contient des objets numérisés sur des référentiels différents.

B.3.10 Classe d'objets <ZFU>

Nom de la classe : <ZFU>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Zone franche urbaine
Définition	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres de zone franche urbaine (ZFU)</p> <p>La loi du 14 novembre 1996 de mise en œuvre du pacte de relance pour la ville (PRV) distingue trois niveaux d'intervention : les zones urbaines sensibles (ZUS), les zones de redynamisation urbaine (ZRU), les zones franches urbaines (ZFU). Ces trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers.</p> <p>Le dispositif des ZFU vise à développer et diversifier l'activité économique, créer de la mixité sociale et urbaine, créer des emplois en faveur des habitants dans des quartiers rencontrant des difficultés. La loi (PRV) indique que « des zones franches urbaines sont créées dans des quartiers de plus de 8.500 habitants particulièrement défavorisés au regard des critères pris en compte pour la détermination des zones de redynamisation urbaine. Leur délimitation est décrétée en Conseil d'État, en tenant compte des éléments de nature à faciliter l'implantation d'entreprises ou le développement d'activités économiques. »</p> <p>Cette délimitation peut prendre en compte des espaces situés à proximité du quartier, si ceux-ci sont de nature à servir le développement de l'ensemble. Ces espaces peuvent appartenir à une ou plusieurs communes voisines qui ne seraient pas mentionnées dans le décret.</p>
Regroupement	ZFU de première (1996), deuxième (2004) et troisième (2006) génération
Critères de sélection	<p>Les décrets en Conseil d'État (n°96-1154) et (n°96-1155) du 26 décembre 1996 fixent la délimitation de 44 premières ZFU.</p> <p>Le décret (n°2001-706) du 31 juillet 2001 modifie le périmètre de la zone franche urbaine de Grigny - Viry-Châtillon (la Grande-borne et le village de Grigny).</p> <p>Le décret (n°2004-219) du 12 mars 2004 crée 41 nouvelles zones franches urbaines. Le décret (n°2006-1623) du 19 décembre 2006 crée 15 nouvelles zones franches urbaines. Le décret (n°2007-894) du 15 mai 2007 étend l'emprise de 31 zones franches urbaines (note : ces extensions marquent une rupture interdisant toute comparaison statistique avec leur situation antérieure).</p>
Primitive graphique	Polygone simple
Modélisation géométrique	<p>Une zone franche urbaine correspond à un sous-ensemble infra-communal d'une ville ou d'une agglomération dont le périmètre constitué d'axes de route, de rue et de parcelles cadastrales, est reporté sur un fond cartographique IGN au 1/25000.</p> <p>La géométrie des ZFU est générée par numérisation des cartes des contours des ZFU téléchargeables sur l'atlas des ZFU http://i.ville.gouv.fr/Data/zfu100.php. Le tracé des périmètres sur ces cartes au 1 : 25 000 n'est qu'indicatif, leur délimitation officielle figure dans les annexes des arrêtés portant délimitation de zones franches urbaines. Les cartes au 1 : 25 000 et le descriptif « rue par rue » des contours des ZFU, annexés à leur décret, sont consultables au siège du Secrétariat général du CIV ainsi que auprès des préfetures, des directions des services fiscaux et des mairies concernées.</p>
Nom des attributs	<p>3 attributs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifiant • nom • dateCreation
Nom des associations	<p>La classe <ZFU> participe à deux associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <concerne> • <contient>
Contraintes	Les anciens ZFU ne font plus partie de cette classe d'objets. Il est recommandé de les archiver en leur ajoutant un attribut date 'dateFinValidite'.

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Unité de mesure	Contraintes sur l'attribut
identifiant	Numéro de ZFU attribué par le SG CIV Cet identifiant donne accès à une description détaillée de la ZFU sur le site SIG du SG CIV (http://sig.ville.gouv.fr/)	texte			Unicité nationale Valeur vide interdite
nom	Dénomination de la ZFU	texte			Valeur vide interdite
dateCreation	Date de la création de la ZFU	date			Valeur vide interdite Format ISO AAAA-MM-JJ
sourceGeometrie	Source du géoréférencement du polygone représentant le quartier infra-communal (certains peuvent être numérisés sur le SCAN25, d'autres sur le RGE)	texte	SCAN25 RGE		Attribut optionnel dont l'utilisation est recommandée lorsque un jeu de données contient des objets numérisés sur des référentiels différents.

B.3.11 Classes d'objets <ProjetANRU> et <QuartierANRUonZUS>

Nom de la classe : <ProjetANRU>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Projet de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), projet de rénovation urbaine, convention ANRU
Définition	<p>Le programme national de rénovation urbaine (PNRU), institué par la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine (http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/loiBORloo01082003.pdf), amendée par la loi du 18 janvier 2005 prévoit la conduite de projets de rénovation urbaine pour la transformation des quartiers en difficulté. Les objectifs de ces projets sont l'amélioration des espaces urbains, le développement des équipements publics, la réhabilitation et la résidentialisation de logements locatifs sociaux, la démolition pour vétusté ou pour une meilleure organisation urbaine de logements, ou le développement d'une nouvelle offre de logements, aux formes et aux statuts diversifiés.</p> <p>Un projet de rénovation urbaine ou projet ANRU est formalisé par une convention partenariale pluriannuelle d'une durée de cinq ans qui engage l'ANRU, les maîtres d'ouvrage et des co-financeurs. Cette convention précise le programme, le calendrier et les engagements financiers du projet ANRU et identifie le ou les quartiers à rénover en priorité. Ces quartiers peuvent être des quartiers classés en zone urbaine sensible ou, à titre exceptionnel sur demande du maire de la commune ou du président de l'EPCI compétent et avec l'accord du ministre délégué au logement et à la ville, les quartiers présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues (dérogation prévue par l'article 6 de la loi).</p>
Regroupement	Regroupe les 383 conventions passées en comité d'engagement de l'ANRU au 1er janvier 2010.
Critères de sélection	Figurent dans cette classe d'objets tous les projets de rénovation urbaine de l'ANRU pour lesquels une convention est en préparation ou signée. L'ANRU délègue aux préfetures une partie de ses subventions dont l'utilisation est laissée à leur appréciation. Ces délégations de crédits permettent aux préfets d'engager des opérations de rénovations non conventionnées en dehors des quartiers prioritaires de l'ANRU. Ces opérations sont exclues de cette classe d'objets.
Primitive graphique	Sans
Modélisation géométrique	Sans
Nom des attributs	<p>11 attributs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifiant • nom • porteurLocal • etat • dateConvention • duree • referenceConvention • montantProjet • subventionANRU • dateAvenant • referenceAvenant
Nom des associations	<p>La classe <ProjetANRU> participe à deux associations de type agrégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <renove> une ZUS • <renove> un quartier ANRU de dérogation
Contraintes	Les anciens projet ANRU (c'est à dire ceux qui sont terminés) ne font plus partie de cette classe d'objets. Il est recommandé de les archiver avec un état 'terminé' et en leur ajoutant un attribut date 'dateFinValidite'.

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Unité de mesure	Contraintes sur l'attribut
identifiant	Identifiant fourni et géré par l'ANRU (il s'agit du numéro de la convention attribué par l'ANRU)	texte			Unicité nationale Valeur vide interdite
nom	Nom du projet ANRU. Il s'agit du nom de la convention entre l'ANRU et la collectivité concernée (par exemple : Bourg en Bresse Reyssoze).	texte			Valeur vide interdite
porteurLocal	Nom de l'organisme porteur du projet ANRU au niveau local	texte			
etat	État d'avancement du projet de rénovation urbaine	énumération EtatANRUType	En projet Convention signée Terminé		Valeur vide interdite
dateConvention	Date de signature de la convention partenariale pluriannuelle formalisant l'engagement de l'ANRU, des maîtres d'ouvrage et des co-financeurs	date			Format ISO AAAA-MM-JJ
duree	Durée du projet prévue dans la convention signée	entier		Nombre d'année	
referenceConvexion	Référence (lien URL ou local) vers le fichier numérique contenant la convention ANRU Toutes les conventions sont en ligne sur le site de l'ANRU http://www.anru.fr/-Les-conventions-.html	texte			
montantProjet	Montant du projet de projet de rénovation urbaine figurant dans la convention, sur lequel les partenaires se sont engagés.	entier	[1M€, 1000 M€]	Million d'euro (M€)	
subventionANRU	Part du montant du projet subventionnée par l'ANRU	entier	[1M€, 1000 M€]	Million d'euro (M€)	
dateAvenant	Date de signature de l'avenant modifiant les objectifs et ou le financement du projet ANRU	Date			Format ISO AAAA-MM-JJ
referenceAvenant	Référence (lien URL ou local) vers le fichier numérique contenant l'avenant de la convention ANRU Tous les avenants sont en ligne sur le site de l'ANRU http://www.anru.fr/-Les-conventions-.html	texte			

Attributs métier complémentaires à la classe d'objet ProjetANRU

Il s'agit des attributs qui ne sont pas intégrés au standard mais dont l'intérêt potentiel a été remarqué. En règle générale, une convention ANRU précise et quantifie les objectifs du projet de rénovation qui peuvent être ventilés par quartier si le projet concerne plusieurs quartiers :

- Logement sociaux : Nombre de logements sociaux programmés
- Réhabilitation : Nombre de logements programmés pour la réhabilitation, à créer dans les parcs public et privé
- Déconstruction : Nombre de logements programmés pour la déconstruction
- Résidentialisation : Nombre de logements programmés pour la résidentialisation
- Nombre d'équipements et de services (commerces)
- Nombre de bureaux à créer
- Nombre de ligne de transports collectifs
- Nombre d'espaces verts, de voirie et d'aménagements urbains

Nom de la classe : <QuartierANRUnonZUS>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Quartier prioritaire de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) de dérogation, quartier ANRU non ZUS
Définition	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres de quartier ANRU de dérogation au titre de l'article 6 de la loi de 2003 pour la ville et la rénovation urbaine. Le programme national pour la rénovation urbaine (PNRU), institué par la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine (http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/loiborloo01082003.pdf), prévoit un effort national sans précédent de transformation des quartiers en difficulté. Ce programme se traduit par des projets de rénovation urbaine qui identifient un ou plusieurs quartiers désignés comme prioritaires par l'ANRU.</p> <p>Un projet ANRU concerne des quartiers déjà classés en zone urbaine sensible (ZUS) ou, à titre exceptionnel sur demande du maire de la commune ou du président de l'EPCI compétent et avec l'accord du ministre délégué au logement et à la ville, des quartiers de dérogation au titre de l'article 6 de la loi – ceux-ci présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues.</p> <p>Cette classe d'objets concerne uniquement les quartiers ANRU de dérogation.</p> <p>Parmi les 751 ZUS et les quartiers ayant obtenu une dérogation ministérielle, l'ANRU a pour mission de traiter en priorité les quartiers présentant les caractéristiques urbaines, sociales et économiques les plus préoccupantes. Le conseil d'administration de l'ANRU du 12 juillet 2006 a arrêté une liste de 215 quartiers classés prioritaires (priorité 1) et une liste de 342 quartiers supplémentaires (priorité 2) qui concentrent les crédits de rénovation urbaine. Les autres quartiers de la politique de la ville (ZUS et dérogations) sont considérés comme complémentaires (priorité 3).</p> <p>Un même quartier ANRU – qu'il soit classé en ZUS ou non, peut appartenir à deux projets ANRU différents.</p>
Regroupement	Quartier ANRU de dérogation prioritaire ou supplémentaire pour lesquels une convention est en préparation ou signée. Depuis 2003, l'ANRU a engagé des conventions pluriannuelles pour 215 quartiers classés "prioritaires" (dont 212 ZUS et 3 quartiers de dérogation) et 342 "quartiers supplémentaires".
Critères de sélection	<p>Figurent dans cette classe d'objets tous les quartiers de dérogation pour lesquels l'ANRU prépare ou a signé une convention.</p> <p>Ne figurent pas dans cette classe d'objets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les quartiers ANRU de dérogation complémentaires (priorité 3) • les périmètres opérationnels de la rénovation urbaine. Certaines opérations de rénovation peuvent parfois se situer en dehors des quartiers prioritaires de l'ANRU. Le périmètre opérationnel (qui localise les rénovations réalisées sur le terrain) est souvent différent de celui du quartier concerné par la convention ANRU.
Primitive graphique	Polygone simple et multiple
Modélisation géométrique	Le périmètre des quartiers ANRU « de dérogation au titre de l'article 6 de la loi du 1er août 2003 » est déterminé à l'élaboration du projet et décrit par la convention ANRU.
Nom des attributs	1 attribut : nom
Nom des associations	La classe <QuartierANRUnonZUS> participe à l'association de type agrégation <renove>
Contraintes	Les quartiers ANRU de dérogation non ZUS des anciens projets ANRU (c'est à dire ceux qui sont terminés) ne font plus partie de cette classe d'objets. Il est recommandé de les archiver en leur ajoutant un attribut date 'dateFinValidite'.

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Unité de mesure	Contraintes sur l'attribut
nom	Nom du quartier non ZUS concerné par le projet de rénovation urbaine – il s'agit du nom utilisé dans la convention ANRU	texte			Valeur vide interdite
sourceGeometrie	Source du géoréférencement du polygone représentant le quartier infra-communal	texte	SCAN25 RGE		Attribut optionnel dont l'utilisation est recommandée lorsque un jeu de données contient des objets numérisés sur des référentiels différents.

B.3.12 Classe d'objets <OPAH>

Nom de la classe : <OPAH>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
Définition	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) Créées en 1977, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) constituent depuis trente ans l'outil principal par lequel est réalisé la réhabilitation des centres urbains et des bourgs ruraux. D'autres outils ont été créés pour répondre à des spécificités territoriales, techniques et sociales : déclinaison des OPAH (rurale, urbaine, copropriétés dégradés), Programmes d'Intérêt Général (PIG) et Programmes Sociaux Thématiques (PST).</p> <p>Une opération programmée d'amélioration de l'habitat a pour objectif de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements par le biais de subventions, ainsi que de requalifier dans son ensemble un quartier, une ville, ou un secteur rural. Elles tendent à améliorer l'offre de logements, en particulier locatif et ainsi à maintenir ou à développer les services de voisinage dans le respect du PLH. L'OPAH répond avant tout à un projet local, porté par la collectivité territoriale concernée, que l'État soutient au titre des enjeux de solidarité nationale et de lutte contre l'exclusion par le logement, dont il est porteur.</p> <p>Les OPAH sont conçues et mises en œuvre conjointement par l'État (le préfet de Région fixe les priorités et répartit les aides), l'ANAH et les collectivités qui signent une convention. Cette convention précise notamment les périmètres d'intervention : la collectivité concernée délimite ces périmètres et y fixe les objectifs, en concertation avec l'ANAH.</p> <p>Les OPAH peuvent se dérouler sur 5 ans (délai maximal) avec un minimum de 3 ans. Les OPAH sont définies législativement par l'article L303-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH). Voir aussi : http://www.lesopah.fr/</p>
Regroupement	<p>Regroupe les quatre types d'OPAH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'OPAH de droit commun dont l'objet est de revaloriser des quartiers et leur habitat. - L'OPAH de renouvellement urbain qui a pour ambition de traiter les « zones urbaines et sociales les plus difficiles en créant des dispositifs faisant appel à des interventions foncières ou immobilières et à des outils coercitifs de droit public (traitement de l'insalubrité, démolitions...) » avec des subventions fortement majorées par l'État. Elle permet de coordonner différents outils (PRI, RHI, PSMV, ZPPAUP). - L'OPAH de revitalisation rurale qui concerne les zones rurales en cours de « dévitalisation ». Il s'agit des espaces ruraux qui se caractérisent par des déséquilibres démographiques, de revenus, et des conditions de vie difficiles. - L'OPAH de copropriété qui offre un cadre de prévention et de traitement des copropriétés fragiles nécessitant l'appui de la puissance publique pour la réalisation des travaux indispensables à la conservation des bâtiments.
Critères de sélection	<p>Figurent dans cette classe d'objets toutes les OPAH en cours pour lesquelles une convention a été signée. Les périmètres opérationnels d'intervention figurant dans les conventions OPAH ne sont pas modélisés par cette classe d'objets.</p>
Primitive graphique	Sans
Modélisation géométrique	Sans
Nom des attributs	<p>8 attributs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifiant • nom • type • dateConvention • dateEffet • duree • referenceConvention

	<ul style="list-style-type: none"> • superficie
Nom des associations	La classe <OPAH> participe à une association : <ul style="list-style-type: none"> • <a pour périmètre>
Contraintes	Les anciennes OPAH (c'est à dire celles qui sont achevées) ne font plus partie de cette classe d'objets. Il est recommandé de les archiver en leur ajoutant un attribut date 'dateFinValidite'.

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Unité de mesure	Contraintes sur l'attribut
identifiant	Identifiant de l'OPAH attribué par l'ANAH. Cet identifiant correspond au code porté par la convention de l'opération.	texte			Valeur vide interdite Format dddOPAnnn (où ddd numéro de département, et nnn un numéro d'ordre - exemple : 063OPA013)
nom	Nom de l'OPAH	texte			Valeur vide interdite
type	Type de l'OPAH	Énumération OPAHType	Droit commun Renouvellement urbain Revitalisation rurale Copropriété		Valeur vide interdite
dateConvention	Date de signature de la convention passée entre l'État, l'ANAH et les collectivités concernées	date			Format ISO AAAA-MM-JJ
dateEffet	Date à laquelle la convention prend effet. Il s'agit de la date de lancement opérationnel.	date			Format ISO AAAA-MM-JJ
duree	Durée de l'opération définie dans la convention	Entier	[3 - 5]		
referenceConvention	Référence (lien URL ou local) vers le fichier numérique contenant la convention d'OPAH	texte			
superficie	Superficie du territoire couvert par l'OPAH	entier		Kilomètre-carré (km²)	

Attributs métier complémentaires à la classe d'objet OPAH

Il s'agit des attributs qui ne sont pas intégrés au standard mais dont l'intérêt potentiel a été remarqué.

En règle générale, une convention d'OPAH distingue deux objectifs de réhabilitation :

- Le nombre de logements subventionnés pour des propriétaires occupants (PO) : cet objectif chiffré de la convention permet de mesurer une politique menée pour des propriétaires occupants souvent à faibles ressources et l'adaptation de leur parc (vieillesse, indignité). Il est inscrit dans la convention OPAH.
- Le nombre de logements subventionnés pour des propriétaires bailleurs (PB) : cet objectif chiffré de la convention permet de voir l'offre locative remise sur le marché (vacant, indigne) ou avec des loyers maîtrisés (plafonds de loyers). Il est inscrit dans la convention OPAH.

B.3.13 Classe d'objets <PIG>

Nom de la classe : <PIG>	
Sous-classe de :	
Synonymes	Programme d'intérêt général
Définition	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres de programme d'intérêt général (PIG) Créées en 1977, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) constituent depuis trente ans l'outil principal par lequel est réalisé la réhabilitation des centres urbains et des bourgs ruraux. D'autres outils ont été créés pour répondre à des spécificités territoriales, techniques et sociales : déclinaison des OPAH (rurale, urbaine, copropriétés dégradés), Programmes d'Intérêt Général (PIG) et Programmes Sociaux Thématiques (PST). Dès lors que l'intervention projetée sur une zone donnée, généralement vaste – grande agglomération, bassin d'habitat étendu, voire département, ces territoires ne présentant pas de dysfonctionnements urbains et sociaux notables, justifiant un projet d'ensemble – relève d'une problématique particulière à traiter, à caractère social ou technique, l'OPAH n'est pas un outil adéquat, et doit lui être préférée la procédure du Programme d'intérêt général (PIG), défini réglementairement par l'article R 327-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH). Le programme d'intérêt général (PIG) est un programme d'actions initié par les collectivités territoriales bénéficiaires d'une convention de délégation des aides à la pierre. Il vise à apporter des solutions à des problèmes spécifiques en matière d'amélioration de l'habitat dans des ensembles de logements ou d'immeubles à différentes échelles (agglomération, bassin d'habitat, canton, pays voire département). Ainsi le champ d'intervention peut être le logement des étudiants, des jeunes travailleurs, des personnes âgées ou handicapées, la résorption du nombre de logements vacants, l'augmentation de l'offre de logements à vocation sociale ou la lutte contre l'insalubrité diffuse... Par ailleurs, les situations exceptionnelles, consécutives à une catastrophe, qu'elles soient naturelles ou non, peuvent se traiter dans le cadre d'un PIG. La durée du PIG est libre, à la discrétion des autorités locales, compte tenu du contexte et des enjeux locaux : un an, 3 ans, voire davantage si un cadre contractuel est défini préalablement entre les partenaires du programme. Pour mémoire : le programme d'intérêt général est à distinguer du projet d'intérêt général, également appelé PIG, prévu par le Code de l'urbanisme.</p>
Regroupement	Programme d'intérêt général (PIG), Programme d'intérêt général du plan de cohésion sociale (PIG PCS)
Critères de sélection	Figurent dans cette classe d'objets tous les PIG en cours pour lesquels une convention ou un accord partenarial a été signé. Les périmètres opérationnels d'intervention figurant dans les programmes d'intérêt général ne sont pas modélisés par cette classe d'objets.
Primitive graphique	Sans
Modélisation géométrique	Sans
Nom des attributs	<p>7 attributs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifiant • nom • objectifs • dateConvention • dateEffet • duree • referenceConvention
Nom des associations	<p>La classe <PIG> participe à une association :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <a pour perimetre>
Contraintes	Les anciens PIG (c'est à dire les programmes achevés) ne font plus partie de cette classe d'objets. Il est recommandé de les archiver en leur ajoutant un attribut date 'dateFinValidite'.

Nom de l'attribut	Définition	Type de valeurs	Valeurs possibles	Unité de mesure	Contraintes sur l'attribut
identifiant	Identifiant attribué par l'ANAH. Cet identifiant correspond au code porté par la convention.	Texte			Valeur vide interdite Format dddPIGnnn (où ddd numéro de département, et nnn un numéro d'ordre - exemple : 015PIG004)
nom	Nom du programme tel qu'il figure dans la convention	texte			Valeur vide interdite
objectifs	Description littérale succincte des objectifs du PIG	texte			Valeur vide interdite
dateConvention	Date de signature de la convention passée entre l'État, l'ANAH et les collectivités concernées	date			Format ISO AAAA-MM-JJ
dateEffet	Date à laquelle la convention prend effet. Il s'agit de la date de lancement opérationnel.	date			Format ISO AAAA-MM-JJ
duree	Durée du programme définie dans la convention	Entier			
referenceConvention	Référence (lien URL ou local) vers le fichier numérique contenant la convention de PIG	texte			

B.3.14 Description des types énumérés

Type énuméré : <DecisionType>		
Définition	Généralement, un acte officiel pris par l'autorité publique compétente vient sanctionner la création ou la modification du périmètre d'un zonage. Cette énumération distingue ces deux cas.	
Valeur	Code	Définition
Création	01	L'acte officiel crée le périmètre officiel sur lequel un zonage va être élaboré
Mise à jour	02	L'acte officiel modifie le périmètre officiel existant d'un zonage donné

Type énuméré : <EtatDocumentType>		
Définition	Dernier état connu du document de planification ou de programmation	
Valeur	Code	Définition
En projet	01	Le document est en projet quand aucun arrêté officiel n'a encore été pris. Une réflexion et un état des lieux sont engagés.
Projet arrêté	02	Le projet de document est finalisé et arrêté par une première décision officielle qui vient valider son périmètre d'application. Le document n'est pas applicable.
Opposable	03	Le document est approuvé par l'autorité publique compétente et a fait l'objet de toutes les transmissions et publicités nécessaires.
Abrogé	04	Le document a existé et n'existe plus. Si l'abrogation concerne un PLU, le règlement national d'urbanisme et la constructibilité limitée s'appliquent à la ou les communes concernées.
Annulé	05	Le document a été annulé par une décision de justice ou remplacé suite à une nouvelle procédure. Si l'annulation est totale, c'est le document précédent qui s'applique sous réserve de n'être pas devenu illégal entre temps. Si l'annulation est partielle, l'autorité publique concernée doit compléter le document au plus vite.

Type énuméré : <EtapeProcedureType>		
Définition	Étapes d'avancement d'une procédure administrative visant à élaborer un document de planification ou de programmation. Certaines étapes ne s'appliquent pas à certaines procédures.	
Valeur	Code	Définition
Conception et arrêt du projet	01	L'autorité publique compétente décide d'engager une nouvelle procédure. La conception désigne l'ensemble des actions, études et analyse menées en vue d'établir un projet de document, plan ou schéma d'urbanisme. Elle est assurée par un maître d'œuvre désigné par l'autorité publique. Une fois le projet de document élaboré, le document doit être arrêté par l'autorité publique compétente, qui peut parfois être amenée à reconsidérer son projet sur avis du Préfet. Cette étape prend fin dès que le projet de document est arrêté par l'autorité publique compétente.
Enquête publique	02	Cette étape débute lorsque le projet de document est arrêté. Elle regroupe l'ensemble des actions menées pour réaliser l'enquête publique. Elle comprend notamment une phase de modification du projet de document pour tenir compte des avis recueillis lors de l'enquête. Cette étape se termine lorsque le projet de document, éventuellement modifié, est soumis à l'approbation de l'autorité publique compétente.
Approbation et notification au préfet	03	Suite à son approbation, le document d'urbanisme doit faire l'objet de mesures de publicité et doit être notifié au préfet. Si l'autorité compétente est exercée par le préfet, la notification au préfet ne s'applique plus. Cette étape regroupe toutes ces actions nécessaires pour rendre le document opposable. Le préfet peut à cette étape de la procédure éventuellement demander des modifications. Cette étape se termine lorsque le document devient opposable.
Terminée	04	La procédure est terminée dès que le document d'urbanisme devient opposable. Cette étape regroupe toutes les actions qui relèvent de sa mise en œuvre. Elle dure aussi longtemps que le document est opposable.

Type énuméré : <ProcedureUrbaType>		
Définition	Nature de la procédure d'urbanisme engagée par l'autorité publique compétente. Chaque valeur désigne une procédure juridique spécifique.	
Valeur	Code	Définition
Primo-élaboration	01	La procédure d'élaboration vise la rédaction et l'approbation du premier document de planification ou de programmation, à l'initiative et sous la responsabilité de la commune ou de l'établissement public compétent. Elle est engagée par un arrêté de prescription.
Révision	02	La procédure de révision s'applique aux documents de planification approuvés. Le recours à la procédure de révision est résiduelle et ne s'impose que si le remaniement du document est susceptible d'affecter sensiblement un des partis d'urbanisme retenus (économie de l'espace, réduction d'un espace protégé, risque de nuisance). Note : la révision simplifiée ne s'applique plus depuis le 1er janvier 2010.
Modification	03	La procédure de modification d'un document de planification approuvés est la procédure de droit commun à appliquer par qui veut changer la traduction réglementaire sans changer les grandes orientations d'aménagement ou réduire les protections. Elle ne requiert ni prescription, ni concertation, ni association.
Modification simplifiée	04	La procédure de modification simplifiée ne s'applique qu'aux PLU et POS. Elle est engagée lorsque l'autorité publique responsable souhaite rectifier une erreur matérielle ou apporter de multiples changements aux dispositions réglementaires du PLU ou du POS, dans certaines conditions et certaines limites précisées à l'article R123-20-1 du code de l'urbanisme.
Mise en compatibilité	05	La procédure de mise en compatibilité d'un document de planification approuvé concerne le remaniement des dispositions du document pour le rendre compatible avec une opération faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou d'une déclaration de projet. Dans le cas des PLU, elle relève de la compétence de la commune (ou de l'EPCI) auteur du PLU, sauf en cas de DUP ou de désaccord de l'auteur du PLU sur un projet porté par une autre collectivité.
Abrogation	06	Une autorité publique compétente dispose de la possibilité d'abroger son document de planification. Ses dispositions ne sont désormais plus opposables ou applicables.

Type énuméré : <OPAHType>		OPAH
Définition	Nature de l'OPAH	
Valeur	Code	Définition
Droit commun	01	L'OPAH de droit commun concerne des quartiers ou zones présentant un bâti dégradé, voire indigne, en milieu rural, péri-urbain ou urbain. Ces territoires sont le plus souvent confrontés à des phénomènes d'insuffisance et de vacance de logements, de dévalorisation de l'immobilier, d'insuffisance d'équipements publics ou de déclin de commerces. http://www.lesopah.fr/programmes/opah.html
Renouvellement urbain	02	L'OPAH de renouvellement urbain est conçue pour répondre à deux grands types de situations urbaines marquées par la dévalorisation, qui peuvent parfois se cumuler sur un même territoire et qui requièrent une action foncière ou immobilière forte : - là où l'insalubrité de l'habitat est un phénomène prégnant et concentré qui doit être prioritairement traité ; - là où d'autres phénomènes - friches urbaines, vacance et extrême vétusté des immeubles, morphologie urbaine - posent d'importants problèmes d'habitabilité. http://www.lesopah.fr/programmes/opah-ru.html
Revitalisation rurale	03	L'OPAH de revitalisation rurale s'applique aux territoires ruraux confrontés à de graves phénomènes de dévitalisation et de paupérisation et intervient dans les domaines de l'habitat et du cadre de vie par un projet d'ensemble de développement local sur des sites bien identifiés. http://www.lesopah.fr/programmes/opah-rr.html
Copropriété	04	L'OPAH visant à la requalification des ensembles immobiliers en copropriété, dite « OPAH copropriété » constitue un cadre approprié pour prévenir et traiter les processus de déqualification de copropriétés nécessitant l'appui de la puissance publique pour la réalisation des travaux indispensables à la conservation des bâtiments. L'« OPAH copropriété » est l'outil préventif ou curatif des copropriétés fragiles. indispensables à la conservation des bâtiments. http://www.lesopah.fr/programmes/opah-copro.html

Type énuméré : <EtatANRUType>		QuartierANRU
Définition	Étape d'avancement du projet de rénovation urbaine subventionné par l'ANRU	
Valeur	Code	Définition
En projet	01	La convention est en élaboration par une procédure de concertation
Convention signée	02	Après validation en comité d'engagement ou en conseil d'administration de l'ANRU, la convention est signée entre toutes les parties prenantes.
Terminé	03	Le projet ANRU est terminé quand il est arrivé au terme de la convention signée. (<i>Cette valeur sert à archiver les projets ANRU achevés</i>)

B.3.15 Associations de la classe d'objets <Perimetre>

Associations : <a pour perimetre>	
Type	association
Définition	Relations sémantiques associant chaque zone de PTU / PDU / SCOT / ProcedureUrba / PLH / CUCS / OPAH / PIG à ses périmètres. La cardinalité de ces associations tient compte des évolutions de périmètre intervenant après leur création.
Classes incluses	PTU / PDU / SCOT / ProcedureUrba / PLH / CUCS / OPAH / PIG Perimetre
Cardinalité	1..* (un à plusieurs)
Commentaire	Si le signataire du CUCS est un ensemble communal qui n'est pas regroupé en un EPCI, la relation permet d'identifier toutes les communes signataires.

Association : <adhere>	
Type	agrégation
Définition	Relation permettant d'agréger les communes ayant adhéré à un même périmètre. Chaque périmètre est ainsi construit comme un agrégat d'une ou plusieurs communes.
Classes incluses	Perimetre Commune
Cardinalité	1..* (un à plusieurs)

Association : <a pour centre>	
Type	association
Définition	Relation sémantique désignant la commune centre du périmètre (c'est à dire de référence). Pour un SCOT, la commune centre correspond à la commune du périmètre dont la population est la plus élevée à la date d'arrêt du périmètre.
Classes incluses	Perimetre Commune
Cardinalité	1..* (un à plusieurs)
Commentaire	Cette relation ne s'applique pas à tous les zonages du modèle conceptuel.

B.3.16 Associations avec le thème administratif

Association : <est engagee par>	
Type	association
Définition	Relations sémantiques précisant l'autorité publique compétente ayant engagé la procédure PLU, POS ou carte communale
Classes incluses	ProcedureUrba EPCI / Commune
Cardinalité	1..* (un à plusieurs)

Association : <genere>	
Type	association
Définition	Relation sémantique assurant le lien entre la procédure d'urbanisme et son résultat, le document d'urbanisme
Classes incluses	ProcedureUrba DocumentUrba
Cardinalité	1 (un et un seul)

Association : <est supporte par>	
Type	association
Définition	Relation sémantique indiquant quel EPCI est le support d'un SCOT
Classes incluses	SCOT EPCI
Cardinalité	1..* (un à plusieurs)

Association : <est gere par>	
Type	association
Définition	Relation sémantique précisant le département responsable du SCOT. L'existence de SCOT interdépartementaux rend impossible toute équivalence à une relation topologique
Classes incluses	SCOT Département
Cardinalité	1..* (un à plusieurs)

Association : <est porte par>	
Type	association
Définition	Relation sémantique précisant l'EPCI porteur du PLH. La procédure PLH impose qu'il ne soit porté que par un EPCI ayant la compétence PLH.
Classes incluses	PLH EPCI
Cardinalité	1 (un et un seul)

Association : <est signe par>	
Type	association
Définition	Relation sémantique précisant le ou les EPCI ayant signé le CUCS. Un CUCS peut être signé par plusieurs EPCI tandis que un EPCI peut signer (en tant que signataire principal) plusieurs CUCS.
Classes incluses	CUCS EPCI
Cardinalité	*..* (plusieurs à plusieurs)

Association : <est signe par>	
Type	association
Définition	Relation sémantique précisant les communes ayant signé le CUCS.
Classes incluses	CUCS Commune
Cardinalité	1..* (un à plusieurs)

Association : <concerne>	
Type	association
Définition	Relations sémantiques précisant les communes dont le territoire est concerné par une ZUS ou une ZFU donnée
Classes incluses	ZUS / ZFU Commune
Cardinalité	*..* (plusieurs à plusieurs)

B.3.17 Autres associations

Association : <contient>	
Type	association
Définition	Relation sémantique traduisant l'inclusion des ZUS en ZFU. Une ZFU peut en effet contenir une ou plusieurs ZUS.
Classes incluses	ZFU ZUS
Cardinalité	1..* (un à plusieurs)
Commentaire	Cette association n'a pas vocation à être implémentée : elle peut être déduite par requête topologique.

Associations : <a pour priorite>	
Type	agrégations
Définition	Un contrat urbain de cohésion sociale traite en priorité un ou plusieurs quartiers ZUS ou non ZUS. Ces agrégations relient chaque CUCS à ses quartiers prioritaires qui peuvent être classés en ZUS ou non.
Classes incluses	CUCS ZUS / QuartierCUCSnonZUS
Cardinalité	1..* (un à plusieurs)

Associations : <renove>	
Type	agrégations
Définition	Un projet ANRU cible ses actions sur un ou plusieurs quartiers classés en zone urbaine sensible ou de dérogation. Ces agrégations relient chaque projet ANRU à ses quartiers qui peuvent être classés en ZUS ou de dérogation.
Classes incluses	ProjetANRU ZUS / QuartierANRUnonZUS
Cardinalité	*..* (plusieurs à plusieurs)

B.4 Qualité des données

B.4.1 Critères de qualité des données

Aucun critère de qualité particulier ne s'applique aux données de ce standard COVADIS. Pour rappel, les critères de qualité généraux s'appliquent :

- cohérence topologique (recouvrements et lacunes entre objets voisins proscrits)
- cohérence logique (respect strict de la structure des données décrite dans ce standard de données, respect des formats)
- cohérence et précision sémantiques (absence de confusion entre valeurs d'attribut, entre classes, respect des définitions et des critères de sélection)

B.4.2 Saisie des données

Zonages supra-communaux

Échelle	1 : 200 000
Référentiel de numérisation	Le référentiel géographique préconisé pour localiser les périmètres des zonages supra-communaux est la base des unités administratives GEOFLA de l'IGN. Pour autant, ce choix n'est pas exclusif. Afin de satisfaire les besoins d'analyse ou de cartographie locales, un service pourra avoir recours à un référentiel géographique communal de meilleure résolution – celui de BDCARTO ou de BDTOPO. L'information est alors représentée selon deux modes différents ce qui implique de la dupliquer. Ce procédé – à éviter si les besoins locaux ne le justifient pas – génère une couche supplémentaire qui doit être cataloguée en précisant le référentiel utilisé dans les métadonnées.
Règles de saisie	Chaque périmètre d'un zonage supra-communal est construit par une agrégation géométrique des polygones représentant ses communes constituantes. Dans Mapinfo, tous les objets communaux d'un même périmètre sont géométriquement assemblés en un objet (fonction assembler).

Zonages infra-communaux

Échelle	1 : 25 000 (SCAN25) 1 : 10 000 (RGE)
Référentiel de numérisation	Si le fond géographique jusqu'à présent utilisé dans les atlas des quartiers infra-communaux (ZUS et ZFU) est la carte numérique SCAN25 de l'IGN, cette résolution ne suffit plus aux besoins recensés – comme, par exemple, savoir si une adresse est située dans un quartier infra-communal. Le secrétariat général du CIV, principal fournisseur des quartiers infra-communaux, tout comme les partenariats locaux État-collectivités, privilégient l'utilisation de la géométrie du réseau routier du référentiel à grande échelle de l'IGN (BDTopo/BDAdresse). En cas de mise à jour ou de création, il est recommandé de préférer l'utilisation du RGE pour obtenir des périmètres infra-communaux de même résolution que le RGE.
Règles de saisie par source de données	Il se peut qu'un jeu de données d'un zonage infra-communal rassemble des objets surfaciques numérisés sur le SCAN25 et d'autres sur le RGE. Si tel est le cas, un attribut 'sourceGeometrie' doit être ajouté afin de préciser la source de la géométrie de chaque objet.

B.4.3 Administration, maintenance des données

- Fréquence de mise à jour, fournisseur et niveau de référence des données :

Après de quel organisme peut-on trouver les données géographiques les plus à jour, c'est à dire quel est le niveau de référence d'une donnée ? Quel organisme s'occupe de consolider les données à un niveau national ou régional ?

Zonage	Organismes fournisseurs de la donnée	Niveau de référence	Gestion de l'identifiant	Rythme de mise à jour
SCOT	Producteur : DDI Consolidation : DGALN Diffusion nationale : observatoire des territoires (DATAR)	Départemental	DDI	Mise à jour en continu par les directions départementales & consolidation nationale annuelle
ProcedurePLU	Producteur : DDI Consolidation : DGALN Diffusion nationale : observatoire des territoires (DATAR)	Départemental	DDI	Mise à jour en continu par les directions départementales & consolidation nationale annuelle
PDU	Producteur : DDI Consolidation et diffusion nationale : à déterminer ultérieurement	Départemental	DDI	Mise à jour en continu par les directions départementales
PTU	Producteur : CERTU et GART (enquête TCU) Diffusion nationale : observatoire des territoires (DATAR)	National	CERTU	Annuel
PLH	Producteur : DDI Consolidation : DGALN Diffusion nationale : observatoire des territoires (DATAR)	Départemental	DDI	Mise à jour en continu par les directions départementales
CUCS QuartierCUCS nonZUS	Producteur : DDI et préfecture Consolidation : SG CIV Diffusion nationale : SIG du SG CIV & observatoire des territoires (DATAR)	Départemental	SG CIV	Mise à jour en continu par les directions départementales
ZUS	Producteur : SG CIV Diffusion nationale : SIG du SG CIV & Géoportail	National	SG CIV	Suivi en continu par l'observatoire national des ZUS
ZFU	Producteur : SG CIV Diffusion nationale : SIG du SG CIV & Géoportail	National	SG CIV	Suivi en continu par l'observatoire national des ZUS
ProjetANRU	Producteur : ANRU Diffusion nationale : ANRU	National	ANRU	Suivi en continu par l'ANRU
OPAH	Producteur : DDI - ANAH Diffusion nationale : ANAH	Départemental	ANAH	Mise à jour en continu par les directions départementales
PIG	Producteur : DDI - ANAH Diffusion nationale : ANAH	Départemental	ANAH	Mise à jour en continu par les directions départementales

Ce standard de données est élaboré de façon générique et non millésimée (son nom et ses définitions ne mentionnent aucune date) afin de s'appliquer tous les ans et tout au long des procédures – à condition

qu'aucune évolution substantielle de la définition et des concepts sous-jacents n'intervienne. Chaque mise à jour des données doit appliquer ce standard de données. Un versionnement décrit en partie C permet de distinguer chaque millésime.

- Production et stockage :

Les données dont le niveau de référence est national ont vocation à être produites et fournies une seule fois par le fournisseur national responsable, pour ensuite être stockées dans la BDNT et dans ADéLie. Ces deux outils servent ensuite à distribuer ces données nationales aux services déconcentrés, équipés de GéoBASE ou non.

Les données de niveau de référence départemental ou régional sont produites par le service déconcentré concerné pour couvrir l'ensemble de sa zone d'action. Le cas du périmètre d'un zonage couvrant plusieurs départements et/ou régions est traité de la façon suivante :

1. chaque service concerné peut stocker ce périmètre dans le fichier correspondant de son patrimoine.
2. Le polygone du périmètre ne doit pas être découpé aux limites administratives de chaque zone d'action (ce qui n'a ni sens, ni utilité).

- Exigences relatives aux consolidations envisagées :

Chaque zonage de niveau de référence national ou départemental doit a minima systématiquement figurer dans le patrimoine du service **en étant géoréférencé avec GEOFLA**. Cette recommandation vise à améliorer la cohérence géométrique des données après leur consolidation à un niveau national.

B.5 Considérations juridiques

Tous les périmètres des zonages ici standardisés sont la conséquence d'un acte officiel pris par une autorité publique (État, établissement public ou collectivité). Tous les fichiers numériques qui en découlent sont des documents administratifs auxquels il convient de donner accès en cas de demande.

Aucune restriction ne s'applique à l'accès et la réutilisation de ces données par le public.

La directive INSPIRE impose aux autorités publiques de diffuser leurs données numériques dès lors qu'elles concernent un ou plusieurs thèmes figurant aux annexes I, II et III de la directive.

Séries de données soumises à obligation de diffusion par INSPIRE	Séries de données non soumises à obligation de diffusion par INSPIRE
SCOT	ProcédurePLU, PDU, PTU, PLH, CUCS, ZUS, ZFU, QuartierANRU, OPAH, PIG
Ces données sont relatives à l'usage des sols, thème concerné par la directive INSPIRE	Les thèmes Transport, Habitat, Logement et Politique de la ville sont hors du champ de la directive INSPIRE. Les données de suivi de procédures administratives sont également hors du champs de la directive.

Les fichiers géographiques obtenus par les procédés décrits ci-dessus sont des données composites car ils utilisent en partie la géométrie d'un référentiel de l'IGN (principalement GEOFLA et SCAN25). Conformément au protocole d'accord signé entre les ministères en charge du développement durable et de l'agriculture et l'IGN en juillet 2007 :

- Lorsque l'agrégation des communes réalisée pour les périmètres supra-communaux, d'une part, et l'utilisation d'un nombre limité de tronçons de route pour les périmètres de quartier infra-communaux, d'autre part, ne permettent par une reconstitution substantielle de la base de données de l'IGN, les services du MEEDDM et du MAAP sont autorisés à diffuser librement à tout type d'organisme public ou privé les fichiers géographiques tels que décrits par le présent standard de données. Compte-tenu des principes d'implémentation retenus (cf. C.1.1), seules les données résultant de la mise en œuvre de la classe <ProcédureUrba> – dont les objets sont essentiellement géolocalisés à la commune – peuvent permettre de reconstituer une partie substantielle de la base de données de l'IGN. Par application du protocole, les services des deux ministères cités sont autorisés à diffuser cette série de données à condition qu'elles soient accompagnées de l'avertissement prévu à cet effet. Un modèle d'avertissement est recommandé en annexe V du protocole.
- L'utilisation des fichiers géographiques standardisés en interne n'est soumise à aucune limitation. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole : **protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007**, complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN.
- La réutilisation par le public des données obtenues auprès des services du MEEDDM et du MAAP n'est pas soumise à des restrictions. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données. Les organismes fournisseurs des données doivent également être mentionnés.

Références :

- MEEDDM, MAAP, IGN . *Le protocole MEEDDAT – MAP - IGN* . 24 juillet 2007 . Disponible sur http://portail-ig.metier.i2/article.php3?id_article=521
- MEEDDM . *La diffusion de données numérisées d'un référentiel IGN* . Foire aux questions [en ligne] http://portail-ig.metier.i2/rubrique.php3?id_rubrique=237#sommaire_576

C. Structure des données, métadonnées

C.1 Structure des données

C.1.1 Choix d'implémentation

L'exercice de structuration des données nécessite une simplification des modèles conceptuels de données pour que les données soient faciles d'utilisation dans Mapinfo. Les deux modèles conceptuels de données comportent beaucoup d'associations qui ne sont pas toutes implémentées dans la structure afin de ne pas compliquer l'utilisation des données standardisées dans Mapinfo.

Les choix suivants cherchent donc à limiter le nombre d'associations et de classes implémentées dans la structure de données :

- La classe d'objets <Perimetre> n'est pas directement implémentée dans une table Mapinfo.
- L'ensemble constitué des classes et des associations suivantes : la classe d'un <Zonage> <a pour perimetre> un <Perimetre> auquel <adhere> plusieurs <Commune>, est implémenté comme une seule et même table Mapinfo dont la géométrie correspond à l'agrégation des polygones des communes « adhérentes » et les champs à la concaténation de tous les attributs concernés.
Cette simplification est envisageable même si une procédure peut générer plusieurs périmètres car à une procédure correspond dans la majorité des cas un seul périmètre validé au début du projet par une décision officielle. Si un périmètre évolue, c'est généralement suite soit à une nouvelle procédure (modification ou révision), soit à une modification du découpage administratif ou à l'extension du périmètre liée à une décision locale. Ces différents cas ont une fréquence pluriannuelle : ils sont à prendre en compte au moment de la mise à jour annuelle de la table Mapinfo correspondante. Un nouvel objet est créé avec une géométrie et des attributs de suivi mis à jour et en conservant le même identifiant de zone, tandis que l'ancienne procédure est archivée avec le millésime précédent (en appliquant les règles de chaque classe d'objets).
- Les associations, de cardinalité 1 à plusieurs, <a pour centre>, <est gere par>, <est supporte par>, <est porte par>, <a pour priorite> sont implémentées dans la structure des données. Leur implémentation provoque la migration des identifiants *codeDepartement*, *siren*, *codeINSEE*, *codeCUCS* vers les tables Mapinfo des zonages concernés.
- Les quatre associations <est signe par>, <est engagee par> et les deux agrégations <renove> sont implémentées dans trois tables de relation qui relient chaque enregistrement <CUCS>, <ProcedureUrba> et <ProjetANRU> avec, respectivement, leurs signataires, leurs maîtres d'ouvrage communaux ou intercommunaux et leurs quartiers de rénovation.
- Les autres associations ne sont pas implémentées car elles peuvent être déduites par opération spatiale. Il s'agit des associations <concerne> et <contient>.

Note : l'association <genere> établit une dépendance entre ce présent standard de données et le standard de données sur les documents d'urbanisme PLU/POS. Il est choisit de l'implémenter dans ce standard de données en faisant migrer l'identifiant du document d'urbanisme de la table <PLU::DocumentUrba> vers la table <ProcedureUrba>. Cela se traduit concrètement par l'ajout d'un champs 'ID_DOC_URBA' à la table N_PROCEDURE_URBA.

C.1.2 Livraison informatique

Description du format utilisé

Les recommandations suivantes s'appliquent au contexte d'utilisation de l'outil SIG Mapinfo. Les versions de format Mapinfo recommandées sont la 7.8 et ultérieures.

Convention de nommage des fichiers

Les tables Mapinfo sont implémentées pour intégrer la GeoBASE, serveur de données géographiques administrés dans les services déconcentrés départementaux du MAAP et du MEEDDM. Elles respectent les règles de nommage suivantes :

- Leur nom a le format **N_SCOT_ZSUP_ddd** où **ddd** correspond au numéro de département ou de région du fichier (0000 pour un fichier national),
- **_aaaa** est le suffixe à ajouter pour distinguer chaque millésime,

Il est conseillé d'ajouter une **couche logique** dont le nom ne comporte pas le suffixe **_aaaa** pour servir de lien permanent vers la table contenant les données les plus à jour. Cette couche logique fonctionne en « millésime

glissant » pour les utilisateurs souhaitant toujours se référer aux zonages en vigueur. Par exemple, la couche GeoBASE des SCOT du millésime 2009, et, la couche logique « millésime glissant » des SCOT du département du Rhône se nomment respectivement N_SCOT_ZSUP_069_2009 et N_ZSCOT_ZSUP_069. Tous ces fichiers seront stockés dans le même répertoire GéoBASE.

Les champs de type énuméré – listés en B.3.14 - Description des types énumérés – prennent comme valeur les codes à deux chiffres 01, 02, 03... comme décrit dans le dictionnaire C.1.3. Un utilisateur dispose d'une [table Mapinfo pour chaque type énuméré](#) qui traduit chaque code par son libellé.

Organisation des fichiers

Fichier	Couverture géographique	Classement dans l'arborescence GéoBase
N_SCOT_ZSUP_ddd.TAB N_PROCEDURE_URBA_ZSUP_ddd.TAB N_REL_PROCEDURE_URBA_MO_ddd.TAB N_PDU_ZSUP_ddd.TAB N_PTU_ZSUP_ddd.TAB	Département ou région (1 fichier par emprise)	AMENAGEMENT_URBANISME N_ZONAGES_PLANIFICATION
N_PLH_ZSUP_ddd.TAB N_CUCS_ZSUP_ddd.TAB N_REL_CUCS_SIGNATAIRE_ddd.TAB N_QUARTIER_CUCS_NONZUS_ZINF_ddd.TAB N_ZUS_ZINF_ddd.TAB N_ZFU_ZINF_ddd.TAB N_OPAH_ZSUP_ddd.TAB N_PIG_ZSUP_ddd.TAB	Département ou région (1 fichier par emprise)	HABITAT_POLITIQUE_DE_LA_VILLE N_POLITIQUE
N_PROJET_ANRU_ddd.TAB N_QUARTIER_ANRU_NONZUS_ZINF_ddd.TAB N_REL_PROJET_QUARTIER_ANRU_ddd.TAB	Département ou région (1 fichier par emprise)	HABITAT_POLITIQUE_DE_LA_VILLE N_RENOVATION

où **ddd** représente le numéro du département ou de la région

Tables des type énumérés

DECISION_TYPE.TAB ETAT_DOCUMENT_TYPE.TAB ETAPÉ_PROCEDURE_TYPE.TAB PROCEDURE_URBA_TYPE.TAB OPAH_TYPE.TAB PROJET_ANRU_TYPE.TAB PRIORITE_ANRU_TYPE.TAB AVANCEMENT_ANRU_TYPE.TAB	Sans objet	1 fichier par GéoBASE
---	------------	-----------------------

C.1.3 Dictionnaire des tables pour Mapinfo

Consulter la table [SCOT](#) / [PROCEDURE_URBA](#) / [PDU](#) / [PTU](#) / [PLH](#) / [CUCS](#) / [QUARTIER_CUCS_NONZUS](#) / [ZUS](#) / [ZFU](#) / [PROJET_ANRU](#) / [QUARTIER_ANRU_NONZUS](#) / [OPAH](#) / [PIG](#) / [Tables des types énumérés](#)

Nom de la table : N_SCOT_ZSUP_ddd.TAB		Classes implémentées : <SCOT>&<Perimetre>		
Définition	Table du zonage constitué des périmètres supra-communaux de SCOT			
Géométrie	Objet surfacique			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	ID_SCOT		Correspond au numéro INSEE de la commune appartenant au SCOT dont la population est la plus élevée à la date d'arrêt du périmètre	Chaîne de 5 caractères
	NOM		Nom du SCOT	Chaîne de 254 caractères
	ETAT	01 02 03 04 05	État juridique du SCOT	Chaîne de 2 caractères
	TYPE_PROCEDURE	01 02	Nature de la procédure administrative engagée	Chaîne de 2 caractères
	DATE_ARRETE_PERIMETRE		Date de l'arrêté officiel déterminant le périmètre du SCOT (en création ou en modification)	Date
	DATE_ENGAGEMENT		Date d'engagement de la procédure d'élaboration ou de révision du SCOT	Date
	REF_ARRETE_PERIMETRE		Référence de l'arrêté déterminant le périmètre du SCOT	Chaîne de 10 caractères
	DECISION_ARRETE	01 02	Nature de la décision prise dans l'arrêté qui vient créer ou mettre à jour le périmètre	Chaîne de 2 caractères
	DATE_ARRET_PROJET		Date de délibération validant le projet du SCOT	Date
	DATE_APPROBATION		Date de la délibération approuvant le SCOT	Date
	NB_COMMUNE		Nombre de communes adhérentes	Entier
	SIREN		Code SIREN de l'intercommunalité responsable et porteur du SCOT	Chaîne de 10 caractères
	DEP_RESPONSABLE		Code INSEE du département responsable du SCOT	Chaîne de 3 caractères
	ID_MAP		<i>Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE</i>	<i>Entier</i>

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

Nom de la table : N_PROCEDURE_URBA_ZSUP_ddd.TAB		Classes implémentées : <ProcedureUrba>&<Perimetre>		
Définition	Table du zonage constitué des périmètres communaux ou supra-communaux dans lesquels une procédure administrative élabore ou révisé un document d'urbanisme			
Géométrie	Objet surfacique			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	ID_PROC_URBA		Numéro automatique permettant d'identifier de manière unique une procédure d'urbanisme sur un département donné	Chaîne de 10 caractères
	NOM		Dénomination locale usuelle désignant la procédure administrative de PLU / POS / CC	Chaîne de 254 caractères
	TYPE_PROCEDURE	01 02 03 04 05 06	Nature de la procédure administrative engagée	Chaîne de 2 caractères
	ETAPE_PROCEDURE	01 02 03 04	Étape en cours de la procédure administrative	Chaîne de 2 caractères
	DATE_PRESCRIPTION		Date de la délibération prescrivant le PLU / CC / POS. La prescription marque le début de la procédure.	Date
	DATE_ARRET_PROJET		Date de la délibération validant le projet de document d'urbanisme	Date
	DATE_APPROBATION		Date de la délibération approuvant le document d'urbanisme.	Date
	DATE_EXECUTION		Date à partir de laquelle le document d'urbanisme approuvé devient exécutoire, c'est à dire « opposable aux tiers »	Date
	DATE_ABROGATION		Date de la décision ayant abrogé le document d'urbanisme associé à la procédure	Date
	NOM_MAITRE_OEUVRE		Nom du maître d'œuvre en charge de l'élaboration du document d'urbanisme	Chaîne de 254 caractères
	NB_COMMUNE		Nombre de communes concernées	Entier
	ID_DOC_URBA		Identifiant du document d'urbanisme élaboré par cette procédure (<i>valeur de l'identifiant de l'objet lié dans la table N_DOCUMENT_URBA_ddd.TAB, voir les standards COVADIS PLU-POS et Cartes communales</i>)	Chaîne de 20 caractères
	TYPE_DOC	PLU POS CC	Type de document élaboré ou révisé par la procédure. (<i>valeur du type de l'objet lié dans la table N_DOCUMENT_URBA_ddd.TAB, voir les standards COVADIS PLU-POS et Cartes communales</i>)	Chaîne de 3 caractères
	ID_MAP		<i>Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE</i>	Entier

Nom de la table : N_REL_PROCEDURE_URBA_MO_ddd		Associations implémentées : <est engagée par>		
Définition	Table de la relation entre les procédures d'urbanisme PLU, POS et CC et leurs maîtres d'ouvrage			
Géométrie	Sans			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	ID_PROC_URBA		Numéro automatique permettant d'identifier de manière unique une procédure d'urbanisme sur un département donné	Chaîne de 10 caractères
	ID_MO		Code permettant d'identifier de manière unique le maître d'ouvrage qui a engagé la procédure. Il s'agit soit d'un code SIREN d'un EPCI soit du code INSEE d'une commune	Chaîne de 10 caractères
	DATE_COG		Date de référence du code géographique officiel utilisé par les ID_MO	Date

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

Nom de la table : N_PDU_ZSUP_ddd		Classes implémentées : <PDU>&<Perimetre>		
Définition	Table du zonage constitué des périmètres supra-communaux de PDU			
Géométrie	Objet surfacique			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	NOM		Nom du maître d'ouvrage en charge de l'élaboration du PDU	Chaîne de 254 caractères
	ETAT	01 02 03 04 05	État juridique du PDU	Chaîne de 2 caractères
	EST_OBLIGATOIRE		Indicateur du caractère obligatoire du PDU	Logique (oui/non)
	TYPE_PROCEDURE	01 02 03	Nature de la procédure administrative engagée	Chaîne de 2 caractères
	DATE_ENGAGEMENT		Date d'engagement de la procédure d'élaboration ou de révision du PDU	Date
	DATE_ARRETE_PERIMETRE		Date de l'arrêté officiel déterminant le périmètre du PDU (en création ou en modification)	Date
	REF_ARRETE_PERIMETRE		Référence de l'arrêté déterminant le périmètre du PDU	Chaîne de 15 caractères
	DECISION_ARRETE	01 02	Nature de la décision prise dans l'arrêté qui vient créer ou mettre à jour le périmètre	Chaîne de 2 caractères
	DATE_APPROBATION		Date de la délibération ayant approuvé le PDU	Date
	NB_COMMUNE		Nombre de communes adhérentes	Entier
	ID_MAP		<i>Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE</i>	<i>Entier</i>

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

Nom de la table : N_PTU_ZSUP_ddd		Classes implémentées : <PTU>&<Perimetre>		
Définition	Table du zonage constitué des périmètres supra-communaux de transports urbains (PTU)			
Géométrie	Objet surfacique			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	ID_PTU		Code du PTU suivant une codification définie par le CERTU	Chaîne de 10 caractères
	NOM_VILLE_PRINCIPALE		Dénomination usuel du PTU	Chaîne de 254 caractères
	NOM_AOT		Libellé de l'autorité organisatrice des transports en charge du PTU	Chaîne de 254 caractères
	ETAT	01 03 04	État juridique du PTU	Chaîne de 2 caractères
	DATE_ARRETE_PERIMETRE		Date de l'arrêté officiel déterminant le périmètre du PTU (en création ou en modification)	Date
	REF_ARRETE_PERIMETRE		Référence de l'arrêté déterminant le périmètre du PTU	Chaîne de 15 caractères
	DECISION_ARRETE	01 02	Nature de la décision prise dans l'arrêté qui vient créer ou mettre à jour le périmètre	Chaîne de 2 caractères
	EXISTENCE_PDU		Existence d'un PDU dans le périmètre du PTU	Logique (oui/non)
	EXISTENCE_TAD		Existence d'un service de transport à la demande dans le périmètre du PTU	Logique (oui/non)
	NB_COMMUNE		Nombre de communes adhérentes	Entier
	NB_LIGNE		Nombre de lignes de services réguliers ordinaires de transport collectif urbain, tout mode	Entier
	NB_LIGNE_TRAMWAY		Nombre de lignes de tramway (sur rails ou sur pneus)	Entier
	NB_LIGNE_METRO		Nombre de lignes de métro (classique ou automatique)	Entier
	KM_LIGNE		Kilométrage cumulé des lignes de services réguliers ordinaires de transport collectif urbain (parcours communs comptés pour chaque ligne)	Entier
ID_MAP		<i>Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE</i>	<i>Entier</i>	

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

Nom de la table : N_PLH_ZSUP_ddd		Classes implémentées : <PLH>&<Perimetre>		
Définition	Table du zonage constitué des périmètres supra-communaux de PLH			
Géométrie	Objet surfacique			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	ID_PLH		Numéro SIREN de l'EPCI support du programme local de l'habitat	Chaîne de 10 caractères
	NOM		Dénomination usuel du PLH	Chaîne de 254 caractères
	ETAT	01 02 03 04	État juridique du PLH	Chaîne de 2 caractères
	POSTERIEUR_LOI2004		Indique si le PLH a été engagé avant l'adoption de la Loi du 13 août 2004	Logique (oui/non)
	DATE_ENGAGEMENT		Date d'engagement de la procédure d'élaboration du PLH	Date
	DATE_ARRETE_PERIMETRE		Date de l'arrêté officiel déterminant le périmètre du PLH (en création ou en modification)	Date
	REF_ARRETE_PERIMETRE		Référence de l'arrêté officiel déterminant le périmètre du PLH	Chaîne de 15 caractères
	DECISION_ARRETE	01 02	Nature de la décision prise dans l'arrêté qui vient créer ou mettre à jour le périmètre	Chaîne de 2 caractères
	DATE_APPROBATION		Date d'approbation du PLH par l'autorité publique compétente	Date
	NB_COMMUNE		Nombre de communes adhérentes	Entier
	DUREE		Durée du programme exprimée en année	Entier
	ID_MAP		<i>Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE</i>	<i>Entier</i>

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

Nom de la table : N_CUCS_ZSUP_ddd		Classes implémentées : <CUCS>&<Perimetre>		
Définition	Table du zonage constitué des périmètres supra-communaux de CUCS			
Géométrie	Objet surfacique			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	ID_CUCS		Identifiant unique national du CUCS fourni par le SIG-CIV	Chaîne de 6 caractères
	NOM		Dénomination du contrat	Chaîne de 254 caractères
	DATE_CONTRAT		Date de signature du contrat par toutes les parties prenantes	Date
	NB_COMMUNE		Nombre de communes signataires du contrat	Entier
	ID_MAP		<i>Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE</i>	<i>Entier</i>

Nom de la table : N_REL_CUCS_SIGNATAIRE_ddd		Associations implémentées : <est signe par>		
Définition	Table de la relation entre les contrats urbains de cohésion sociale et leurs signataires			
Géométrie	Sans			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	ID_CUCS		Identifiant unique national du CUCS fourni par le SIG-CIV	Chaîne de 6 caractères
	ID_SIGNATAIRE		Code permettant d'identifier de manière unique le signataire du CUCS. Il s'agit soit d'un code SIREN d'un EPCI soit du code INSEE d'une commune	Chaîne de 10 caractères
	DATE_COG		Date de référence du code géographique officiel utilisé par les identifiants des signataires	Date

Nom de la table : N_QUARTIER_CUCS_NONZUS_ZINF_ddd		Classes implémentées : <QuartierCUCSnonZUS>		
Définition	Table du zonage constitué des quartiers CUCS infra-communaux hors ZUS			
Géométrie	Objet surfacique			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	ID_QUARTIER_CUCS		Identifiant unique national du quartier CUCS fourni par le SIG-CIV	Chaîne de 7 caractères
	NOM		Nom du quartier CUCS hors ZUS	Chaîne de 254 caractères
	ID_CUCS		Identifiant unique national du CUCS qui a défini le quartier (valeur de l'identifiant de l'objet lié dans la table N_CUCS_ZSUP_ddd)	Chaîne de 6 caractères
	SOURCE_GEOMETRIE		Source du géoréférencement du polygone représentant le quartier infra-communal (champ optionnel)	Chaîne de 100 caractères
	ID_MAP		<i>Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE</i>	<i>Entier</i>

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

Nom de la table : N_ZUS_ZINF_ddd		Classes implémentée : <ZUS>		
Définition	Table du zonage constitué des périmètres infra-communaux de ZUS			
Géométrie	Objet surfacique			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	ID_ZUS		Identifiant unique national de la ZUS fourni par le SG-CIV	Chaîne de 7 caractères
	NOM		Nom du ou des quartiers concernés par la ZUS	Chaîne de 254 caractères
	DATE_CREATION		Date officielle de création de la ZUS	Date
	EST_ZRU		Indique si la ZUS est aussi une ZRU	Logique (oui/non)
	ID_CUCS		Identifiant unique national du CUCS qui a désigné la ZUS comme quartier prioritaire	Chaîne de 6 caractères
	SOURCE_GEOMETRIE		Source du géoréférencement du polygone représentant la zone infra-communale (champ optionnel)	Chaîne de 100 caractères
	ID_MAP		<i>Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE</i>	<i>Entier</i>

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

Nom de la table : N_ZFU_ZINF_ddd		Classe implémentée : <ZFU>		
Définition	Table du zonage constitué des périmètres infra-communaux de ZFU			
Géométrie	Objet surfacique			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	ID_ZFU		Identifiant unique national de la ZFU fourni par le SG-CIV	Chaîne de 7 caractères
	NOM		Nom du ou des quartiers concernés par la ZFU	Chaîne de 100 caractères
	DATE_CREATION		Date officielle de création de la ZFU	Date
	SOURCE_GEOMETRIE		Source du géoréférencement du polygone représentant la zone infra-communale (champ optionnel)	Chaîne de 100 caractères
	ID_MAP		<i>Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE</i>	<i>Entier</i>

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

Nom de la table : N_PROJET_ANRU_ddd		Classe implémentée : <ProjetANRU>		
Définition	Table du zonage constitué des périmètres infra-communaux de quartier de l'agence nationale pour la rénovation urbaine			
Géométrie	Table non géométrique			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	ID_CONVENTION_ANRU		Identifiant unique national du projet ANRU (il s'agit du numéro de la convention attribué par l'ANRU)	Chaîne de 7 caractères
	NOM		Nom du projet ANRU – il s'agit du nom de la convention entre l'ANRU et la collectivité concernée	Chaîne de 100 caractères
	PORTEUR_LOCAL		Nom de l'organisme porteur du projet ANRU au niveau local	Chaîne de 100 caractères
	ETAT	01 02 03	État d'avancement du projet de rénovation urbaine	Chaîne de 2 caractères
	DATE_CONVENTION		Date de signature de la convention partenariale pluriannuelle engageant les parties prenantes	Date
	DUREE		Durée du projet exprimée en nombre d'année	Entier
	REF_CONVENTION		Référence (lien URL ou local) vers le fichier numérique contenant la convention ANRU	Chaîne de 254 caractères
	MONTANT_PROJET		Montant total du projet de rénovation urbaine (exprimé en million d'euro)	Entier
	SUBVENTION_ANRU		Part du montant du projet subventionnée par l'ANRU (exprimée en million d'euro)	Entier
	DATE_AVENANT		Date de signature de l'avenant	Date
	REF_AVENANT		Référence (lien URL ou local) vers le fichier numérique contenant l'avenant à la convention ANRU	Chaîne de 254 caractères
	ID_MAP		<i>Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE</i>	<i>Entier</i>

Nom de la table : N_QUARTIER_ANRU_NONZUS_ZINF_ddd		Classe implémentée : <QuartierANRUnonZUS>		
Définition	Table du zonage constitué des périmètres infra-communaux de quartier hors ZUS de l'agence nationale pour la rénovation urbaine ANRU			
Géométrie	Objet surfacique			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	ID_QUARTIER_ANRU		Identifiant départemental du quartier ANRU non ZUS	Chaîne de 7 caractères
	NOM		Nom du quartier non ZUS concerné par le projet de rénovation urbaine – il s'agit du nom utilisé dans la convention ANRU	Chaîne de 100 caractères
	SOURCE_GEOMETRIE		Source du géoréférencement du polygone représentant la zone infra-communale (champ optionnel)	Chaîne de 100 caractères
	ID_MAP		<i>Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE</i>	<i>Entier</i>

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

Nom de la table : N_REL_PROJET_QUARTIER_ANRU_ddd		Associations implémentées : <renove>		
Définition	Table de la relation entre les projet ANRU et leur quartiers à rénover			
Géométrie	Sans			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	ID_CONVENTION_ANRU		Identifiant unique national du projet ANRU	Chaine de 7 caractères
	ID_QUARTIER		Identifiant du quartier appartenant à un projet ANRU. Il s'agit de l'identifiant d'une ZUS ou d'un quartier ANRU non ZUS.	Chaine de 7 caractères

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

Nom de la table : N_OPAH_ZSUP_ddd		Classes implémentées : <OPAH>&<Perimetre>		
Définition	Table du zonage constitué des périmètres supra-communaux d'OPAH			
Géométrie	Objet surfacique			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	ID_OPAH		Identifiant unique national de l'OPAH fourni par l'ANAH	Chaîne de 9 caractères
	NOM		Dénomination de l'OPAH	Chaîne de 100 caractères
	TYPE	01 02 03 04	Type de l'OPAH	Chaîne de 2 caractères
	DATE_CONVENTION		Date de signature de la convention passée entre l'État, l'ANAH et les collectivités concernées	Date
	DATE_EFFET		Date à laquelle la convention prend effet	Date
	DUREE		Durée de l'opération définie dans la convention	Entier
	REF_CONVENTION		Référence (lien URL ou local) vers le fichier numérique contenant la convention d'OPAH	Chaîne de 254 caractères
	SUPERFICIE		Superficie du territoire couvert par l'OPAH	Entier
	NB_COMMUNE		Nombre de communes concernées	Entier
	ID_MAP		<i>Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE</i>	<i>Entier</i>

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

Nom de la table : N_PIG_ZSUP_ddd		Classes implémentées : <PIG>&<Perimetre>		
Définition	Table du zonage constitué des périmètres supra-communaux de PIG			
Géométrie	Objet surfacique			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	ID_PIG		Identifiant unique national du PIG fourni par l'ANAH	Chaîne de 9 caractères
	NOM		Dénomination du PIG figurant dans l'arrêté de création	Chaîne de 100 caractères
	OBJECTIFS		Résumé littéral explicitant l'objectif du programme	Chaîne de 254 caractères
	DATE_CONVENTION		Date de signature de la convention passée entre l'État, l'ANAH et les collectivités concernées	Date
	DATE_EFFET		Date à laquelle la convention prend effet	Date
	DUREE		Durée du programme définie dans la convention	Entier
	REF_CONVENTION		Référence (lien URL ou local) vers le fichier numérique contenant la convention du PIG	Chaîne de 254 caractères
	NB_COMMUNE		Nombre de communes concernées	Entier
	ID_MAP		<i>Identifiant technique à rajouter pour un stockage de la table en GéoBASE</i>	<i>Entier</i>

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

Description des tables implémentant les types énumérés

Nom de la table : DECISION_TYPE ETAT_DOCUMENT_TYPE ETAPE_PROCEDURE_TYPE PROCEDURE_URBA_TYPE OPAH_TYPE ETAT_ANRU_TYPE		Types implémentés : <DecisionType> <EtatDocumentType> <EtapeProcedureType> <ProcedureUrbaType> <OPAHType> <EtatANRUType>		
Définition	Table implémentant un type énuméré utilisé dans le modèle conceptuel de données. Elle contient la liste des valeurs possibles de l'énumération et établit la correspondance entre chaque code et son libellé.			
Géométrie	Sans objet			
Champs	Nom informatique	Valeurs	Définition	Type informatique
	CODE		Code numérique incrémental identifiant de manière unique chaque valeur de la liste énumérée	Chaîne de 3 caractères
	LIBELLE		Libellé correspondant au code informatique	Chaîne de 254 caractères

[Retour C.1.3.Dictionnaire des tables pour Mapinfo](#)

C.1.4 Représentation graphique

Ce standard de données COVADIS n'impose pas de charte graphique pour la représentation cartographique des données standardisées. Car, c'est au cartographe de choisir les variables visuelles de chaque zonage en appliquant les règles de la sémiologie graphique. Ce choix est souvent spécifique et adapté à chaque production cartographique.

Cependant, un administrateur de données souhaitant affecter à chaque table géographique un style de représentation par défaut (pour du porter-à-connaissance ou de la consultation), pourra s'inspirer des conventions de représentations utilisées sur les sites nationaux de diffusion :

- Module zonages de l'observatoire des territoires – DATAR, <http://www.territoires.gouv.fr/zonages/>
- Les OPAH – Le site des programmes d'amélioration de l'habitat – ANAH, <http://www.lesopah.fr/>
- Le système d'information géographique du Secrétariat général du CIV – <http://sig.ville.gouv.fr/>

C.2 Métadonnées standard COVADIS

Les principales informations de ce standard de données COVADIS sont synthétisées sous la forme de « métadonnées standard ». Ces métadonnées sont qualifiées de standard parce qu'elles ne se rapportent à aucun lot de données en particulier. Elles ne servent qu'à aider l'ADL dans son travail de catalogage. Il lui revient de les compléter et les préciser autant que ses jeux de données locaux le nécessitent.

Pour mémoire, sont considérées comme métadonnées locales obligatoires (il s'agit des métadonnées qui seront à renseigner par l'ADL au moment du catalogage d'un jeu de données) :

- Localisateur(s) de la ressource (il s'agit de l'URL où on peut trouver le fichier local de données)
- Rectangle de délimitation géographique
- Références temporelles (dates de création, de mise à jour ou de publication du jeu de données)
- Précision de positionnement
- Organisations responsables
- Point de contact des métadonnées
- Formats de distribution
- Jeu de caractères

Consulter les métadonnées standard [SCOT](#) / [PROCEDURE_URBA](#) / [PDU](#) / [PTU](#) / [PLH](#) / [CUCS](#) / [QUARTIER_CUCS_NONZUS](#) / [ZUS](#) / [ZFU](#) / [PROJET_ANRU](#) / [QUARTIER_ANRU_NONZUS](#) / [OPAH](#) / [PIG](#)

Métadonnées standard SCOT

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_SCOT_ZSUP_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Schéma de cohérence territoriale (SCOT)	libellé court
Résumé de la ressource	Zonage composé de l'ensemble des périmètres de schéma de cohérence territoriale « La loi sur la solidarité et le renouvellement urbain (loi SRU) du 13/12/2000 prévoit la mise en place, à partir du 1er janvier 2002 des schémas de cohérence territoriale, qui remplacent les schémas directeurs. Élaborés par les élus, à l'échelle du bassin de vie, d'habitat ou d'emploi, ils auront pour vocation d'exprimer la stratégie globale de l'agglomération et d'énoncer les choix principaux en matière d'habitat, d'équilibre entre zones naturelles et urbaines, d'infrastructures, d'urbanisme commercial. Dans les zones péri-urbaines, au cas où le SCOT n'existe pas, toute zone d'urbanisation sera bloquée, sauf accord du préfet, dans un rayon de 15 km autour des communes de l'agglomération si celle-ci compte plus de 15 000 habitants. »	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	– Limites – Planification/cadastre	non
Mots clés INSPIRE	Usage des sols	non
Autres mots-clés	AMENAGEMENT_URBANISME ; N_ZONAGES_PLANIFICATION ; aménagement ; urbanisme ; zonage ; planification ; cohérence ; territoire	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	200 000	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Projection	France métropolitaine : Lambert93 Guadeloupe, Martinique : UTM20 Nord Guyane : UTM22 Nord Mayotte : UTM38 Sud Réunion : UTM40 Sud	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale, version 1.0 - 17 mars 2010	Non
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet	Non
Généalogie de la ressource	La géométrie d'un périmètre de SCOT se construit par l'agrégation géométrique des polygones représentant les communes faisant partie de ce SCOT.	Mode d'obtention
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> • Référentiel géographique administratif GEOFLA (IGN), <i>numéro et année de l'édition utilisée à préciser (actualité du référentiel à mentionner)</i> • Source thématique : <i>à préciser</i> 	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Direction départementale interministérielle	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	<p align="center"><u>Conditions concernant les services ministériels</u></p> <p>Conformément au protocole d'accord signé en juillet 2007 entre les ministères en charge du développement durable et de l'agriculture et l'IGN, l'utilisation en interne à ces ministères des données SCOT n'est soumise à aucune limitation. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN.</p> <p>Les données SCOT étant concernées par le thème "Usage des sols" de l'annexe III de la directive INSPIRE, leur diffusion sous forme électronique sur internet est obligatoire.</p> <p>Par ailleurs, ces données ne permettant pas une reconstitution substantielle de la ou les bases de données de l'IGN utilisées pour le géoréférencement, le protocole d'accord sus-cité autorise à diffuser sans restriction ces données à tout type d'organisme public ou privé.</p> <p align="center"><u>Conditions concernant le public</u></p> <p>Les données SCOT sont un document administratif sur lequel le public dispose d'un droit d'accès.</p> <p>Les données SCOT sont réutilisables sans restrictions par le public. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données. L'organisme fournisseur des données doit également être mentionné.</p>	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-03-17	Non
Commentaire	Ces données correspondent à une définition d'un SCOT de niveau macroscopique : le contenu du SCOT qui comprend un règlement et des documents cartographiques ne figure pas dans ces données.	Commentaires

[Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS](#)

Métadonnées standard PROCEDURE_URBA

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_PROCEDURE_URBA_ZSUP_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Procédure d'urbanisme de plan local d'urbanisme (PLU), plan d'occupation des sols (POS) et carte communale (CC)	libellé court
Résumé de la ressource	Zonage composé de l'ensemble des périmètres communaux ou intercommunaux dans lesquels une procédure d'urbanisme élabore ou révisé un plan local d'urbanisme, un plan d'occupation des sols ou une carte communale. Ces données décrivent les procédures d'urbanisme dans leur dernier état connu en précisant leur situation en termes d'avancement et d'opposabilité. Une procédure d'urbanisme dure en moyenne trois ans. Cette description est volontairement limitée pour remplir un objectif précis : montrer, au moyen de cartes de synthèse, la répartition géographique et l'avancement des procédures PLU utiles au pilotage des politiques de la planification urbaine et rurale. Sont comprises les procédures d'urbanisme en élaboration, en révision ou en abrogation. Afin de permettre une synthèse exhaustive de l'avancement des procédures, les procédures des années révolues ayant abouti à des documents d'urbanisme aujourd'hui opposables sont conservées dans ces données (un document d'urbanisme leur est associé dans le fichier N_DOCUMENT_URBA_ddd). En revanche, les anciennes procédures d'urbanisme (c'est à dire celles qui ont abouti à des documents d'urbanisme qui ne sont plus opposables) et les procédures annulées avant leur terme ne sont pas conservées dans ces données.	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	– Limites – Planification/cadaastre	non
Mots clés INSPIRE		non
Autres mots-clés	AMENAGEMENT_URBANISME ; N_ZONAGES_PLANIFICATION ; aménagement ; urbanisme ; zonage ; planification ; procédure	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	100 000	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	
Projection	France métropolitaine : Lambert93 Guadeloupe, Martinique : UTM20 Nord Guyane : UTM22 Nord Mayotte : UTM38 Sud Réunion : UTM40 Sud	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale, version 1.0 - 17 mars 2010	Non
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet	Non
Généalogie de la ressource	La géométrie d'un périmètre de PROCEDURE_URBA se construit par : <ul style="list-style-type: none"> • l'agrégation géométrique des polygones représentant les communes concernées par une procédure intercommunale, ou, • le polygone de la commune concernée par une procédure communale 	Mode d'obtention
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> • Référentiel géographique administratif GEOFLA (IGN), <i>numéro et année de l'édition utilisée à préciser (actualité du référentiel à mentionner)</i> • Source thématique : <i>à préciser</i> 	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Fournisseur	Direction départementale interministérielle	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	<p><u>Conditions concernant les services ministériels</u> Conformément au protocole d'accord signé en juillet 2007 entre les ministères en charge du développement durable et de l'agriculture et l'IGN, l'utilisation en interne à ces ministères des données PROCEDURE_URBA n'est soumise à aucune limitation. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN.</p> <p>Dans la mesure où le lot de données est susceptible de permettre une reconstitution substantielle de la base de données de l'IGN utilisée pour le géoréférencement, les services du MEEDDM et du MAAP sont autorisés à diffuser ces données à condition qu'elles soient accompagnées de l'avertissement prévu à cet effet (voir le modèle d'avertissement de l'annexe V du protocole http://portail-ig.metier.i2/rubrique.php3?id_rubrique=237#sommaire_576)</p> <p><u>Conditions concernant le public</u> Les données PROCEDURE_URBA sont un document administratif sur lequel le public dispose d'un droit d'accès. Les données PROCEDURE_URBA sont réutilisables sans restrictions par le public. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données. Les organismes fournisseurs des données doivent également être mentionnés.</p>	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-03-17	Non
Commentaire	Ces données correspondent à une définition d'une PROCEDURE_URBA de niveau macroscopique. Le contenu du document d'urbanisme résultant de la procédure ne figure pas dans ces données mais dans les fichiers standardisés par les deux standards COVADIS relatifs aux PLU-POS et cartes communales. Chaque procédure d'urbanisme est engagée par une ou plusieurs autorités publiques identifiées au moyen de la table de relation N_REL_PROCEDURE_URBA_MO	Commentaires

[Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS](#)

Métadonnées standard PDU

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_PDU_ZSUP_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Plan de déplacement urbain	libellé court
Résumé de la ressource	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres de plan de déplacement urbain en élaboration ou approuvé.</p> <p>Un PDU est un document de planification qui définit les principes généraux des transports de biens et de personnes, de la circulation (tous modes confondus) et du stationnement dans le périmètre de transports urbains (PTU). Il a pour objectif de réduire la circulation automobile en vue d'améliorer la qualité de l'air ainsi que de réduire les nuisances liées au bruit. Son élaboration est obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants.</p> <p>Le PDU concerne tous les modes de déplacements qui impliquent des voyageurs ou des marchandises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - véhicules automobiles (véhicules légers et poids lourds) ; - transports collectifs urbains et au sein du périmètre les transports interurbains ; - deux roues ; - piétons. <p>Le PDU énonce également des principes en matière de stationnement qui devront être repris dans les PLU. Il est élaboré par l'autorité organisatrice du transport urbain (AOTU) et approuvé après consultation des personnes publiques associées, des communes et groupements de communes concernés puis enquête publique.</p> <p>Seuls les PDU en élaboration ou validés figurent dans ces données. Les procédures de PDU annulées avant leur terme en sont exclues.</p>	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	<ul style="list-style-type: none"> - Limites - Planification/cadastre - Transport 	non
Mots clés INSPIRE		non
Autres mots-clés	AMENAGEMENT_URBANISME ; N_ZONAGES_PLANIFICATION ; aménagement ; urbanisme ; zonage ; planification ; déplacement	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	200 000	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	
Projection	France métropolitaine : Lambert93 Guadeloupe, Martinique : UTM20 Nord Guyane : UTM22 Nord Mayotte : UTM38 Sud Réunion : UTM40 Sud	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale, version 1.0 - 17 mars 2010	Non
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet	Non
Généalogie de la ressource	La géométrie d'un périmètre de PDU se construit par l'agrégation géométrique des polygones représentant les communes concernées par une même procédure de PDU.	Mode d'obtention

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> Référentiel géographique administratif GEOFLA (IGN), <i>numéro et année de l'édition utilisée à préciser (actualité du référentiel à mentionner)</i> Source thématique : à préciser 	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Direction départementale interministérielle	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	<p><u>Conditions concernant les services ministériels</u> Conformément au protocole d'accord signé en juillet 2007 entre les ministères en charge du développement durable et de l'agriculture et l'IGN, l'utilisation en interne à ces ministères des données PDU n'est soumise à aucune limitation. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN.</p> <p>Dans la mesure où l'agrégation des communes ne permet pas une reconstitution substantielle de la base de données de l'IGN utilisée pour le géoréférencement, les services du MEEDDM et du MAAP sont autorisés à diffuser sans restriction à tout type d'organisme public ou privé les fichiers géographiques tels que décrits par le présent standard de données.</p> <p><u>Conditions concernant le public</u> Les données PDU sont un document administratif sur lequel le public dispose d'un droit d'accès. Les données PDU sont réutilisables sans restrictions par le public. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données. L'organisme fournisseur des données thématiques doit également être mentionné.</p>	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-03-17	Non
Commentaire	Ces données correspondent à une définition d'un PDU de niveau macroscopique : le contenu du PDU qui comprend un règlement et des documents cartographiques ne figure pas dans ces données.	Commentaires

[Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS](#)

Métadonnées standard PTU

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_PTU_ZSUP_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Périmètre de transports urbains	libellé court
Résumé de la ressource	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres de transport urbain (PTU)</p> <p>Un périmètre de transports urbains concerne le territoire d'une commune ou le ressort territorial d'un établissement public ayant reçu mission d'organiser les transports publics de personnes. Sur demande du maire ou du président de l'établissement public, le représentant de l'État constate la création du périmètre, après avis du conseil général dans le cas où le plan départemental est concerné. [...] Dans les départements d'Outre-mer, le représentant de l'État, sur proposition du maire ou du président de l'établissement public, peut définir un périmètre excluant certaines parties du territoire de la commune.</p> <p>Le périmètre de transports urbains peut également comprendre plusieurs communes adjacentes ayant décidé d'organiser en commun un service de transports publics de personnes. La création et la délimitation de ce périmètre sont fixées par le représentant de l'État sur demande des maires des communes concernées après avis du conseil général.</p> <p>Seuls les PTU en élaboration ou validés font partie de cette classe d'objets. Sauf cas particuliers définis par la loi, l'arrêté de création d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté urbaine ou l'arrêté de transformation d'un établissement public de coopération intercommunale en communauté d'agglomération ou en communauté urbaine vaut établissement d'un périmètre de transports urbains conformément à la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains.</p> <p>Les périmètres sur lesquels les syndicats mixtes SRU, créés par application de la loi SRU, exercent leurs compétences ne sont pas des périmètres de transports urbains.</p>	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	<ul style="list-style-type: none"> - Limites - Planification/cadastre - Transport 	non
Mots clés INSPIRE		non
Autres mots-clés	AMENAGEMENT_URBANISME ; N_ZONAGES_PLANIFICATION ; aménagement ; urbanisme ; zonage ; planification ; transport	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	200 000	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	
Projection	France métropolitaine : Lambert93 Guadeloupe, Martinique : UTM20 Nord Guyane : UTM22 Nord Mayotte : UTM38 Sud Réunion : UTM40 Sud	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale, version 1.0 - 17 mars 2010	Non
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet	Non

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Généalogie de la ressource	La liste des communes adhérentes à chaque PTU est issue de l'enquête nationale sur les transports collectifs urbains (TCU) réalisée annuellement par le CERTU. Cette liste est ensuite géocodée sur le référentiel géographique GEOFLA de l'IGN. La géométrie d'un périmètre de PTU se construit par l'agrégation géométrique des polygones représentant les communes concernées par ce PTU.	Mode d'obtention
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> • Référentiel géographique administratif : GEOFLA (IGN), <i>numéro et année de l'édition utilisée à préciser (actualité du référentiel à mentionner)</i> • Source thématique : CERTU – enquête annuelle sur les transports collectifs urbains (TCU) 	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	CERTU	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	<p align="center">Conditions concernant les services ministériels</p> <p>Conformément au protocole d'accord signé en juillet 2007 entre les ministères en charge du développement durable et de l'agriculture et l'IGN, l'utilisation en interne à ces ministères des données PTU n'est soumise à aucune limitation. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN.</p> <p>Dans la mesure où l'agrégation des communes ne permet pas une reconstitution substantielle de la base de données de l'IGN utilisée pour le géoréférencement, les services du MEEDDM et du MAAP sont autorisés à diffuser sans restriction à tout type d'organisme public ou privé les fichiers géographiques tels que décrits par le présent standard de données.</p> <p align="center">Conditions concernant le public</p> <p>Les données PTU sont un document administratif sur lequel le public dispose d'un droit d'accès.</p> <p>Les données PTU sont réutilisables sans restrictions par le public. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données. L'organisme fournisseur des données thématiques doit également être mentionné.</p>	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-03-17	Non
Commentaire	Ces données correspondent à une définition d'un PTU de niveau macroscopique : le contenu du PTU qui comprend un règlement et des documents cartographiques ne figure pas dans ces données.	Commentaires

[Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS](#)

Métadonnées standard PLH

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_PLH_ZSUP_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Programme local de l'habitat	libellé court
Résumé de la ressource	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres de programme local de l'habitat (PLH). Un PLH définit la politique de l'habitat sur un territoire intercommunal. Il vise à répondre aux besoins en logements (social ou non, locatif ou non), à favoriser la mixité sociale en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements au sein d'un territoire intercommunal et indique les moyens pour y parvenir. Sa procédure spécifique implique qu'il n'est porté que par un EPCI ayant la compétence PLH en association avec l'État. Un programme local de l'habitat dure généralement six ans. La loi Molle du 29 mars 2009 modifie la portée du PLH en le rendant beaucoup plus opérationnel et oblige les EPCI à détailler les objectifs à la commune.</p> <p>Le programme engage l'État, les communes, les intercommunalités et le cas échéant les conseils généraux délégués des aides à la pierre. Les actions sont mises en œuvre par les opérateurs : organismes de logement social, opérateurs professionnels privés, propriétaires occupants ou bailleurs.</p> <p>Ces données ne contiennent que les PLH en cours d'élaboration ou en vigueur, les anciens PLH (c'est à dire ceux qui sont terminés) étant archivés à un état annulé.</p>	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	<ul style="list-style-type: none"> - Limites - Planification/cadastre - Transport 	non
Mots clés INSPIRE		non
Autres mots-clés	HABITAT_POLITIQUE_DE_LA_VILLE ; N_POLITIQUE ; ville ; habitat ; politique zonage	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	200 000	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	
Projection	France métropolitaine : Lambert93 Guadeloupe, Martinique : UTM20 Nord Guyane : UTM22 Nord Mayotte : UTM38 Sud Réunion : UTM40 Sud	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale, version 1.0 - 17 mars 2010	Non
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué sans objet	Non
Généalogie de la ressource	La géométrie d'un périmètre de PLH se construit par l'agrégation géométrique des polygones représentant les communes concernées par un même PLH.	Mode d'obtention
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> • Référentiel géographique administratif : GEOFLA (IGN), <i>numéro et année de l'édition utilisée à préciser (actualité du référentiel à mentionner)</i> • Source thématique : <i>à préciser</i> 	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Fournisseur	Direction départementale interministérielle	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	<p><u>Conditions concernant les services ministériels</u> Conformément au protocole d'accord signé en juillet 2007 entre les ministères en charge du développement durable et de l'agriculture et l'IGN, l'utilisation en interne à ces ministères des données PLH n'est soumise à aucune limitation. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN.</p> <p>Dans la mesure où l'agrégation des communes ne permet pas une reconstitution substantielle de la base de données de l'IGN utilisée pour le géoréférencement, les services du MEEDDM et du MAAP sont autorisés à diffuser sans restriction à tout type d'organisme public ou privé les fichiers géographiques tels que décrits par le présent standard de données.</p> <p><u>Conditions concernant le public</u> Les données PLH sont un document administratif sur lequel le public dispose d'un droit d'accès. Les données PLH sont réutilisables sans restrictions par le public. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données. L'organisme fournisseur des données thématiques doit également être mentionné.</p>	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-03-17	Non
Commentaire	Ces données correspondent à une définition d'un PLH de niveau macroscopique.	Commentaires

[Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS](#)

Métadonnées standard CUCS

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_CUCS_ZSUP_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Contrat urbain de cohésion sociale	libellé court
Résumé de la ressource	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres de contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) ayant été signés.</p> <p>Les contrats urbain de cohésion sociale ont succédé en 2007 aux contrats de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficultés. Le CUCS est un contrat passé entre l'État et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement...).</p> <p>Il est élaboré à l'initiative conjointe du maire ou du président de l'EPCI, et du préfet de département. Le cadre général et les orientations ont été définis par le comité interministérielle à la ville (CIV) du 9 mars 2006.</p> <p>Le contrat est signé pour une période de trois ans, renouvelable une fois, par le préfet de département et par le maire et/ou le président de l'EPCI, en concertation avec le préfet de région. Les conseils régionaux et généraux sont, à leur demande, associés à la contractualisation. Selon les problématiques locales, des partenaires privilégiés sont sollicités : caisse des dépôts et consignations, caisses d'allocations familiales, bailleurs sociaux, rectorats...</p> <p>Les données ne contiennent que les contrats urbains de cohésion sociale ayant été signés. Les anciens CUCS (c'est à dire ceux qui sont terminés) sont à archiver.</p>	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	<ul style="list-style-type: none"> - Limites - Économie - Société 	non
Mots clés INSPIRE		non
Autres mots-clés	HABITAT_POLITIQUE_DE_LA_VILLE ; N_POLITIQUE ; ville ; habitat ; politique zonage ;cohésion ; sociale	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	200 000	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	
Projection	France métropolitaine : Lambert93 Guadeloupe, Martinique : UTM20 Nord Guyane : UTM22 Nord Mayotte : UTM38 Sud Réunion : UTM40 Sud	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale, version 1.0 - 17 mars 2010	Non
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet	Non
Généalogie de la ressource	La géométrie d'un périmètre de CUCS se construit par l'agrégation géométrique des polygones représentant les communes concernées par un même CUCS.	Mode d'obtention

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> Référentiel géographique administratif : GEOFLA (IGN), <i>numéro et année de l'édition utilisée à préciser (actualité du référentiel à mentionner)</i> Source thématique : <i>à préciser</i> 	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Direction départementale interministérielle	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	<p><u>Conditions concernant les services ministériels</u> Conformément au protocole d'accord signé en juillet 2007 entre les ministères en charge du développement durable et de l'agriculture et l'IGN, l'utilisation en interne à ces ministères des données CUCS n'est soumise à aucune limitation. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN.</p> <p>Dans la mesure où l'agrégation des communes ne permet pas une reconstitution substantielle de la base de données de l'IGN utilisée pour le géoréférencement, les services du MEEDDM et du MAAP sont autorisés à diffuser sans restriction à tout type d'organisme public ou privé les fichiers géographiques tels que décrits par le présent standard de données.</p> <p><u>Conditions concernant le public</u> Les données CUCS sont un document administratif sur lequel le public dispose d'un droit d'accès. Les données CUCS sont réutilisables sans restrictions par le public. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données. L'organisme fournisseur des données thématiques doit également être mentionné.</p>	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-03-17	Non
Commentaire	<p>Ces données correspondent à une définition d'un CUCS de niveau macroscopique. Chaque CUCS est signé par un ou plusieurs signataires identifiés au moyen de la table de relation N_REL_CUCS_SIGNATAIRE_ddd. La table des CUCS est en relation avec celle des ZUS et celle des QUARTIER_CUCS_NONZUS, de manière à identifier les quartiers prioritaires de chaque contrat.</p>	Commentaires

[Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS](#)

Métadonnées standard QUARTIER_CUCS_NONZUS

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_QUARTIER_CUCS_NONZUS_ZINF_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Quartier, non ZUS, repéré comme prioritaire par un contrat urbain de cohésion sociale	libellé court
Résumé de la ressource	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres de quartier, non ZUS, repéré comme prioritaire par un contrat urbain de cohésion sociale CUCS</p> <p>Les CUCS ont succédé en 2007 aux contrats de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficultés.</p> <p>Chaque contrat urbain de cohésion sociale désigne et délimite un ou plusieurs quartiers infra-communaux qui concentrent en priorité les aides et les actions développées par ce contrat. Ces quartiers prioritaires CUCS peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> des quartiers classés en zone urbaine sensible (ZUS) dont le périmètre correspond au périmètre réglementaire de la ZUS, ou, des quartiers non classés en ZUS dont le périmètre est propre à chaque CUCS (le périmètre des quartiers CUCS non ZUS n'a pas d'assise légale mais contractuelle). <p>Ces données contiennent exclusivement les quartiers non ZUS désignés comme prioritaires par un CUCS ayant été signé. Les autres quartiers CUCS (quartiers CUCS classés en ZUS et les quartiers CUCS non ZUS des anciens CUCS) n'y figurent pas.</p>	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	<ul style="list-style-type: none"> – Limites – Économie – Société 	non
Mots clés INSPIRE		non
Autres mots-clés	HABITAT_POLITIQUE_DE_LA_VILLE ; N_POLITIQUE ; ville ; habitat ; politique zonage ;cohésion ; sociale	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	25 000 (SCAN25) 10 000 (RGE)	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	
Projection	France métropolitaine : Lambert93 Guadeloupe, Martinique : UTM20 Nord Guyane : UTM22 Nord Mayotte : UTM38 Sud Réunion : UTM40 Sud	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale, version 1.0 - 17 mars 2010	Non
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet	Non
Généalogie de la ressource	La géométrie d'un périmètre de QUARTIER_CUCS_NONZUS correspond à un sous-ensemble infra-communal d'une ville ou d'une agglomération dont le périmètre est constitué d'axes de route ou de rue et de parcelles cadastrales. Les périmètres des quartiers CUCS non ZUS sont définis par chaque contrat urbain de cohésion sociale CUCS. Les préfetures ont pu faire appel aux DDE et/ou DRE pour reporter la géométrie des quartiers hors ZUS sur un référentiel géographique numérique. Compte-tenu de la diversité des contrats CUCS, ce report a parfois pu générer des approximations géométriques.	Mode d'obtention

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> Référentiel géographique administratif : SCAN25 (IGN) ou réseau routier du référentiel à grande échelle (BDTopo/BDAdresse), <i>année de l'édition utilisée à préciser (actualité du référentiel à mentionner)</i>. Il est recommandé de renseigner l'attribut 'sourceGeometrie' lorsque les contours des ZUS d'un même jeu de données utilisent deux référentiels différents. Source thématique : conventions signées au moment de la mise en place d'un CUCS 	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Direction départementale interministérielle	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	<p><u>Conditions concernant les services ministériels</u> Conformément au protocole d'accord signé en juillet 2007 entre les ministères en charge du développement durable et de l'agriculture et l'IGN, l'utilisation en interne à ces ministères des données QUARTIER_CUCS_NONZUS n'est soumise à aucune limitation. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN.</p> <p>Dans la mesure où ces données ne permettent pas une reconstitution substantielle de la base de données de l'IGN utilisée pour le géoréférencement, les services du MEEDDM et du MAAP sont autorisés à diffuser sans restriction à tout type d'organisme public ou privé les fichiers géographiques tels que décrits par le présent standard de données en veillant à bien mentionner l'organisme fournisseur.</p> <p><u>Conditions concernant le public</u> Les données QUARTIER_CUCS_NONZUS sont un document administratif sur lequel le public dispose d'un droit d'accès. Les données QUARTIER_CUCS_NONZUS sont réutilisables sans restrictions par le public. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données. L'organisme fournisseur des données thématiques doit également être mentionné.</p>	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-03-17	Non
Commentaire		Commentaires

[Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS](#)

Métadonnées standard ZUS

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_ZUS_ZINF_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Zone urbaine sensible (dont zone de redynamisation urbaine)	libellé court
Résumé de la ressource	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres de zone urbaine sensible (ZUS) dont ceux de zone de redynamisation urbaine (ZRU)</p> <p>La loi du 14 novembre 1996 de mise en œuvre du pacte de relance pour la ville (PRV) distingue trois niveaux d'intervention : les zones urbaines sensibles, les zones de redynamisation urbaine (ZRU), les zones franches urbaines (ZFU). Ces trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers.</p> <p>Les zones urbaines sensibles sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Les zones urbaines sensibles sont définies dans la loi PRV comme des zones « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi ». Les ZUS ont été déterminées sur des critères qualitatifs (grands ensembles, déséquilibre emploi/habitat) par une analyse conjointe des collectivités et de l'État. Ces zones font aujourd'hui partie des zones prioritaires des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).</p> <p>En outre, la loi PRV indique que « les zones de redynamisation urbaine correspondent à celles des zones urbaines sensibles [...] qui sont confrontées à des difficultés particulières, appréciées en fonction de leur situation dans l'agglomération, de leurs caractéristiques économiques et commerciales et d'un indice synthétique. Celui-ci est établi, dans des conditions fixées par décret, en tenant compte du nombre d'habitants du quartier, du taux de chômage, de la proportion de jeunes de moins de vingt-cinq ans, de la proportion des personnes sorties du système scolaire sans diplôme et du potentiel fiscal des communes intéressées ».</p> <p>Les anciennes ZUS sont archivées et ne figurent plus dans ce jeu de données.</p>	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	<ul style="list-style-type: none"> – Limites – Économie – Société 	non
Mots clés INSPIRE		non
Autres mots-clés	HABITAT_POLITIQUE_DE_LA_VILLE ; N_POLITIQUE ; ville ; habitat ; politique zonage ; quartier	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	25 000 (SCAN25) 10 000 (RGE)	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	
Projection	France métropolitaine : Lambert93 Guadeloupe, Martinique : UTM20 Nord Guyane : UTM22 Nord Mayotte : UTM38 Sud Réunion : UTM40 Sud	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale, version 1.0 - 17 mars 2010	Non

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué sans objet	Non
Généalogie de la ressource	<p>Une ZUS correspond à un quartier infra-communal d'une ville ou d'une agglomération dont le périmètre est constitué d'axes de route ou de rue et de parcelles cadastrales.</p> <p>Chaque ZUS figure sur une carte utilisant le SCAN25 qui constitue l'unique document certifié des périmètres des ZUS. Elles sont accompagnées par une description littérale rue par rue des limites des quartiers. La carte réglementaire au 1:25000 et le descriptif « rue par rue » des contours des ZUS, sont téléchargeables sur l'atlas des ZUS http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/chercherZUS.htm.</p> <p>Le SG-CIV améliore la localisation des périmètres de ZUS en utilisant la géométrie du réseau routier du référentiel à grande échelle de l'IGN (BDTopo/BDAdresse). Cette meilleure précision permet notamment de déterminer les adresses situées dans la ZUS.</p> <p>La zone de redynamisation urbaine ZRU est toujours géographiquement identique à la ZUS à laquelle elle se superpose.</p>	Mode d'obtention
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> • Source du géoréférencement : SCAN25 (IGN) ou réseau routier du référentiel à grande échelle (BDTopo/BDAdresse), <i>année de l'édition utilisée à préciser (actualité du référentiel à mentionner)</i>. Il est recommandé de renseigner l'attribut 'sourceGeometrie' lorsque les contours des ZUS d'un même jeu de données utilisent deux référentiels différents. • Source thématique : Atlas des zones urbaines sensibles – en ligne sur http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/chercherZUS.htm ; site SIG du SG CIV http://sig.ville.gouv.fr/index.php 	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Secrétariat général du Comité Interministériel des villes (SG CIV)	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	<p>Conditions concernant les services ministériels</p> <p>Conformément au protocole d'accord signé en juillet 2007 entre les ministères en charge du développement durable et de l'agriculture et l'IGN, l'utilisation en interne à ces ministères des données ZUS n'est soumise à aucune limitation. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN.</p> <p>Dans la mesure où ces données ne permettent pas une reconstitution substantielle de la base de données de l'IGN utilisée pour le géoréférencement, les services du MEEDDM et du MAAP sont autorisés à diffuser sans restriction à tout type d'organisme public ou privé les fichiers géographiques tels que décrits par le présent standard de données en veillant à bien mentionner l'organisme fournisseur.</p> <p>Conditions concernant le public</p> <p>Les données ZUS sont un document administratif sur lequel le public dispose d'un droit d'accès.</p> <p>Les données ZUS sont réutilisables sans restrictions par le public. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données. L'organisme fournisseur des données thématiques doit également être mentionné.</p>	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-03-17	Non
Commentaire	Une ZUS peut être désignée comme le quartier prioritaire d'un CUCS, identifié dans par le champ ID_CUCS de cette table.	Commentaires

[Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS](#)

Métadonnées standard ZFU

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_ZFU_ZINF_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Zone franche urbaine	libellé court
Résumé de la ressource	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres de zone franche urbaine (ZFU)</p> <p>La loi du 14 novembre 1996 de mise en œuvre du pacte de relance pour la ville (PRV) distingue trois niveaux d'intervention : les zones urbaines sensibles (ZUS), les zones de redynamisation urbaine (ZRU), les zones franches urbaines (ZFU). Ces trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers.</p> <p>Le dispositif des ZFU vise à développer et diversifier l'activité économique, créer de la mixité sociale et urbaine, créer des emplois en faveur des habitants dans des quartiers rencontrant des difficultés. La loi (PRV) indique que « des zones franches urbaines sont créées dans des quartiers de plus de 8.500 habitants particulièrement défavorisés au regard des critères pris en compte pour la détermination des zones de redynamisation urbaine. Leur délimitation est décrétée en Conseil d'État, en tenant compte des éléments de nature à faciliter l'implantation d'entreprises ou le développement d'activités économiques. » Cette délimitation peut prendre en compte des espaces situés à proximité du quartier, si ceux-ci sont de nature à servir le développement de l'ensemble. Ces espaces peuvent appartenir à une ou plusieurs communes voisines qui ne seraient pas mentionnées dans le décret.</p> <p>Les anciennes ZFU sont archivées et ne figurent plus dans ce jeu de données.</p>	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	<ul style="list-style-type: none"> - Limites - Économie - Société 	non
Mots clés INSPIRE		non
Autres mots-clés	HABITAT_POLITIQUE_DE_LA_VILLE ; N_POLITIQUE ; ville ; habitat ; politique zonage ; quartier	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	25 000 (SCAN25) 10 000 (RGE)	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	
Projection	France métropolitaine : Lambert93 Guadeloupe, Martinique : UTM20 Nord Guyane : UTM22 Nord Mayotte : UTM38 Sud Réunion : UTM40 Sud	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale, version 1.0 - 17 mars 2010	Non
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet	Non

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Généalogie de la ressource	<p>Une ZFU correspond à un sous-ensemble infra-communal d'une ville ou d'une agglomération dont le périmètre est reporté par des axes de route, de rue et des limites de parcelles cadastrales.</p> <p>Les contours des ZFU sont reportés sur une carte utilisant le SCAN25 qui figure dans l'atlas des ZFU http://i.ville.gouv.fr/Data/zfu100.php. Le tracé des périmètres sur ces cartes au 1 :25 000 n'est qu'indicatif, leur délimitation officielle figure dans les annexes des arrêtés portant délimitation de zones franches urbaines.</p> <p>Le SG CIV améliore la résolution des périmètres de ZUS en utilisant la géométrie du réseau routier du référentiel à grande échelle de l'IGN (BDTopo/BDAadresse). Cette meilleure précision permet notamment de déterminer les adresses situées dans la ZFU.</p>	Mode d'obtention
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> • Source du géoréférencement : SCAN25 (IGN) ou réseau routier du référentiel à grande échelle (BDTopo/BDAadresse), <i>année de l'édition utilisée à préciser (actualité du référentiel à mentionner)</i>. Il est recommandé de renseigner l'attribut 'sourceGeometrie' lorsque les contours des ZFU d'un même jeu de données utilisent deux référentiels différents. • Source thématique : Atlas des zones franches urbaines – en ligne sur http://i.ville.gouv.fr/Data/zfu100.php ; site SIG du SG CIV http://sig.ville.gouv.fr/index.php 	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Secrétariat général du Comité Interministériel des villes (SG CIV)	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	<p><u>Conditions concernant les services ministériels</u></p> <p>Conformément au protocole d'accord signé en juillet 2007 entre les ministères en charge du développement durable et de l'agriculture et l'IGN, l'utilisation en interne à ces ministères des données ZFU n'est soumise à aucune limitation. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN.</p> <p>Dans la mesure où ces données ne permettent pas une reconstitution substantielle de la base de données de l'IGN utilisée pour le géoréférencement, les services du MEEDDM et du MAAP sont autorisés à diffuser sans restriction à tout type d'organisme public ou privé les fichiers géographiques tels que décrits par le présent standard de données en veillant à bien mentionner l'organisme fournisseur.</p> <p><u>Conditions concernant le public</u></p> <p>Les données ZFU sont un document administratif sur lequel le public dispose d'un droit d'accès.</p> <p>Les données ZFU sont réutilisables sans restrictions par le public. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données. L'organisme fournisseur des données thématiques doit également être mentionné.</p>	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-03-17	Non
Commentaire		Commentaires

[Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS](#)

Métadonnées standard PROJET_ANRU

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_PROJET_ANRU_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Projet de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)	libellé court
Résumé de la ressource	<p>Le programme national de rénovation urbaine (PNRU), institué par la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine (http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/loiborloo01082003.pdf), amendée par la loi du 18 janvier 2005 et, prolongée par l'accord État/UESL de mai 2006, prévoit la conduite de projets de rénovation urbaine pour la transformation des quartiers en difficulté. Les objectifs de ces projets sont l'amélioration des espaces urbains, le développement des équipements publics, la réhabilitation et la résidentialisation de logements locatifs sociaux, la démolition pour vétusté ou pour une meilleure organisation urbaine de logements, ou le développement d'une nouvelle offre de logements, aux formes et aux statuts diversifiés.</p> <p>Un projet de rénovation urbaine ou projet ANRU est formalisé par une convention partenariale pluriannuelle d'une durée de cinq ans qui engage l'ANRU, les maîtres d'ouvrage et des co-financeurs. Cette convention précise le programme, le calendrier et les engagements financiers du projet ANRU et identifie le ou les quartiers à rénover en priorité. Ces quartiers peuvent être des quartiers classés en zone urbaine sensible ou, à titre exceptionnel sur demande du maire de la commune ou du président de l'EPCI compétent et avec l'accord du ministre délégué au logement et à la ville, les quartiers présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues (dérogation prévue par l'article 6 de la loi).</p> <p>Ce jeu de données contient tous les projets de rénovation urbaine de l'ANRU pour lesquels une convention est en préparation ou signée. Sont exclus de ces données les projets ANRU achevés et les opérations de rénovation non conventionnées lancées par les préfetures délégataires de crédits ANRU en dehors des quartiers ANRU.</p>	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	– Société	non
Mots clés INSPIRE		non
Autres mots-clés	HABITAT_POLITIQUE_DE_LA_VILLE ; N_RENOVATION ; ville ; habitat ; politique ; zonage ; quartier ; rénovation urbaine	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Données tabulées	non
Type d'objet géométrique	Sans objet	Type d'objets
Résolution spatiale	Sans objet	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	Sans objet	
Projection	Sans objet	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale, version 1.0 - 17 mars 2010	Non
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet	Non
Généalogie de la ressource		Mode d'obtention

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> Source thématique : conventions et avenants signés par l'ANRU mises à disposition sur http://www.anru.fr 	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	ANRU	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	<p><u>Conditions concernant les services ministériels</u> L'utilisation en interne aux ministères MAAP et MEEDDM des données PROJET_ANRU n'est soumise à aucune limitation. Toute reproduction de ces données devra mentionner l'organisme fournisseur.</p> <p>Les services du MEEDDM et du MAAP sont autorisés à diffuser sans restriction à tout type d'organisme public ou privé les fichiers tels que décrits par le présent standard de données en veillant à bien mentionner l'organisme fournisseur.</p> <p><u>Conditions concernant le public</u> Les données PROJET_ANRU sont un document administratif sur lequel le public dispose d'un droit d'accès. Les données PROJET_ANRU sont réutilisables sans restrictions par le public. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer l'organisme fournisseur des données thématiques.</p>	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-03-17	Non
Commentaire	Les anciens projet ANRU (c'est à dire ceux qui sont terminés) sont à archiver avec un état 'terminé' et en leur ajoutant un champ date 'dateFinValidite'. Chaque projet ANRU a pour objectif de rénover un à plusieurs quartiers identifiés au moyen de la table de relation N_REL_PROJET_QUARTIER_ANRU	Commentaires

[Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS](#)

Métadonnées standard QUARTIER_ANRU_NONZUS

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_QUARTIER_ANRU_NONZUS_ZINF_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Quartier prioritaire de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) de dérogation, non classé en ZUS	libellé court
Résumé de la ressource	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres de quartier ANRU de dérogation au titre de l'article 6 de la loi de 2003 pour la ville et la rénovation urbaine. Le programme national pour la rénovation urbaine (PNRU), institué par la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine (http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/loiborloo01082003.pdf), prévoit un effort national sans précédent de transformation des quartiers en difficulté. Ce programme se traduit par des projets de rénovation urbaine qui identifient un ou plusieurs quartiers désignés comme prioritaires par l'ANRU.</p> <p>Un projet ANRU concerne des quartiers déjà classés en zone urbaine sensible (ZUS) ou, à titre exceptionnel sur demande du maire de la commune ou du président de l'EPCI compétent et avec l'accord du ministre délégué au logement et à la ville, des quartiers de dérogation au titre de l'article 6 de la loi – ceux-ci présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues.</p> <p>Cette classe d'objets concerne uniquement les quartiers ANRU de dérogation. Parmi les 751 ZUS et les quartiers ayant obtenu une dérogation ministérielle, l'ANRU a pour mission de traiter en priorité les quartiers présentant les caractéristiques urbaines, sociales et économiques les plus préoccupantes. Le conseil d'administration de l'ANRU du 12 juillet 2006 a arrêté une liste de 215 quartiers classés prioritaires (priorité 1) et une liste de 342 quartiers supplémentaires (priorité 2) qui concentrent les crédits de rénovation urbaine. Les autres quartiers de la politique de la ville (ZUS et dérogations) sont considérés comme complémentaires (priorité 3).</p> <p>Un même quartier ANRU – qu'il soit classé en ZUS ou non, peut appartenir à deux projets ANRU différents.</p> <p>Ces données contiennent exclusivement les quartiers ANRU de dérogation non ZUS des projets ANRU en cours. Les autres quartiers ANRU (quartiers des projets ANRU terminés et quartiers ANRU classés en ZUS) n'y figurent pas.</p>	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	<ul style="list-style-type: none"> – Limites – Société 	non
Mots clés INSPIRE		non
Autres mots-clés	HABITAT_POLITIQUE_DE_LA_VILLE ; N_RENOVATION ; ville ; habitat ; politique ; zonage ; quartier ; rénovation urbaine	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	25 000 (SCAN25) 10 000 (RGE)	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	
Projection	France métropolitaine : Lambert93 Guadeloupe, Martinique : UTM20 Nord Guyane : UTM22 Nord Mayotte : UTM38 Sud Réunion : UTM40 Sud	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale, version 1.0 - 17 mars 2010	Non

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet	Non
Généalogie de la ressource	Le périmètre des quartiers ANRU de dérogation hors ZUS est déterminé à l'élaboration du projet et décrit par la convention ANRU.	Mode d'obtention
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> Source du géoréférencement : SCAN25 (IGN) ou réseau routier du référentiel à grande échelle (BDTopo/BDAdresse), <i>année de l'édition utilisée à préciser (actualité du référentiel à mentionner)</i>. Il est recommandé de renseigner l'attribut 'sourceGeometrie' lorsque les contours des quartiers d'un même jeu de données utilisent deux référentiels différents. Source thématique : conventions signées par l'ANRU 	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	ANRU – SG du CIV	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	<p align="center"><u>Conditions concernant les services ministériels</u></p> <p>Conformément au protocole d'accord signé en juillet 2007 entre les ministères en charge du développement durable et de l'agriculture et l'IGN, l'utilisation en interne à ces ministères des données QUARTIER_ANRU_NONZUS n'est soumise à aucune limitation. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN.</p> <p>Dans la mesure où ces données ne permettent pas une reconstitution substantielle de la base de données de l'IGN utilisée pour le géoréférencement, les services du MEEDDM et du MAAP sont autorisés à diffuser sans restriction à tout type d'organisme public ou privé les fichiers géographiques tels que décrits par le présent standard de données en veillant à bien mentionner l'organisme fournisseur.</p> <p align="center"><u>Conditions concernant le public</u></p> <p>Les données QUARTIER_ANRU_NONZUS sont un document administratif sur lequel le public dispose d'un droit d'accès.</p> <p>Les données QUARTIER_ANRU_NONZUS sont réutilisables sans restrictions par le public. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données. L'organisme fournisseur des données thématiques doit également être mentionné.</p>	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-03-17	Non
Commentaire		Commentaires

[Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS](#)

Métadonnées standard OPAH

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_OPAH_ZSUP_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Opération programmée d'amélioration de l'habitat	libellé court
Résumé de la ressource	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)</p> <p>Créées en 1977, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) constituent depuis trente ans l'outil principal par lequel est réalisé la réhabilitation des centres urbains et des bourgs ruraux. D'autres outils ont été créés pour répondre à des spécificités territoriales, techniques et sociales : déclinaison des OPAH (rurale, urbaine, copropriétés dégradés), Programmes d'Intérêt Général (PIG) et Programmes Sociaux Thématiques (PST).</p> <p>Une opération programmée d'amélioration de l'habitat a pour objectif de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements par le biais de subventions, ainsi que de requalifier dans son ensemble un quartier, une ville, ou un secteur rural. Elles tendent à améliorer l'offre de logements, en particulier locatif et ainsi à maintenir ou à développer les services de voisinage dans le respect du PLH. L'OPAH répond avant tout à un projet local, porté par la collectivité territoriale concernée, que l'État soutient au titre des enjeux de solidarité nationale et de lutte contre l'exclusion par le logement, dont il est porteur. Il existe principalement quatre types d'OPAH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'OPAH de droit commun dont l'objet est de revaloriser des quartiers et leur habitat ; - L'OPAH de renouvellement urbain qui a pour ambition de traiter les « zones urbaines et sociales les plus difficiles en créant des dispositifs faisant appel à des interventions foncières ou immobilières et à des outils coercitifs de droit public (traitement de l'insalubrité, démolitions...) ». Elle permet de coordonner différents outils (PRI, RHI, PSMV, ZPPAUP) ; - L'OPAH de revitalisation rurale qui concerne les zones rurales en cours de « dévitalisation ». Il s'agit des espaces ruraux qui se caractérisent par des déséquilibres démographiques, de revenus, et des conditions de vie difficiles. - L'OPAH de copropriété qui offre un cadre de prévention et de traitement des copropriétés fragiles nécessitant l'appui de la puissance publique pour la réalisation des travaux indispensables à la conservation des bâtiments. <p>Les OPAH sont conçues et mises en œuvre conjointement par l'État (le préfet de Région fixe les priorités et répartit les aides), l'ANAH et les collectivités qui signent une convention. Cette convention précise notamment les périmètres d'intervention : la collectivité concernée délimite ces périmètres et y fixe les objectifs, en concertation avec l'ANAH.</p> <p>Les OPAH peuvent se dérouler sur 5 ans (délai maximal) avec un minimum de 3 ans. Les OPAH sont définies législativement par l'article L303-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH). Voir aussi : http://www.lesopah.fr/</p> <p>Les anciennes OPAH (c'est à dire celles qui sont achevées) ne figurent plus dans ces données et sont archivées.</p>	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	<ul style="list-style-type: none"> - Limites - Société 	non
Mots clés INSPIRE		non
Autres mots-clés	HABITAT_POLITIQUE_DE_LA_VILLE ; N_POLITIQUE ; ville ; habitat ; politique ; zonage ; opération ; amélioration	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	200 000	Échelle de saisie

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Système de référence géodésique	RGF93	
Projection	France métropolitaine : Lambert93 Guadeloupe, Martinique : UTM20 Nord Guyane : UTM22 Nord Mayotte : UTM38 Sud Réunion : UTM40 Sud	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale, version 1.0 - 17 mars 2010	Non
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet	Non
Généalogie de la ressource	La géométrie d'un périmètre de OPAH se construit par l'agrégation géométrique des polygones représentant les communes concernées par cette OPAH.	Mode d'obtention
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> • Référentiel géographique administratif : GEOFLA (IGN), <i>numéro et année de l'édition utilisée à préciser (actualité du référentiel à mentionner)</i> • Source thématique : <i>à préciser</i> 	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Direction départementale interministérielle / ANAH	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	<p align="center"><u>Conditions concernant les services ministériels</u></p> <p>Conformément au protocole d'accord signé en juillet 2007 entre les ministères en charge du développement durable et de l'agriculture et l'IGN, l'utilisation en interne à ces ministères des données OPAH n'est soumise à aucune limitation. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN.</p> <p>Dans la mesure où l'agrégation des communes ne permet pas une reconstitution substantielle de la base de données de l'IGN utilisée pour le géoréférencement, les services du MEEDDM et du MAAP sont autorisés à diffuser sans restriction à tout type d'organisme public ou privé les fichiers géographiques tels que décrits par le présent standard de données en veillant à bien mentionner l'organisme fournisseur.</p> <p align="center"><u>Conditions concernant le public</u></p> <p>Les données OPAH sont un document administratif sur lequel le public dispose d'un droit d'accès.</p> <p>Les données OPAH sont réutilisables sans restrictions par le public. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données.</p> <p>L'organisme fournisseur des données thématiques doit également être mentionné.</p>	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-03-17	Non
Commentaire		Commentaires

[Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS](#)

Métadonnées standard PIG

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Identificateur de la ressource	N_PIG_ZSUP_ddd	nom de la fiche nationale
Intitulé de la ressource	Programme d'intérêt général	libellé court
Résumé de la ressource	<p>Zonage composé de l'ensemble des périmètres de programme d'intérêt général (PIG) en cours.</p> <p>Créées en 1977, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) constituent depuis trente ans l'outil principal par lequel est réalisé la réhabilitation des centres urbains et des bourgs ruraux. D'autres outils ont été créés pour répondre à des spécificités territoriales, techniques et sociales : déclinaison des OPAH (rurale, urbaine, copropriétés dégradés), Programmes d'Intérêt Général (PIG) et Programmes Sociaux Thématiques (PST).</p> <p>Dès lors que l'intervention projetée sur une zone donnée, généralement vaste – grande agglomération, bassin d'habitat étendu, voire département, ces territoires ne présentant pas de dysfonctionnements urbains et sociaux notables, justifiant un projet d'ensemble – relève d'une problématique particulière à traiter, à caractère social ou technique, l'OPAH n'est pas un outil adéquat, et doit lui être préférée la procédure du Programme d'intérêt général (PIG), défini réglementairement par l'article R 327-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH).</p> <p>Le programme d'intérêt général (PIG) est un programme d'actions initié par les collectivités territoriales bénéficiaires d'une convention de délégation des aides à la pierre. Il vise à apporter des solutions à des problèmes spécifiques en matière d'amélioration de l'habitat dans des ensembles de logements ou d'immeubles à différentes échelles (agglomération, bassin d'habitat, canton, pays voire département). Ainsi le champ d'intervention peut être le logement des étudiants, des jeunes travailleurs, des personnes âgées ou handicapées, la résorption du nombre de logements vacants, l'augmentation de l'offre de logements à vocation sociale ou la lutte contre l'insalubrité diffuse... Par ailleurs, les situations exceptionnelles, consécutives à une catastrophe, qu'elles soient naturelles ou non, peuvent se traiter dans le cadre d'un PIG.</p> <p>La durée du PIG est libre, à la discrétion des autorités locales, compte tenu du contexte et des enjeux locaux : un an, 3 ans, voire davantage si un cadre contractuel est défini préalablement entre les partenaires du programme.</p> <p>Les données ne contiennent pas les anciens PIG qui sont archivés par ailleurs.</p> <p>Pour mémoire : le programme d'intérêt général est à distinguer du projet d'intérêt général, également appelé PIG, prévu par le code de l'urbanisme.</p>	Description textuelle
Langue de la ressource	Français	Langue
Catégorie thématique	<ul style="list-style-type: none"> – Limites – Société 	non
Mots clés INSPIRE		non
Autres mots-clés	HABITAT_POLITIQUE_DE_LA_VILLE ; N_POLITIQUE ; ville ; habitat ; politique ; zonage	Répertoires GéoBASE
Type de représentation spatiale	Vecteur	non
Type d'objet géométrique	Polygones	Type d'objets
Résolution spatiale	200 000	Échelle de saisie
Système de référence géodésique	RGF93	

Métadonnée	Valeur	Correspondance GéoRépertoire ?
Projection	France métropolitaine : Lambert93 Guadeloupe, Martinique : UTM20 Nord Guyane : UTM22 Nord Mayotte : UTM38 Sud Réunion : UTM40 Sud	Système de projection
Conformité COVADIS	Standard de données COVADIS Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale, version 1.0 - 17 mars 2010	Non
Conformité INSPIRE	Conforme / non conforme / non évalué / sans objet	Non
Généalogie de la ressource	La géométrie d'un périmètre de PIG se construit par l'agrégation géométrique des polygones représentant les communes concernées par ce PIG.	Mode d'obtention
Sources des données	<ul style="list-style-type: none"> Référentiel géographique administratif : GEOFLA (IGN), <i>numéro et année de l'édition utilisée à préciser (actualité du référentiel à mentionner)</i> Source thématique : <i>à préciser</i> 	Référentiel utilisé en saisie & lien vers la documentation
Fournisseur	Direction départementale interministérielle / ANAH	Fournisseur
Conditions applicables à l'utilisation dans le service et à l'accès, à la diffusion, à la réutilisation	<p><u>Conditions concernant les services ministériels</u> Conformément au protocole d'accord signé en juillet 2007 entre les ministères en charge du développement durable et de l'agriculture et l'IGN, l'utilisation en interne à ces ministères des données PIG n'est soumise à aucune limitation. Toute reproduction de ces données devra mentionner la référence au protocole par « protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007 » complétée des mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN.</p> <p>Dans la mesure où l'agrégation des communes ne permet pas une reconstitution substantielle de la base de données de l'IGN utilisée pour le géoréférencement, les services du MEEDDM et du MAAP sont autorisés à diffuser sans restriction à tout type d'organisme public ou privé les fichiers géographiques tels que décrits par le présent standard de données en veillant à bien mentionner l'organisme fournisseur.</p> <p><u>Conditions concernant le public</u> Les données PIG sont un document administratif sur lequel le public dispose d'un droit d'accès. Les données PIG sont réutilisables sans restrictions par le public. Toute production issue d'une réutilisation de ces données doit citer les mentions obligatoires précisées dans les conditions générales d'utilisation de fichiers IGN par respect du droit de propriété intellectuelle de l'IGN sur ces données. L'organisme fournisseur des données thématiques doit également être mentionné.</p>	Droits et restrictions d'usage & statut des données
Restrictions sur l'accès public	Sans restriction	Non
Date des métadonnées	2010-03-17	Non
Commentaire		Commentaires

[Retour C.2 Métadonnées standard COVADIS](#)

D. Annexe

D.1 Identification des cas d'utilisation

Fourniture harmonisée par les services déconcentrés du MEEDAT des périmètres de divers zonages réglementaires de planification urbaine et de politique de la ville (saisine DDE62)

Cas 1 : connaître les périmètres de divers zonages réglementaires de planification urbaine et de politique de la ville

Le besoin est essentiellement géographique : l'enjeu est de fournir les périmètres précis de chaque zonage, pour servir aux services déconcentrés de maille statistique par exemple.

L'enchevêtrement des territoires devient plus lisible en dépassant la complexité de la superposition des dispositifs sur les quartiers. « *Dans le cadre de la politique de la ville, l'intervention de l'État se concentre, depuis 1996, sur trois types de zonages infra-communaux imbriqués.* » A la base de cette hiérarchie territoriale se situent les quartiers sur lesquels se focalise la politique de la ville : *Zones Urbaines Sensibles (ZUS), Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU), Zones Franches Urbaines (ZFU).*, « *Ces trois zonages et les dispositions s'y afférant se superposent.* » À cela il convient d'ajouter les quartiers ANRU et autres quartiers des CUCS. Chacun dispose des caractéristiques propres : date d'entrée dans la politique de la ville, périmètre et dispositifs attenants destinés au développement et à la concentration des moyens.

Cas 2 : Localiser les périmètres des territoires prioritaires de la politique de la ville, selon la hiérarchie territoriale établie, Localiser les zonages réglementaires de planification urbaine et de politique de la ville.

Ce cas d'utilisation étant de nature géographique, de quoi les services des ministères ont-ils besoin sur ces périmètres d'un point de vue métier ? Faut-il insérer les principales informations statistiques de cadrage constituant un portrait général de chaque périmètre/territoire ? Autrement dit, quelles informations caractérisent à minima ces zonages ? Ce seul cas d'utilisation ne suffit pas pour justifier la présence d'attributs particuliers dans le standard COVADIS.

Cas 3 : connaître les procédures de politique de la ville applicables sur des lieux

3 niveaux de besoin existent :

1. **Délimiter ?** Le besoin est essentiellement géographique : l'enjeu est de fournir les périmètres précis de chaque zonage, pour servir aux services déconcentrés de maille statistique par exemple.
2. **Découvrir le dispositif ?** Le besoin n'est pas que géographique. Il y a aussi un besoin de connaître les dispositions réglementaires particulières qui s'appliquent à l'intérieur des périmètres d'un zonage donné. (exemple : http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/ZFUZRUcomparaison_exo_janv2009.pdf)
3. **Caractériser le territoire ?** Le besoin n'est pas que géographique et réglementaire. Il y a aussi un besoin en statistiques économiques, socio-démographiques et fiscales pour caractériser les populations présentes dans le zonage.

SIDAUH

Suivi de l'avancement de la production des documents d'urbanismes par les collectivités territoriales.

Cas 4 : Connaître l'état d'avancement des procédures de planification urbaine

Le besoin est essentiellement de caractériser pour chaque collectivité locale qui est engagé dans un processus d'élaboration et d'utilisation des documents d'urbanisme (essentiellement PLH, SCOT, PLU, PTU...) à quel stade en est la procédure, et quel est le document applicable (opposable aux tiers)

Cas d'utilisation, usages et services présentés à la COVADIS le 13 mai 2009

À des fins de portrait de territoires

- Cartographie statistique
- Cartographie dynamique et visualiseur cartographique

À des fins d'analyse spatiale

- Objets à l'extérieur / à l'intérieur
- Objets en voisinage

À des fins d'agrégation et de comparaison

- Moissonnage national
- Assemblage local

Services visés

- Filtre géographique
- Opérateur de jointure

Fiches GéoREPERTOIRE relative au thème traité

Description de la couche 1113 « N_URBAINE_SENSIBLE_ZINF_S »
 Description de la couche 1114 « N_REDYNAMIS_URBAINE_ZINF_S »
 Description de la couche 1115 « N_FRANCHE_URBAINE_04_ZINF_S »
 Description de la couche 1116 « N_FRANCHE_URBAINE_96_ZINF_S »

D.2 Expression du besoin

D.2.1 Besoins en données

Exprimés a priori, les besoins en données couvrent les périmètres des territoires suivants :
 Découpage administratif:

- EPCI : établissement public de coopération intercommunale
- pays
- Eau et biodiversité
- SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- Planification
- SCOT : schéma de cohérence territoriale
- PLU : Plan local d'urbanisme
- CC : carte communale
- PDU : plan de déplacement urbain
- PTU : périmètre de transports urbains
- Habitat, logement politique de la ville
- PLH : Programme local de l'habitat
- CUCS: contrat urbain de cohésion sociale
- ZUS : zone urbaine sensible
- ZRU : Zone de renouvellement urbain
- Quartiers ANRU (agence nationale de renouvellement urbain)
- ZFU : zone franche urbaine
- OPAH: opération programmée pour l'amélioration de l'habitat
- PIG : Programme d'Intérêt Général

Les 1116 communes et les 174 EPCI signataires des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) représentent au total plus de 3000 communes. Parmi celles-ci, 897 abritent un ou plusieurs quartiers prioritaires, cibles des actions développées dans le contrat. Il s'agit de : 751 quartiers Zones urbaines sensibles (ZUS) comprenant les 416 zones de redynamisation urbaine (ZRU) qui, elles-mêmes, ont donné lieu à la création de 100 zones franches urbaines (ZFU) et de 1.751 autres quartiers, non ZUS, repérés comme quartiers prioritaires. L'ensemble de ces 2 500 quartiers a été classé en 3 niveaux de priorité selon le degré de difficultés repéré.

D.2.2 Besoin en services

Vérifier si une adresse donnée se situe dans un quartier de la politique de la ville de France métropolitaine. Un service web sur <http://sig.ville.gouv.fr/page/30> permet de vérifier si une adresse donnée se situe dans un quartier de la politique de la ville de France métropolitaine.

D.2.3 Exigences importantes

- Modéliser les imbrications territoriales autorisées entre ZUS, ZFU et ZRU par un jeu de contraintes spatiales. La page <http://sig.ville.gouv.fr/page/30> indique que les ZRU sont incluses dans les ZUS et que les ZUS et les ZFU partagent souvent le même périmètre mais il arrive qu'une ZFU ait un périmètre plus large que la ZUS correspondante.
- La qualité du périmètre des ZUS est importante car par recoupement avec une base de données adresse, les utilisateurs cherchent à savoir si un ménage ou un établissement se situe en ZUS. Sur la problématique du géocodage des ZUS, un article de l'INSEE sur la localisation des données à l'intra-communal prend pour exemple les ZUS <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/accueil.asp?page=doc/production.htm>.
- Représentation géographique des zonages : la question du référentiel communal à utiliser reste entière au vu des fiches AdéLie consultées. Si la couche communale de la BDCarto est la plus utilisée pour des raisons évidentes d'habitude, certains services proposent parfois deux référentiels au choix

BDCarto ou GéoFLA. Pour l'infra-communal, il existe plusieurs référentiels utilisés : le PCI, le RGE, les ilots INSEE...

- iv. De manière générale, la modélisation doit bien différencier la chronologie de la procédure administrative qui va se traduire par plusieurs attributs sémantiques métiers, des informations de qualité des données (actualité, durée de validité, fréquence de mise à jour).
- v. Relation forte entre PLH et EPCI car les EPCI sont les porteurs institutionnels des PLH.
- vi. Identifiants : Pour les ZUS, ZRU, ZFU, un code est attribué et géré par le SG-CIV. Il est réutilisé par ses partenaires notamment l'INSEE.

D.3 Données existantes

Sources des définitions sémantiques

Classes d'objets	Informations et liens intéressants
ZUS	Définition : http://sig.ville.gouv.fr/page/16#zus http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/zone-urbaine-sensible.htm Fait l'objet d'une révision quinquennale Sémantique minimale : code géré par le SG CIV, nom issu du décret, équipé d'une ZFU ?, date de création (souvent manquante)
ZFU	Définition : http://sig.ville.gouv.fr/page/16#zfu http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/zone-franche-urbaine.htm
ZRU	Définition : http://sig.ville.gouv.fr/page/16#zru :
CUCS	S'accompagne de la mise en place d'observatoires locaux. Cf liste : http://i.ville.gouv.fr/Data/Obslocal.php
Quartier prioritaire issu d'un CUCS	Définition : Sémantique minimale : code géré par le SG CIV, nom issu du décret, équipé d'une ZFU ?, date de création (souvent manquante)
PLH	Définition : http://adelie.application.i2/syntheseFiche.do?fiche=2349 Sémantique : Exemple 1 : Nom du PLH ou de l'étude de cadrage, Etat d'avancement du PLH ou de l'étude de cadrage, Date de signature de la convention, Date de fin du PLH, Date de la dernière mise à jour. (voir aussi le dictionnaire des PLH) Exemple 2 (DRE Picardie) : Libellé du PLH, Population sans double compte du recensement 1999, Nom de l'EPCI de rattachement, Code Sirène de l'EPCI de rattachement, Etat d'avancement du PLH (lexique) - engagé: procédure en cours, adopté: actif, procédure achevée, Durée du programme en année, Date de la délibération d'engagement du PLH, Date d'adoption du PLH, Date de modification du PLH, PLH postérieur à la Loi du 13 août 2004 (art. 61), Regrouper ou distinguer PLH et étude de cadrage Habitat ? Quel lien ?
OPAH	Distinguer les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), les programmes d'intérêt général (PIG) et les programmes sociaux thématiques (PST) ? "L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a pour objectif de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements par le biais de subventions, ainsi que de requalifier dans son ensemble un quartier, une ville, ou un secteur rural. Le PIG (Programme d'Intérêt Général) s'applique hors périmètre OPAH. Il vise à résoudre des problématiques particulières, tant dans le champ social que technique de l'habitat (exemple : PIG plan de cohésion sociale)..." - source AdéLie DDE 86 Sémantique minimale : Nom du programme, type (Rénovation urbaine, rurale, copropriété), état d'avancement, date de la convention, date de fin, date de mise à jour, bureau d'études
Quartier ANRU	Idem que ANRU - Quartiers inscrits au titre de l'article 6 de la loi de Rénovation Urbaine (=Tous les quartiers ZUS ET Article 6 de la loi du 1er Aout 2003 connus ?) "Quartiers présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues aux quartiers classés en zone urbaine sensible. Ces quartiers bénéficieront du programme national de rénovation urbaine pour les restructurer dans un objectif de mixité sociale et de développement durable." - source AdéLie DDE 71
SCOT	Besoins : Périmètres + état d'avancement des SCOT Il n'existe pas de site de référence sur les SCOT, autre que l'observatoire des territoires ? Définition : http://www.territoires.gouv.fr/zonages/p5_glossaire.php#zonage_14 Sémantique : http://www.territoires.gouv.fr/zonages/gloss_attribut.php#SCO

Exemples de structuration

91 des 176 sites Cartelie sur Intranet comme sur Internet présentant des données du domaines ont été analysés. L'examen a porté sur les couches interrogeables en notant systématiquement les noms de classes et

les attributs qui s'y rattachent. De façon synthétique deux façons d'utiliser Cartelie peuvent être distinguées :

- comme moyen de visualisation dynamiques de cartes thématiques, dans ce cas un minimum d'attributs sont renseignés lors des interrogations de la carte
- comme mécanisme d'accès à l'information attributaire, c'est-à-dire comme interface cartographique d'une base de données. Dans ce cas la profondeur sémantique accessible est importante.

SCOT : schéma de cohérence territoriale

Service	Adresse Internet	Nom de classe	attributs
DDE_63	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Scot_Epci&service=DDE_63	SCOT_en_cours_élaboration	NUM COM scot en elaboration nb com psdc99 X COM Y COM Z COM SURFACE
		SCOT_en_vigueur	NUM COM scot en vigueur nb com psdc99 X COM Y COM Z COM SURFACE
DDE_34	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=CooperationInterCommunale&service=DDE_34	Nom des SCOT (Etiquettes)	NomDuSCOT TypeEtablissementPublic NomEtablissementPublic Procedure ArretPerimetre DeliberationArretProjet DeliberationApprobation Observation
		Périmètre des SCOT	Nom du SCOT Type Etablissement Nom Etablissement Procedure ArretPerimetre DeliberationArretProjet DeliberationApprobation Observation
DDE_21	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Zonages_reglementaires&service=DDE_21	Scots_21	NOM SCOT
DDE_33	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=planification_jourJ&service=DDE_33	Contours SCOT et Schéma Départemental	ID SD Etat Statut Observations Web
DRE_Alsace	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Les_territoires_Alsacien&service=DRE_Alsace	Communes	COMMUNE Nom COMMUNE insee Statut CANTON nom CANTON code EPCI nom EPCI siren Document opposable SCOT nom SCOT code PAYS nom PAYS code Unite territoriale Equipement Unite territoriale CG ARRONDISSEMENT nom ARRONDISSEMENT code DEPARTEMENT nom DEPARTEMENT code Population 1999 Multi Canton
CERTU	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=scot&service=CERTU	_03_scot_data	CODE SCOT NOM SCOT REGION POP SUP ETAT SCOT DATE ARRET PERIMETRE DATE ENGAGEMENT DATE ARRET PROJET DATE APPROBATION NATURE JURIDIQUE DATE CREATION EPCI DATE MAJ EPCI DEPARTEMENT RESPONSABLE MAITRE OUVRAGE MAITRE OEUVRE PRESIDENT PERSONNE RESSOURCE TEL FAX EMAIL SITE WEB

PLU : Plan local d'urbanisme et CC : carte communale

Service	Adresse Internet	Nom de classe	attributs
DDEA_14	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=DocUrba_cartelie&service=DDEA_14	avancement des documents d'urbanisme	cod com nom com popu com surf com cod avance avancement elaboration revision modification epci contact
DDE_33	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=planification_jourJ&service=DDE_33	Documents en cours	Commune INSEE 5 INSEE 3 Lien DGALN Code INSEE Commune 2 Pop Intercommunalite Etat Code Etat POS 1 PLU 2 Date de prescription Date d approbation PLU Date d approbation precedente Date d annulation PLU Date d abrogation PLU Date d approbation CC Nombre de revisions Nombre de modifications Observations OPP ENC Aucun

Service	Adresse Internet	Nom de classe	attributs
		Documents opposables	Commune INSEE 5 INSEE 3 Lien DGALN Code INSEE Commune 2 Pop Intercommunalite Etat Code Etat POS 1 PLU 2 Date de prescription Date d approbation PLU Date d approbation precedente Date d annulation PLU Date d abrogation PLU Date d approbation CC Nombre de revisions Nombre de modifications Observations OPP ENC Aucun
		Aucun document - RNU	Commune INSEE 5 INSEE 3 Lien DGALN Code INSEE Commune 2 Pop Intercommunalite Etat Code Etat POS 1 PLU 2 Date de prescription Date d approbation PLU Date d approbation precedente Date d annulation PLU Date d abrogation PLU Date d approbation CC Nombre de revisions Nombre de modifications Observations OPP ENC Aucun
DDE_14	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=DocUrba_cartelie&service=DDE_14	EPCI d'urbanisme commune	Commune Population Superficie km2 Regles d'urbanisme applicables Document initial revise le modifie le EPCI d urbanisme plus d informations aupres de

PTU : périmètre de transports urbains

PLH : Programme local de l'habitat

Service	Adresse Internet	Nom de classe	attributs
DREIF	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=intercommunalite&service=DREIF	Programmes locaux de l'habitat	Nom Etat Fiche DHRU
DRE_Picardie	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=PLH_en_Picardie&service=DRE_Picardie	Posteriorite à la Loi du 13 08 2004	N COMCOM DEP Nom du PLH Posteriorite Loi du 13 08 04
		Situation des PLH en Picardie	N COMCOM DEP Arrondissement Nom du PLH PSDC99 EPCI SIREN Situation Duree Engagement Adoption Modifie le Posteriorite Loi du 13 08 04

CUCS: contrat urbain de cohésion sociale

Service	Adresse Internet	Nom de classe	attributs
DDE_92	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=cucs&service=DDE_92	Contrats urbains de cohésion sociale	Nom Commune Population des menages Nombre de menages Taille moyenne des menages Pop de moins de 20 ans Pop de plus de 60 ans Indice de jeunesse Part des menages etrangers Nombre total de logements Nombre de logements vacants Part des logements vacants Part des logts const avt 1948 Part des logts suroccupes Part des menages propriétaires Part des menages ds parc social Pop active employee Nombre de chomeurs chomeurs depuis 1 an ou plus Chomeurs de moins de 25 ans Taux de chomage Total des ouvriers Nombre de cadres Part des cadres Part des ouvriers Population sans diplome Pop diplomee enseign superieur Part de la pop ss diplome Nombre de logements sociaux SRU Principaux bailleurs
DDE_82	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=projet_CUCS&service=DDE_82	Périmètre_CUCS	CodeRegion Region CodeDep Departement CodeCUCS CUCS CodeCommune Commune CodeQPV Quartier type Priorite
DDEA_78	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=CUCS_Dpt78&service=DDEA_78	Périmètre CUCS	ID Nom Com Maj DepCom Dept Nom Com Min Num Perimetre Nom Perimetre SURF ha Nature Priorite

<i>Service</i>	<i>Adresse Internet</i>	<i>Nom de classe</i>	<i>attributs</i>
		Périmètre Art.6 ANRU	NumANRU reg region dpt departement CodINSEE Comct commune Quartier Numordre NomComANRU Nom Art6 Projet Type Quartier Type Dossier Statut Priorite echelle nbilot
		Communes CUCS	ID COM NOM NUMERO STATUT SURFACE POPU NUM CAN NUM ARR NOM DEP NUM DEP NOM REG NUM REG
DRE_B_Nor mandie	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=CUCS&service=DRE_B_Normandie	Communes en CUCS	ID COM NOM COM NUM COM STATUT X COM Y COM SURFACE POPU NUM CAN NUM ARR NOM DEP NUM DEP NOM REG NUM REG
		géographie prioritaire des CUCS	DEPCOM NOM COM IRIS DCOMIRIS NOM IRIS Cucs2007 Quartier

ZUS : zone urbaine sensible

<i>Service</i>	<i>Adresse Internet</i>	<i>Nom de classe</i>	<i>attributs</i>
DRE_B_Nor mandie	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=ZUS_BN&service=DRE_B_Normandie	ZUS BN2005	Nom fichier reg region dpt departement commune quartier numordre zus zru numinsee numinsee2 zfu numcom
DREAL_H_ Normandie	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=ZUS_et_CUCS&service=DREAL_H_Normandie		

OPAH: opération programmée pour l'amélioration de l'habitat

<i>Service</i>	<i>Adresse Internet</i>	<i>Nom de classe</i>	<i>attributs</i>
DDE_43	http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Opah_2008&service=DDE_43	OPAH EN COURS	NOM COM NUM COM OPAH90 99 OPAH2008

D.4 Modélisation UML existante

Le BCSI de la DGALN a effectué une modélisation UML des règlements d'urbanisme (Modèles objet et physique_règlements d'urbanisme_V1.doc). Il distingue les **classes d'objets** suivantes:

- Un **règlement d'urbanisme et d'aménagement** possède un identifiant « Identifiant_RU » et peut être
- un **documents d'urbanisme**, qui peut être
 - un **plan d'urbanisme**, qui peut être
 - une **CC** (carte communale),
 - un **POS** (plan d'occupation du sol),
 - un **PLU** (plan local d'urbanisme).
 - un **schéma**.
 - un **schéma directeur**,
 - un **ScoT** (Schéma de Cohérence Territoriale).
- un **RNU**,
- un **document d'aménagement**.
- Un **type de procédure** a un identifiant (le « code_type_procedure ») et un nom. Le type de procédure peut être soit une procédure de primo-élaboration, soit une procédure de révision, soit une procédure de révision simplifiée, soit une procédure de modification, soit une procédure de modification simplifiée, soit une procédure de mise en compatibilité, soit une procédure d'annulation, soit une procédure d'abrogation.
- Un **type d'étape** a pour caractéristiques son code (le « code_type_etape »), qui est son identifiant et son nom
- Un **type de plan**:
- Une **version du plan d'urbanisme** est associée au plan, à un type de plan (pour tenir compte des changements de type, par exemple lorsque le même plan passe de « POS » à « PLU ») et à un type de procédure lorsqu'elle a été approuvée. Elle a pour caractéristiques : un numéro de version : initialisé à '0' pour la procédure de primo-élaboration., la date de la version du plan, le montant de la DGD peut être attribué au lancement de chaque procédure.
- Un **process** d'un plan est déterminé par le ou les étapes des procédures qui se sont succédées. Il est lié conjointement, pour un plan d'urbanisme donné et un type de plan donné, à une procédure et à une étape.
- Une **commune** caractérisé par son code commune (nécessaire car le code INSEE peut varier au cours du temps), son code INSEE (COG) et l'année du COG, son nom
- Un **établissement public** caractérisé par son identifiant, son année de validité, son nom et son type (CU, CC,CA,SM,SAN, et autres).

La compétence pour une procédure et un plan donnés peut être une compétence exercée par une **commune** (« competence_commune ») ou par un **établissement public** (« competence_etablissement_public »).

Les classes d'objets ont des relations entre elles:

- Un **plan d'urbanisme** est le résultat de une à plusieurs **types de procédure**.
- Un **plan d'urbanisme** a un **type de plan**, que l'on modélise (on ne le laisse pas implicite au travers des relations d'héritage) car le lien entre type de plan, type de procédure, et type d'étape nous permet de rendre compte des associations possibles entre les objets de ces trois classes. Un plan d'urbanisme peut passer d'un type de plan à l'autre, en gardant le même identifiant (« Identifiant_RU » hérité de la classe « Règlement d'urbanisme »). C'est la cardinalité de la relation entre « Type de plan » et « Plan d'urbanisme » qui exprime ce fait
- Pour un **type de plan d'urbanisme** donné, un **type de procédure** est composé de plusieurs **types d'étapes**.
- Un **établissement public** est composé de **communes**. La **composition communale** d'un établissement public peut varier au cours du temps. Elle est caractérisée par une date de mise à jour.

Un exemple de modélisation physique est également proposé dans le document.

D.5 Expression de besoin pour d'autres thèmes

Découpage administratif

Intercommunalité

Classe	Périmètre d'EPCI
Définition	Périmètre du territoire de juridiction d'une intercommunalité. L'intercommunalité regroupe tous les groupements de collectivités territoriales, qu'ils soient à fiscalité propre : Communauté Urbaine (CU), Communauté d'Agglomération (CA), Communauté de Communes (CC), Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN), ou sans fiscalité propre : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM), Syndicat Mixte fermé (SM fermé), Syndicat Mixte ouvert (SM ouvert). BANATIC (http://www.banatic.interieur.gouv.fr/Banatic2/) met à disposition des informations sur tous les groupements de collectivités territoriales (sauf les ententes interrégionales et interdépartementales, dont l'intégration est prévue en 2009) portant sur leur périmètre, leur mode d'organisation et de financement ainsi que leurs compétences.
Attributs	définition
Identifiant	Identifiant SIREN
Nom	Dénomination de l'intercommunalité
Etat	État de la procédure de création de l'intercommunalité. Prend les valeurs suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ● détermination du périmètre pertinent, ● création, ● Révision.(?)
Date d'arrêt de création	Date d'arrêté de création de l'intercommunalité.
Source	Référence de l'arrêté de création de l'intercommunalité.
Nombre de communes	Nombre de communes dans le périmètre de l'intercommunalité tel que défini par l'arrêté de création de l'intercommunalité.
Nature juridique	Nature juridique de l'intercommunalité. Prend les valeurs suivantes : EPCI à fiscalité propre : <ul style="list-style-type: none"> ● Communauté Urbaine (CU), ● Communauté d'Agglomération (CA), ● Communauté de Communes (CC), ● Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN), intercommunalité sans fiscalité propre : <ul style="list-style-type: none"> ● Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), ● Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM), ● Syndicat Mixte fermé (SM fermé), ● Syndicat Mixte ouvert (SM ouvert)
Régime fiscal	Nature du régime fiscal de l'EPCI. Prend les valeurs suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ● TPU (taxe professionnelle unique) ● 4TX (4 taux)
Contrat d'agglomération	Codification des contrats d'agglomération. Le code est construit sur 6 caractères, CA pour les 2 premiers, 4 lettres représentatives de la commune centre pour les 4 derniers. Cette codification est gérée par ETD et la DATAR
Date de mise à jour	Date de mise à jour du périmètre de l'intercommunalité.
Source	Référence de l'arrêté de mise à jour du périmètre de l'intercommunalité.
Nombre de communes	Nombre de communes dans le périmètre de l'intercommunalité tel que défini par l'arrêté de mise à jour du périmètre de l'intercommunalité
Code du département responsable	Numéro du département responsable de l'intercommunalité
Code INSEE de la commune référence	Nom de la commune appartenant à l'intercommunalité dont la population est la plus élevée

Pays

classe	Périmètre de pays
Définition	<p>Périmètre du territoire sur lequel existe un contrat de pays. Le contrat de pays est conclu en application du volet territorial des contrats de plan Etat-Région, entre le pays, l'Etat, la ou les Région(s) et le ou les Département(s) concernés.</p> <p>Négocié à partir d'un programme d'actions présenté par le pays, en cohérence avec les orientations stratégiques inscrites dans la charte, il traduit l'accord des signataires sur les opérations prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire.</p> <p>Sa durée est calée sur celle des contrats de plan Etat-Région.</p> <p>On observe deux types de contrats de pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ceux qui identifient l'ensemble des opérations à conduire jusqu'à la fin du contrat, avec indication des montages juridiques et financiers envisagés ; - les contrats-cadres qui définissent seulement des catégories d'actions éligibles, renvoyant les engagements plus précis soit à une programmation annuelle, soit à une négociation dossier par dossier. <p>Dans le cadre de sa mission de suivi des démarches territoriales, ETD gère le répertoire national des pays et des agglomérations : www.paysagglomerations.com</p>
Attributs	définition
Identifiant	Codification ETD-DATAR. Une commune peut appartenir à plusieurs pays en périmètre d'études simultanément
Nom	Appellation du Pays
Etat	<p>État du pays. Prend les valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● reconnu, ● en projet.
Date de reconnaissance	Date de l'arrêté préfectoral reconnaissant le pays en périmètre définitif
Date de signature du contrat	Date de signature du contrat de pays
Source	Référence de l'arrêté de création de l'intercommunalité.
Nombre de communes	Nombre de communes dans le périmètre de l'intercommunalité tel que défini par l'arrêté de création de l'intercommunalité.
Nature juridique	<p>Nature juridique de l'organisme de gestion ou à défaut de l'organisme de coordination. Prend les valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Association (association), ● Syndicat mixte (SM), ● Groupement d'intérêt public (GIP), ● intercommunalité à fiscalité propre ou non (intercommunalité) ● autre (autre type d'organisation)
Loi 95	Vrai si le pays a été constaté avant le 30/06/1999
Date de mise à jour	Date de mise à jour du périmètre du pays.
Source	Référence de l'arrêté de mise à jour du périmètre du pays.
Nombre de communes	Nombre de communes dans le périmètre du pays tel que défini par l'arrêté de mise à jour du périmètre du pays
Code du département responsable	Numéro du département responsable du Pays
Code INSEE de la commune référence	Nom de la commune appartenant au pays dont la population est la plus élevée
Loi 95	Indique si le pays est constaté avant le 30 juin 1999 et est soumis à la loi 95
Existence contrat d'agglomération	Indique si le pays est en toute ou partie couvert par un contrat d'agglomération